



Burkina Faso - Communauté européenne

**Document de stratégie pays
et
programme indicatif national
pour la période 2008-2013**

Le gouvernement du Burkina Faso et la Commission européenne conviennent de ce qui suit:

- (1) Le gouvernement du Burkina Faso (représenté par Monsieur Jean Baptiste Marie Pascal Compaore, Ministre de l'Economie et des Finances, Ordonnateur National du FED) et la Commission européenne (représentée par Madame Sari Suomalainen, Chef de Délégation au Burkina Faso et, successivement, par Monsieur Gerardus Gielen, Chargé d'Affaires), ci-après dénommés «les parties», se sont rencontrés à plusieurs reprises à Ouagadougou de mars 2006 à octobre 2007 en vue de déterminer les orientations générales de la coopération pour la période 2008-2013. Ces entretiens ont permis d'établir le document de stratégie pays et un programme indicatif de l'aide communautaire en faveur du Burkina Faso conformément aux dispositions des articles 2 et 4 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE, signé à Cotonou le 23 juin 2000, tel que révisé à Luxembourg le 25 juin 2005. Ces entretiens clôturent le processus de programmation au Burkina Faso. Le document de stratégie pays et le programme indicatif sont joints en annexe au présent document.
- (2) En ce qui concerne les ressources financières programmables indicatives que la Communauté envisage de mettre à la disposition du Burkina Faso pour la période 2008-2013, un montant de **529 millions d'euros** est prévu pour l'enveloppe visée à l'article 3.2 (a) de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE (enveloppe A) et un montant de **8,2 millions d'euros** est prévu pour l'enveloppe visée à l'article 3.2 (b) (enveloppe B). Ces enveloppes ne constituent pas des droits et peuvent être revues par la Communauté européenne après clôture des revues à mi-parcours et en fin de parcours, conformément à l'article 5.7 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE.
- (3) L'enveloppe A est destinée au soutien macroéconomique, aux politiques sectorielles et aux programmes et projets en appui aux domaines de concentration ou hors concentration de l'assistance communautaire. Le programme indicatif de la partie 2 concerne les ressources de l'enveloppe A. Il tient également compte des financements dont le Burkina Faso bénéficie ou pourrait bénéficier dans le cadre d'autres ressources communautaires. Il ne préjuge pas les décisions de financement de la Commission.
- (4) L'enveloppe B est destinée à couvrir des besoins imprévus, tels que l'aide d'urgence lorsqu'une telle aide ne peut être financée par le budget de l'UE, des contributions à des initiatives d'allègement de la dette convenues au niveau international ainsi qu'un soutien destiné à atténuer les effets négatifs de l'instabilité des recettes d'exportation. L'enveloppe B sera mobilisée selon des mécanismes et procédures spécifiques et, de ce fait, ne fait pas encore partie intégrante du programme indicatif.
- (5) Les ressources peuvent être engagées dans le cadre du présent document de stratégie pays et du programme indicatif dès l'entrée en vigueur du cadre financier pluriannuel du 10^e FED pour la période 2008-2013 de l'accord de partenariat ACP-CE révisé, mais pas avant le 1^{er} janvier 2008. Les décisions de financement concernant les projets et les programmes peuvent être prises par la Commission européenne à la demande du gouvernement du Burkina Faso dans les limites des enveloppes A et B citées dans le présent document. Des décisions de financement peuvent également être prises sur la

base de l'article 15.4, conjointement avec l'article 4.1.d, de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE pour l'appui aux acteurs non étatiques ou sur la base de l'Article 72.6 de l'accord de partenariat ACP-CE pour l'aide humanitaire et d'urgence financée à partir des enveloppes B. Les décisions de financement seront prises et mises en œuvre conformément aux règles et procédures prévues dans les règlements du Conseil CE concernant la mise en œuvre du 10^e FED et le règlement financier applicable au 10^e FED et dans l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE.

- (6) La Banque européenne d'investissement peut contribuer à la mise en œuvre du présent document de stratégie pays par des opérations financées sur la facilité d'investissement et/ou sur ses ressources propres, conformément aux paragraphes 2.c et 3 de l'annexe 1b de l'accord de partenariat ACP-CE portant sur le cadre financier pluriannuel du 10^e FED pour la période 2008-2013.
- (7) Conformément à l'article 5 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE, l'ordonnateur national et le chef de délégation procèdent chaque année à une revue opérationnelle du programme indicatif ainsi qu'à une revue à mi-parcours et en fin de parcours du document de stratégie pays et du programme indicatif, en tenant compte des besoins actualisés et des performances.
La revue à mi-parcours sera effectuée en 2010 et la revue en fin de parcours, en 2012. À l'issue de ces revues, la Communauté peut revoir la dotation en tenant compte des besoins actualisés et des performances.
Sans préjudice de l'article 5.7 de l'annexe IV concernant les revues, les enveloppes peuvent être augmentées, conformément à l'article 3.5 de l'annexe IV, pour répondre à des besoins extraordinaires ou des résultats exceptionnels.
- (8) L'accord des deux parties sur le présent document de stratégie pays et le programme indicatif national, sous réserve de la ratification et de l'entrée en vigueur de l'accord de partenariat ACP-CE révisé et du cadre financier pluriannuel du 10^e FED pour la période 2008-2013, sera considéré comme définitivement acquis dans un délai de huit semaines à compter de la date de signature, sauf communication contraire de l'une ou de l'autre des parties effectuée avant ce terme.

Fait à Lisbonne le 9 décembre 2007

Pour le gouvernement du Burkina Faso

Pour la Commission Européenne



Djibril Yipènè BASSOLE
Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération Régionale



Louis MICHEL
Membre de la Commission en charge du
Développement et de l'aide humanitaire

Table des matières

Résumé

PARTIE A: DOCUMENT DE STRATÉGIE

I. Cadre des relations entre le donateur et le pays partenaire

- I.1. Objectifs généraux de la politique extérieure de l'UE**
- I.2. Objectifs stratégiques de la coopération avec le pays partenaire**
- I.3. Principaux accords bilatéraux**

II : Diagnostic du pays

III: Vue d'ensemble de la coopération passée et présente de la CE, complémentarité et cohérence

- III.1 Vue d'ensemble de la coopération passée et présente de la CE**
- III.1.1 Secteurs de concentration (et soutien macroéconomique)**
 - III.1.1.1. Appui au cadre macroéconomique et à la réduction de la pauvreté à travers l'aide budgétaire**
 - III.1.1.2. Infrastructures routières**
 - III.1.1.3 Développement rural et sécurité alimentaire**
- III.1.2 Projets et programmes hors secteurs de concentration**
- III.1.3 Utilisation de l'enveloppe B**
- III.1.4 Autres instruments**
- III.2 Information sur les programmes des États membres et des autres donateurs (complémentarité)**
- III.3 Autres politiques de l'UE**
- III.4 Description du dialogue politique avec le pays partenaire**
- III.5 Description de l'état du partenariat avec le pays bénéficiaire et des progrès dans le processus d'harmonisation**

IV: Stratégie de réponse

- IV.1 Les déterminants de la stratégie de réponse**
- IV.2 Domaines d'intervention**
 - IV.2.1 Renforcement des infrastructures de base et de l'interconnectivité**
 - IV.2.1.1 Infrastructures de transport**
 - IV.2.1.2 Approvisionnement en eau potable, assainissement et énergie**
 - IV.2.2 Appui à la bonne gouvernance**
 - IV.2.3 Appui au cadre macroéconomique et à la réduction de la pauvreté**
 - IV.2.4 Autres domaines**

PARTIE B: PROGRAMME INDICATIF NATIONAL

- 1. Introduction**
- 2. Instruments financiers**
- 3. Domaines de concentration**
 - 3.1 Renforcement des infrastructures de base et de l'interconnectivité**
 - 3.1.1 Infrastructures de transport**
 - 3.1.2 Approvisionnement en eau potable, assainissement et énergie**
 - 3.2 Appui à la bonne gouvernance**
- 4 Appui au cadre macroéconomique et à la réduction de la pauvreté**
- 5 Autres programmes**
- 6 Cadres d'intervention**
- 7 Calendrier indicatif des engagements et décaissements**

PARTIE C: DIAGNOSTIC CONJOINT DU PAYS

- 1. Analyse de la situation politique, économique, sociale et environnementale du pays bénéficiaire**
 - 1.1 Situation politique et institutionnelle**
 - 1.2 Situation économique et commerciale.**
 - 1.3 Situation sociale**
 - 1.4 Situation environnementale**
 - 1.5 Le pays dans le contexte international**
- 2. Analyse de la pauvreté**
- 3. La stratégie de développement du pays bénéficiaire**
- 4. Viabilité des politiques actuelles et défis à moyen terme**

ANNEXES

- 1. Liste des abréviations**
- 2. Tableau «Un aperçu du pays»**
- 3. Matrice des donateurs**
- 4. Engagements du gouvernement en matière de gouvernance**
- 5. Résumé analytique du profil environnemental du pays**
- 6. Profil des migrations du pays**
- 7. Processus d'élaboration du DSP**
- 8. Tableau indiquant la situation du pays partenaire au regard des principales conventions internationales**
- 9. Analyse de la viabilité de la dette**
- 10. Matrice des critères de décaissement et de performance du CGAB-CSLP**

Résumé

Le Burkina Faso est un pays sahélien, enclavé, qui figure parmi les plus pauvres du monde, avec une population de 13,7 millions d'habitants (2006) et une superficie de 274 000 km². Disposant de peu de ressources naturelles et d'un environnement qui se dégrade, il subit en outre les aléas d'un climat sahélien dont la pluviométrie est souvent insuffisante ou mal répartie. L'économie est centrée sur un secteur agricole fortement dépendant des pluies, qui occupe environ 80% de la population active et représente 37% du produit intérieur brut (PIB), mais aussi sur un secteur des services, en partie informel, en croissance constante. Elle pâtit de coûts des facteurs élevés et d'une forte dépendance des exportations du coton et des produits de l'élevage. En outre, l'évolution du taux de change avec le dollar et des prix mondiaux du coton et des produits pétroliers a été très défavorable ces dernières années.

Malgré les progrès réalisés sur le plan macroéconomique (croissance moyenne de 6,4% sur la période 2001-2005 grâce, entre autres, à une pluviométrie meilleure que pendant les années 1990) et d'importants flux réguliers d'aide extérieure, les résultats enregistrés dans l'amélioration des conditions de vie des populations, la lutte contre la pauvreté et la satisfaction des besoins sociaux restent limités: le PNB/habitant est de 303 USD (2004) et 42,4% (estimation 2005) de la population vit au-dessous du seuil de pauvreté. Le Burkina Faso, en tant que membre de l'UEMOA, partage sa monnaie (FCFA) avec sept autres États.

Face à cette situation d'extrême pauvreté et de vulnérabilité de la population, le gouvernement a préparé un cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) reposant sur quatre axes: i) accélérer la croissance et la fonder sur l'équité, ii) garantir l'accès des pauvres aux services sociaux de base et à la protection sociale, iii) élargir les opportunités en matière d'emplois et d'activités génératrices de revenus pour les pauvres dans l'équité et iv) promouvoir la bonne gouvernance. Cette nouvelle stratégie a été validée par l'ensemble des bailleurs de fonds, parmi lesquels les États membres de l'UE et la CE dont l'aide globale représente plus de 50% de l'aide totale fournie.

En matière de gouvernance, le pays est sur le sentier de la démocratie depuis le début des années 1990, mais le processus doit être consolidé et l'opposition reste très faible vis-à-vis de la coalition au pouvoir. Un grand défi pour les années à venir est le transfert effectif des responsabilités et des ressources aux communes suite aux élections communales d'avril 2006. Le Burkina Faso dispose d'un cadre légal et réglementaire satisfaisant en matière de droits de l'homme et d'État de droit, mais le suivi et l'application des textes doivent être renforcés. Des efforts particuliers sont nécessaires pour intensifier la lutte contre la corruption.

Dans le cadre de la programmation du 10^e FED, la politique d'intervention de la CE s'insérera pleinement à l'intérieur de la stratégie gouvernementale de lutte contre la pauvreté et répondra aux grands principes de la coopération au développement de l'UE. Afin de contribuer à la réduction de la pauvreté et d'assurer une cohérence et une complémentarité avec les interventions des autres bailleurs, notamment européens, les principaux domaines d'intervention choisis sont:

- le renforcement des infrastructures de base et de l'interconnectivité (transports, eau et assainissement, énergie) – environ 26% des ressources;
- l'appui à la gouvernance politique et locale (justice, décentralisation), y compris des mesures d'accompagnement de l'appui budgétaire – environ 10% des ressources;
- le soutien au cadre macroéconomique et à la réduction de la pauvreté par un appui budgétaire direct – environ 60% des ressources.

Quelques 4% des ressources sont réservées à des actions hors concentration, notamment pour l'intégration et la coopération régionale (APE, protection de l'environnement) et des appuis institutionnels.

PARTIE A: DOCUMENT DE STRATÉGIE

I. Cadre des relations entre le donateur¹ et le pays partenaire

I.1. Objectifs généraux de la politique extérieure de l'UE

Conformément à l'article 177 du traité instituant la Communauté européenne, la politique de la Communauté dans le domaine de la coopération au développement favorise:

- le développement économique et social durable des pays en développement et plus particulièrement des plus défavorisés d'entre eux;
- l'insertion harmonieuse et progressive des pays en développement dans l'économie mondiale;
- la lutte contre la pauvreté dans les pays en développement.

L'Europe doit s'assigner un rôle cohérent de **partenaire mondial**, sous-tendu par ses valeurs fondamentales, en assumant des responsabilités régionales, en favorisant le rayonnement du développement durable et en contribuant à la sécurité civile et stratégique.

L'UE a mis au point une vaste gamme d'outils de relations extérieures (politique commerciale commune, coopération au titre d'accords bilatéraux et multilatéraux, coopération au développement, politiques étrangère et de sécurité commune, politiques de défense et de sécurité communes, aide humanitaire et assistance financière), ainsi que la projection externe des politiques internes (énergie, environnement, transport, justice et affaires intérieures, etc.).

L'action extérieure de l'Union - qui englobe la politique étrangère et de sécurité commune, la politique commerciale commune et la coopération avec les pays tiers - fournit un cadre permettant à la fois de rassembler tous les instruments communautaires et de mettre progressivement en place un ensemble d'actions collectives reposant sur des positions communes dans le domaine plus vaste des relations politiques.

Suite à l'élargissement, l'UE s'est vue confier des responsabilités encore plus importantes en tant que chef de file régional et partenaire mondial. Elle devrait donc renforcer sa capacité à promouvoir les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit et concentrer ses efforts sur la lutte contre la pauvreté, tant dans son voisinage que grâce à ces politiques multilatérales et bilatérales, qui visent essentiellement le développement durable et la stabilité politique. De cette façon, elle parviendra à une véritable cohérence entre son agenda intérieur et son agenda extérieur, contribuant ainsi à la sécurité et à la prospérité à l'échelle mondiale.

I.2. Objectifs stratégiques de la coopération avec le pays partenaire

Les objectifs du traité sont confirmés à l'article 1^{er} de *l'accord de partenariat ACP-CE*, signé à Cotonou le 23 juin 2000 et révisé à Luxembourg le 25 juin 2005. L'objectif général de l'accord de Cotonou est de promouvoir une approche stratégique commune de la réduction de la pauvreté qui soit compatible avec les objectifs du développement durable, ainsi que l'intégration progressive des pays ACP dans l'économie mondiale. La coopération entre la Communauté et le Burkina Faso poursuivra ces objectifs en prenant en compte les principes fondamentaux définis à l'article 2, notamment l'encouragement de «l'appropriation» de la stratégie par les pays et les populations concernés et les éléments essentiels et l'élément fondamental définis aux articles 9 et 11b de l'accord.

¹ Le terme «donateur» est utilisé dans l'accord de Cotonou. Au Burkina Faso, les donateurs sont généralement désignés comme «partenaires techniques et financiers» ou PTF.

Si le traité et l'accord de Cotonou constituent la base juridique de la coopération de la CE avec les pays ACP, le *consensus européen pour le développement* récemment adopté définit le cadre général de la politique au niveau de l'UE. L'objectif général et principal de la politique de développement de l'UE est la réduction de la pauvreté dans le cadre du développement durable, conformément aux ambitions internationales et en tenant dûment compte des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Parmi les autres objectifs importants figurent également les droits de l'homme et la bonne gouvernance.

Une meilleure efficacité de l'aide est essentielle à la réduction de la pauvreté. En conséquence, l'UE fera progresser la coordination, l'harmonisation et l'alignement. Elle favorisera une meilleure complémentarité des donateurs en œuvrant en faveur d'une programmation pluriannuelle commune fondée sur les stratégies et les procédures des pays partenaires, les instruments communs de mise en œuvre, les missions communes menées par les donateurs et l'utilisation de dispositifs de cofinancement. L'UE aura le premier rôle dans l'exécution des engagements relatifs à l'efficacité de l'aide énoncés dans la déclaration de Paris et tirera profit de l'expérience des nouveaux États membres afin de renforcer leur rôle en tant que donateurs.

Elle fera progresser la cohérence des politiques au service du développement dans de nombreux secteurs. Il s'agit de permettre à toutes les politiques de l'UE n'ayant pas trait à l'aide de soutenir les pays en développement dans leurs efforts pour atteindre les OMD.

La programmation nationale et régionale de la Communauté se fondera sur le principe de concentration, à savoir la sélection, grâce au dialogue avec les pays partenaires, d'un nombre limité de domaines prioritaires, plutôt qu'une dispersion des efforts dans des secteurs trop variés. C'est ainsi que la Communauté concentrera son activité dans les neuf domaines suivants, eu égard aux avantages comparatifs de la CE dans certains d'entre eux: le commerce et l'intégration régionale; l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles; les infrastructures, les communications et les transports; l'eau et l'énergie; le développement rural, l'aménagement du territoire, l'agriculture et la sécurité alimentaire et nutritionnelle; la gouvernance, la démocratie, les droits de l'homme et le soutien aux réformes économiques et institutionnelles; la prévention des conflits dans les États fragiles; le développement humain; la cohésion sociale et l'emploi.

La Communauté adoptera une méthode plus rigoureuse pour intégrer les questions transversales suivantes: la démocratie, la bonne gouvernance, les droits de l'homme, les droits de l'enfant et des populations indigènes, l'égalité des sexes, la préservation de l'environnement à long terme et la lutte contre le VIH/SIDA.

En décembre 2005, le Conseil européen a adopté une stratégie de l'UE pour l'Afrique Qui trace un cadre d'action à long terme entre l'Europe et l'Afrique à tous les niveaux: avec les institutions panafricaines telles que l'Union africaine, les organisations régionales et les administrations nationales. Cette stratégie définit la manière dont l'UE peut appuyer au mieux les efforts déployés par l'Afrique pour atteindre les OMD. Elle repose sur trois piliers: i) promouvoir certaines exigences clés pour assurer le développement durable, telles que la paix, la sécurité et une bonne gouvernance, ii) soutenir l'intégration régionale, le commerce et l'interconnectivité pour favoriser le développement économique et iii) améliorer l'accès aux services sociaux de base (santé, enseignement) et la protection de l'environnement pour atteindre les OMD 1-6 plus rapidement.

I.3 Principaux accords bilatéraux

Les relations spécifiques entre le Burkina Faso et l'UE sont régies par l'accord de partenariat ACP-UE, le document de stratégie pays et programme indicatif national (PIN) pour la période 2001-2007 et différentes conventions de financement.

II : Diagnostic du pays

Une analyse de la situation du pays a été préparée conjointement par le ministère des finances et du budget et le ministère de l'économie et du développement du Burkina Faso et par les États membres de l'UE représentés au Burkina Faso, la CE, le Canada et la Suisse. Le texte de cette analyse conjointe est repris dans la partie C.

Le diagnostic conjoint fait ressortir que, malgré les résultats encourageants obtenus depuis plusieurs années en matière de lutte contre la pauvreté, notamment dans les secteurs sociaux, de nombreux défis restent encore à relever pour maintenir cette tendance positive. Une attention particulière doit être accordée à quatre grands axes qui conditionnent l'atteinte des OMD:

1) Concernant le développement économique, le renforcement de la croissance ne pourra être observé sur le long terme que si la place prépondérante du secteur public dans l'économie s'amenuise au profit du secteur privé. Cette mutation de l'économie est une condition indispensable pour permettre au Burkina Faso de réduire sa dépendance vis-à-vis des recettes d'exportation (qui sont actuellement concentrées sur des produits trop sensibles aux aléas extérieurs) et de l'aide publique au développement. Des efforts importants restent à faire dans la répartition des fruits de la croissance pour que cela puisse se traduire par une amélioration réelle des conditions de vie des populations.

2) Le développement du capital humain, même s'il a connu ces dernières années un certain nombre d'avancées (surtout au plan quantitatif), doit désormais se concentrer sur la qualité des services et prestations offerts aux populations, en particulier dans les secteurs de l'éducation et de la santé. Par ailleurs, le Burkina Faso doit poursuivre et accentuer les actions menées dans le cadre de la prévention et de la lutte contre la pandémie du VIH/SIDA qui, en dépit de la diminution du taux de séroprévalence, risque toujours de compromettre les efforts de développement. Enfin, la prise de conscience de la nécessaire prise en charge des menaces qui pèsent sur les ressources naturelles doit être accélérée afin de permettre au Burkina Faso de ne pas hypothéquer sa croissance future basée sur une gestion durable de ces ressources déjà très vulnérables.

3) En troisième lieu, il est important de noter la place centrale qu'occupe la bonne gouvernance dans la lutte contre la pauvreté et dans l'accélération de la réalisation des OMD. Dans un contexte d'accroissement des appuis budgétaires autour du cadre général d'organisation des appuis budgétaires (CGAB-CSLP), le Burkina Faso doit consentir des efforts importants pour la mise en œuvre effective des mesures de lutte contre la corruption et l'amélioration de l'efficacité de l'administration. Cette amélioration passe nécessairement par le renforcement stratégique des capacités humaines tant au niveau des ministères techniques que des acteurs non étatiques impliqués. La décentralisation, qui est entrée dans une phase décisive suite aux dernières élections municipales, pose un défi majeur au gouvernement qui se doit d'assurer le transfert efficace et efficient des moyens et des compétences aux communes, sur la base d'une approche transversale et intégrée.

La bonne gouvernance doit également viser l'amélioration du jeu démocratique par le renforcement de l'efficacité (et de l'indépendance) du système judiciaire, par la consolidation du rôle de l'Assemblée nationale, des autres corps de contrôle comme la Cour des comptes et de la société civile, et par la participation accrue des populations à la vie politique et au développement local.

4) Le quatrième axe porte sur l'efficacité de l'aide extérieure dans une double perspective afin de respecter les engagements inscrits dans la déclaration de Paris:

- L'amélioration de l'harmonisation et de la coordination de l'intervention des partenaires techniques et financiers.
- Le renforcement du rôle moteur joué par le gouvernement burkinabè dans l'ensemble du processus de coordination des politiques, d'harmonisation des procédures de programmation et d'alignement sur les cycles, systèmes et procédures budgétaires.

Les prévisions² à moyen terme les plus optimistes indiquent une stagnation de la croissance du PIB réel à son niveau des cinq dernières années, soit autour de 6 % en moyenne, ce qui correspondrait à une croissance annuelle du PIB par habitant proche de 4 %. Toutefois, au regard du taux de croissance démographique³ (estimé actuellement à environ 2,4 %), ces performances resteront insuffisantes pour diminuer significativement l'incidence globale de la pauvreté et la ramener au seuil de 35 % à l'horizon 2015 selon les estimations du gouvernement.

C'est pourquoi, en plus des quatre défis majeurs susmentionnés, une attention particulière devrait être aussi accordée à la minimisation des principaux risques qui pourraient réduire la croissance et contrarier l'atteinte des objectifs de réduction de la pauvreté. Dans ce sens, la faible diversification de l'économie, dont les exportations dépendent largement d'une seule culture de rente, le coton (environ 60-70 % des recettes d'exportation), mériterait plus de vigilance, surtout au regard de la crise actuelle qui sévit dans le secteur du coton. La croissance économique reste encore trop tributaire d'une augmentation de la production agricole, elle-même réalisée essentiellement par une augmentation des superficies. Une réelle diversification de l'économie et une plus grande compétitivité sont nécessaires pour éviter que la croissance démographique, combinée avec une agriculture extensive, amène le pays trop vite aux limites des superficies cultivables, avec des risques majeurs pour sa stabilité interne.

III : Vue d'ensemble de la coopération passée et présente de la CE, complémentarité et cohérence

III.1 Vue d'ensemble de la coopération passée et présente de la CE

La stratégie de coopération UE-Burkina Faso pour la période 2001-2007 s'insère pleinement dans le CSLP. En complémentarité avec les interventions communautaires passées (7^e et 8^e FED), la coopération régionale en Afrique de l'Ouest et les programmes des autres bailleurs de fonds, notamment les États membres de l'UE, les trois principaux domaines de concentration sont l'appui au cadre macroéconomique et à la réduction de la pauvreté (y compris un appui sectoriel à l'éducation), l'appui au secteur des transports, en particulier les infrastructures routières, et l'appui au développement rural et à la sécurité alimentaire.

² Estimations provisoires du MEDEV et du FMI – décembre 2006.

³ Les résultats définitifs de l'opération de recensement général de la population effectuée en décembre 2006 sont attendus fin 2007.

Suite à la revue à mi-parcours, la dotation de l'enveloppe programmable du 9^e FED est passée de 277,4 à 432,4 Mio EUR (augmentation nette de 95 millions et transfert de 60 millions) de l'enveloppe B vers l'enveloppe A avec un reliquat de 10,7 Mio EUR sur l'enveloppe B. Le 9^e FED est caractérisé par un niveau élevé d'engagements globaux (98,45 %) et individuels (92,47 %) fin 2006. Dans le cadre de la revue en fin de parcours, la dotation de l'enveloppe programmable du 9^e FED est passée en 2007 à 462,2 Mio EUR (augmentation de l'enveloppe A de 23,4 millions plus transferts des reliquats des anciens FED et réduction de l'enveloppe B de 10 millions).

Même si depuis l'adoption du document de stratégie de coopération du 9^e FED, conformément aux recommandations de l'évaluation de la stratégie pays 1996-2000, les interventions ont été concentrées pour l'essentiel sur quelques programmes d'envergure majeure, la coopération UE-Burkina Faso se caractérise encore par des interventions dans un nombre trop important de domaines. Aux domaines de concentration mentionnés ci-dessus s'ajoutent des interventions hors concentration du 9^e FED et des interventions au titre des 7^e et 8^e FED (justice, appui à la société civile, approvisionnement en eau potable, appui institutionnel, culture, appui au secteur privé), ainsi que des financements liés à la coopération régionale en Afrique de l'Ouest (intégration régionale et commerce, santé, élevage, environnement, énergie). Le portefeuille de projets est ainsi encore trop diversifié et met une pression trop importante sur les ressources humaines de l'administration nationale et de la délégation de la CE (DCE). Environ 90 % des décaissements de l'aide au Burkina Faso sont réalisés dans les domaines de l'appui budgétaire pour la réduction de la pauvreté (ABRP), des transports et de l'approvisionnement en eau potable/assainissement.

Dans ce contexte, il est à noter aussi que les projets et programmes se sont adaptés de façon variable aux réformes de la gestion de l'aide européenne: nouvelle réglementation, contrôle et suivi rapprochés dans le cadre de la déconcentration (transferts de responsabilités du siège de la CE vers la délégation au Burkina) et une plus grande responsabilisation des cadres nationaux. La réalisation d'actions de proximité (activités de développement de petite envergure au bénéfice direct des populations cibles) est ainsi devenue assez difficile.

III.1.1 Secteurs de concentration (et soutien macroéconomique)

III.1.1.1. Appui au cadre macroéconomique et à la réduction de la pauvreté à travers l'aide budgétaire

Les appuis budgétaires de la CE mettent l'accent sur (i) le besoin de maintenir le cadre macroéconomique stable favorable à la croissance et tenant compte de la problématique d'intégration régionale UEMOA/CEDEAO, (ii) le besoin d'appui à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration des services rendus aux populations en matière de santé et d'éducation et (iii) l'amélioration de la gestion des finances publiques.

Ces appuis budgétaires visent à soutenir le gouvernement dans la mise en œuvre de sa stratégie de réduction de la pauvreté grâce au financement d'une partie du déficit budgétaire et à la couverture du besoin de financement de la balance des paiements, améliorant ainsi la position extérieure nette du Burkina Faso. La mise en œuvre s'opère de manière conjointe, au sein du cadre général d'organisation des appuis budgétaires en soutien à la mise en œuvre du CSLP (CGAB-CSLP), signé en 2005 et qui regroupe actuellement autour du gouvernement burkinabè neuf partenaires techniques et financiers : la Banque mondiale (BM), la Banque africaine de développement (BAD), la France, la Suède, la Suisse, les Pays-Bas, le Danemark,

l'Allemagne et la CE. Dans ce contexte, il est utile de souligner l'évaluation conjointe de l'appui budgétaire général 1994-2004 réalisée pour sept pays. En ce qui concerne le Burkina Faso elle a confirmé le rôle central du processus de coordination dans les résultats atteints, et qui est matérialisé par la signature et l'animation du CGAB.

La CE a mis en œuvre deux programmes d'ABRP sur les ressources du 9^e FED. Pour chaque année budgétaire, le principe de l'intervention communautaire est de fournir un appui en deux tranches: (i) une première tranche macroéconomique fixe liée à l'existence ou à la poursuite d'un programme avec le FMI et (ii) une seconde tranche «lutte contre la pauvreté» dont le montant varie en fonction des progrès réalisés pour une sélection d'indicateurs de suivi du CSLP (finances publiques, santé et éducation). Le premier programme couvrait la période 2002-2004 et le second la période 2005-2008. À cela s'ajoute, dans le nouveau programme d'ABRP 2005-2008, un appui sectoriel «éducation de base» visant l'accélération de la scolarisation universelle de qualité.

Le suivi des appuis budgétaires dans le cadre du CGAB-CSLP s'intéresse au mécanisme de revue et à son fonctionnement et s'effectue notamment en appliquant une matrice d'indicateurs qui reflète la mise en œuvre du CSLP (voir le chapitre 6 du PIN et l'annexe 10).

Les appuis budgétaires, en tant que soutien à la mise en œuvre du CSLP, constituent une réponse globale qui contribue à la levée des contraintes pour combattre les différentes formes de pauvreté. Dans le CSLP, les questions de genre et d'environnement occupent une place de choix, qui s'est accrue avec la révision. La promotion sociale de la femme par l'amélioration de son accès aux systèmes sanitaire et éducatif fait l'objet d'une attention spéciale au même titre que son accès au système de crédit. De plus, en mettant en place des appuis institutionnels, la CE recherche le développement des capacités des organisations qui contribuent à la mise en œuvre du CSLP, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation et des finances publiques.

la mise en œuvre des programmes d'appui macroéconomique se déroule dans de bonnes conditions, notamment grâce à l'efficacité du CGAB-CSLP. En plus, la définition d'une stratégie de renforcement des finances publiques, en tant que politique sectorielle, touche l'ensemble de la gestion des finances publiques au sens large (sectoriel, déconcentré, décentralisé, de l'élaboration du budget au contrôle de la dépense) et permettra d'accentuer le dialogue et l'efficacité des aides budgétaires non ciblées et de renforcer la transparence autour des réformes nécessaires et effectives dans le domaine des finances publiques. La CE a contribué à ce processus par un appui au pilotage des réformes dans les finances publiques. D'autres appuis institutionnels de la CE accompagnant l'appui budgétaire visent la qualité du système statistique (appui à l'INSD), la modernisation informatique (appui au schéma directeur informatique de la gestion du denier public au MFB) et le contrôle ex post (audits de la passation des marchés publics, appui à la Cour des comptes du Burkina Faso). D'autres sont en préparation dans les secteurs de la santé et de l'éducation. Ces appuis se font en accord avec les partenaires du CGAB-CSLP. La place de choix donnée par la CE aux appuis institutionnels est également cohérente avec les résultats de l'évaluation conjointe de l'appui budgétaire général, qui a mis l'accent sur le renforcement du lien entre l'appui budgétaire et le dialogue politique concernant les orientations sectorielles en vue de faire progresser les réformes institutionnelles.

L'incorporation d'un appui sectoriel «éducation pour tous FTI» dans le nouveau programme d'ABRP 2005-2008 s'est accompagnée d'un dialogue sectoriel approfondi qui n'a cependant pas permis un décaissement en 2006 selon les prévisions. Cela est notamment dû (i) à la faible implication du ministère de l'enseignement de base et de l'alphabétisation (MEBA) dans le

dialogue, (ii) à la faible perception de la part du ministère technique des enjeux et avantages de la transition de l'aide projet vers l'aide budgétaire et (iii) de l'accaparement du MEBA par la gestion du panier commun qui finance le plan décennal de développement de l'éducation de base (PDDEB). La situation s'est améliorée en 2007 et un premier dossier de décaissement a été soumis à la CE.

III.1.1.2. Infrastructures routières

Compte tenu de son importance stratégique (désenclavement, amélioration de la compétitivité de l'économie, interconnexion avec les pays voisins) et de ses implications financières, le secteur routier (entretiens périodiques et réhabilitations) a été choisi comme secteur de concentration dans le cadre des 8^e et 9^e FED. Les ressources consacrées à ce secteur se sont élevées à 90 Mio EUR dans le 8^{ème} FED et à 9 Mio EUR au titre du cadre d'obligations mutuelles (COM) Stabex final dans le 9^e FED.

Ces interventions appuient le programme sectoriel des transports (PST-2), qui se déroule dans de bonnes conditions, notamment grâce à l'application de mesures et de réformes sectorielles par le Gouvernement, en particulier dans la programmation et le financement de l'entretien routier (dont le budget a régulièrement crû mais avec des délais de paiement très longs). Ainsi, la ligne budgétaire de l'entretien routier sera transformée en un Fonds routier.

Le non-respect des charges à l'essieu constitue cependant un problème grave pour la pérennité des investissements routiers. Des décisions en matière de contrôle de ces charges ont été prises au niveau de la CEDEAO et de l'UEMOA et elles devraient entrer en vigueur dans les États membres au cours des deux années à venir. L'axe Ghana-Burkina-Mali a été choisi comme premier corridor test, avec six stations de comptage/pesage. En complément aux fonds promis par l'UEMOA, deux milliards de FCFA ont été inscrits au budget 2007 de l'État pour financer ce projet.

La tenue de conférences annuelles sur les transports réunissant tous les acteurs du secteur (la première a eu lieu en décembre 2004 et la seconde les 20 et 21 mars 2006) devrait, désormais, être une des occasions pour améliorer la coordination entre les partenaires techniques et financiers et le gouvernement. Le suivi du secteur au moyen d'indicateurs de résultats, mais également d'indicateurs de moyens, doit encore être complété afin de mieux refléter la mise en œuvre réelle de la politique générale.

Les autres principaux partenaires intervenant dans ce secteur sont la BM, la Banque islamique de développement (BID), la BAD, la KfW et la Banque ouest-africaine de développement (BOAD). Ils interviennent dans la construction de routes neuves, la réhabilitation, les pistes rurales et l'appui institutionnel.

Les questions d'environnement font l'objet d'un traitement particulier dans le secteur routier, notamment dans le cas des chantiers en cours (contraintes définies au CPT des marchés). Le groupement responsable des travaux de la RN4 a aussi pris en charge des actions de prévention du VIH/SIDA sous forme de campagnes d'information et de sensibilisation organisées auprès de ses ouvriers et des habitants des villages où ils sont logés.

Même si une coordination des interventions des différents partenaires techniques et financiers (PTF) – autour du PST – semble effective, elle mériterait d'être renforcée dans le cadre des interventions communautaires, notamment en donnant un rôle central à cet organe de coordination.

D'autre part, le dialogue autour des cadres d'intervention, et plus particulièrement sur les indicateurs (de moyens, d'impact et de résultats) doit être renforcé au regard des

investissements lourds effectués. Enfin, le dialogue entre les parties sur la matrice sectorielle d'intervention (et sa composante prospective) devra être accentué.

III.1.1.3 Développement rural et sécurité alimentaire

Ce domaine est un secteur de concentration sans ressources spécifiques allouées sur le 9^e FED. Un appui institutionnel au secrétariat exécutif du Conseil national de sécurité alimentaire, d'un montant de 0,9 Mio EUR, a toutefois été décidé suite à la revue à mi-parcours (RMP) du 9^e FED. L'essentiel des interventions dans ce domaine sont en effet des programmes engagés au titre du 8^e FED et de la ligne budgétaire sécuritaire alimentaire. Ils sont axés sur l'augmentation de la productivité agricole, sur l'organisation du monde rural et sur l'amélioration de la sécurité alimentaire et notamment les systèmes d'information.

L'intervention communautaire soutient la volonté du Gouvernement d'améliorer les performances socioéconomiques du secteur agricole et la lutte contre la pauvreté dans un cadre institutionnel rénové qui repositionne l'État dans ses fonctions de planification et de contrôle et favorise l'organisation de la société civile.

Le ministère de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques (MAHRH) a élaboré, sur la base du CSLP, un document intitulé «Stratégie de développement rural» (SDR) qui a été validé par le gouvernement en décembre 2003 et qui est la référence pour les actions de coordination des différents partenaires dans le secteur concerné. À noter également l'adoption, en juin 2003, de la stratégie nationale de sécurité alimentaire révisée dans le format proposé par le CILSS, et celle, en juin 2004, du plan d'action - système d'information de sécurité alimentaire. Les interventions financées par la ligne budgétaire «sécurité alimentaire» ont fait l'objet de «l'évaluation thématique de la politique et de la gestion de l'aide alimentaire et des opérations spéciales en appui à la sécurité alimentaire» en 2004. Les conclusions du rapport relatif au Burkina Faso ont montré la pertinence de l'objectif de l'instrument, même si certains aspects n'étaient pas suffisamment pris en compte, notamment la nutrition.

La mise en œuvre de certaines interventions dans le secteur du développement rural souffre de retards importants dans les décaissements, dus principalement à la diversité et à la multitude des actions à accomplir et à l'inadéquation de certains outils financiers, tel le devis-programme, pour le financement de ce type d'actions.

Par ailleurs, dans le cas du coton, l'appui d'un montant de 10 Mio EUR prévu dans le 9^e FED suite à la RMP de 2005 a connu des retards dus notamment à l'absence de document de politique sectorielle coton qui a rendu difficile la préparation d'un appui sectoriel et au fait que l'AICB (Association interprofessionnelle du coton burkinabè) n'a été opérationnelle que début 2006. Un accord avait finalement été trouvé au premier semestre 2006 avec les acteurs de la filière pour l'affectation de ce financement à la construction des pistes cotonnières. Suite à la dégradation de la situation financière de la filière, l'ordonnateur national (ON) a demandé que ce financement soit affecté à la prise en charge partielle de la participation des producteurs de coton à l'augmentation de capital des trois sociétés cotonnières.

Enfin, l'utilisation d'indicateurs de moyens et de résultats spécifiques (en dehors du processus de suivi du CSLP) reste encore à parfaire.

III.1.2 Projets et programmes hors secteurs de concentration

L'accès à l'eau potable et à l'assainissement constitue un véritable besoin pour une vaste partie de la population burkinabè. Malgré des progrès sensibles, la satisfaction de ces besoins et l'atteinte des OMD nécessiteront des efforts soutenus pour la décennie à venir. Les appuis en faveur d'un meilleur accès à l'eau potable s'intègrent donc de manière cohérente dans la stratégie de réduction de la pauvreté et de sécurité alimentaire mise en œuvre dans le 8^e et 9^e FED. Dans ce domaine, les résultats sont satisfaisants du point de vue de la réalisation d'investissements, principal axe d'intervention de la CE. Les ressources consacrées à ce secteur s'élèvent à environ 40 Mio EUR dans le PIN du 8^e FED et à 10 Mio EUR dans celui du 9^e FED. À ces ressources s'ajoutent 9,3 Mio EUR au titre de la facilité ACP-UE pour l'eau (voir III.1.4).

Ces actions s'intègrent tant dans la politique nationale du secteur eau/assainissement que dans la perspective de l'initiative européenne pour l'eau en Afrique, qui se décline selon deux objectifs:

- 1) Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE): programmes VREO (valorisation des ressources en eau de l'Ouest du Burkina Faso) et autorité du bassin de la Volta (financement régional);
- 2) Eau potable et assainissement : AEP-Ziga (approvisionnement en eau potable de la ville de Ouagadougou), PRS (programme régional solaire) et VREO, ainsi que la plupart des projets de la facilité «eau».

Au titre des mesures relevant de la protection de l'environnement, le programme «Conservation et utilisation rationnelle des aires protégées contiguës du Bénin, du Burkina Faso, du Niger et de leurs zones d'influence» (Parc W/ECOPAS), dont l'objectif global consiste à inverser les processus de dégradation des ressources naturelles et à préserver la biodiversité dans le complexe régional du parc W au bénéfice des populations, et plus particulièrement des populations riveraines des aires protégées et de leurs zones d'influence, permet le démarrage des activités du plan d'aménagement et de gestion de la réserve de biosphère transfrontalière W - 2006/2010 -, premier document stratégique et de planification des interventions au niveau régional et transversal. Ce programme marque un progrès véritable de l'intégration régionale dans le domaine particulièrement sensible de la protection de l'environnement et dans celui des infrastructures d'interconnexion régionales, qui sont dans une phase de concrétisation.

Le programme d'appui à la consolidation du processus démocratique, de l'État de droit et de la bonne gouvernance (PADEG 2002-2006, prolongé de deux ans en octobre 2006) consiste à soutenir une partie de la mise en œuvre du plan d'action national de réforme de la justice 2002-2006 (PANRJ), lui-même consolidé et étendu sur une période de trois ans supplémentaires. Il s'articule autour de deux volets: la réforme du système judiciaire et une meilleure participation des institutions démocratiques et des organisations de la société civile (OSC) au processus de consolidation de l'État de droit, de la démocratie et de la bonne gouvernance.

Les nouvelles actions programmées dans la phase de prolongation visent à consolider les acquis en matière de gestion des structures de formation continue, des juridictions et des établissements pénitentiaires. Les interventions communautaires ont été, jusqu'ici, orientées pour une grande part vers les investissements humains et matériels nécessaires au

renforcement de la présence judiciaire. Elles devraient maintenant être accentuées vers une dimension plus « qualitative ». Aussi, l'appui technique supplémentaire au ministère de la justice qui sera apporté durant la phase transitoire devrait permettre l'élaboration d'une politique sectorielle globale pour le secteur de la justice, notamment en renforçant la collecte et l'exploitation des données statistiques et la gestion financière. Il s'agit donc, à plus long terme, de placer progressivement le justiciable au centre du système judiciaire, d'adapter les services rendus aux besoins de la société et d'accroître l'indépendance de la justice vis-à-vis du pouvoir exécutif.

L'évaluation thématique de l'appui de la CE à la bonne gouvernance, réalisée en 2005-2006 dans sept pays dont le Burkina, a visé particulièrement le PADEG. Ses conclusions ont fait ressortir que la CE accompagne et soutient efficacement la politique nationale de bonne gouvernance, mais que le lien avec l'appui budgétaire général devrait être renforcé.

L'appui de la CE au secteur privé au Burkina Faso se concrétise essentiellement par la mise en œuvre du programme de renforcement des capacités des entreprises. La convention de financement a été prolongée par avenant jusqu'en 2008 (7 ACP BK151 – 6 Mio EUR). Ce programme comporte deux volets essentiels: (i) le développement du marché des services aux entreprises par la stimulation de la demande (facilitation de l'accès aux services de conseil des entreprises et accompagnement de celles-ci par la Maison de l'entreprise du Burkina Faso (MEBF)) et (ii) un appui à la tenue d'une comptabilité transparente et à une bonne gestion de l'entreprise par la création de centres de gestion agréés.

En ce qui concerne les appuis institutionnels, le projet d'appui aux services de l'ON a été jugé pertinent lors de son évaluation, compte tenu des enjeux et du volume financier alloué au Burkina Faso. Cependant, son efficacité reste limitée par des faiblesses de conception. Vu l'importance stratégique d'un tel appui et les résultats atteints, un nouvel appui initialement prévu en 2006 débutera en 2007 afin de renforcer durablement les capacités des services appuyés. Quant à la facilité de coopération technique (FCT), elle a été relativement peu utilisée depuis la signature de la convention de financement, mais les prévisions indiquent une absorption avancée en 2007.

Dans le 9^e FED, une enveloppe de 15 Mio EUR de contribution communautaire et de 300 000 euros de contribution nationale est destinée aux acteurs non étatiques (ANE) de la société civile. Le programme de renforcement des capacités des organisations de la société civile (PROS) a connu un certain retard dans son élaboration du fait de son caractère novateur, de sa complexité et de la sensibilité du sujet traité. La convention de financement a été signée en avril 2006. Ce programme, d'une durée de six années et demi, prévoit de renforcer les capacités organisationnelles des OSC et de promouvoir le dialogue et l'animation par des campagnes d'information et de communication. En complément, les services de l'État chargés de la structuration du système public national de reconnaissance, d'enregistrement et de suivi des OSC bénéficieront d'un appui institutionnel.

Toujours dans le cadre du 9^e FED, une enveloppe de 1,9 Mio EUR est destinée à soutenir le développement culturel du Burkina Faso et à consolider les acquis. Les revues opérationnelles de 2003 et 2004 ont, en effet, permis de retenir la culture au nombre des secteurs bénéficiaires des appuis du 9^e FED. De nombreuses rencontres entre les parties prenantes ont permis d'établir le programme cadre d'appui au secteur de la culture. Ce programme, d'une durée de trois ans, prévoit de développer les capacités du secteur culturel dans les domaines où le Burkina Faso a des compétences significatives, à savoir le cinéma (avec notamment l'appui

au FESPACO 2007), les arts vivants et les arts plastiques et appliqués, et est complémentaire de l'appui au FESPACO 2005.

Dans le cadre de la programmation de la coopération entre l'UE et le Burkina Faso, la DCE et l'ON ont réuni à quatre reprises des ANE (environ 90 organisations invitées): d'abord les 7 et 8 février 2005 lors de la RMP en plénière avec les services étatiques, le 14 décembre 2005 dans le cadre de la revue opérationnelle 2005 et le 11 mai 2006 et le 29 mai 2007 pour la revue en fin de parcours du 9^e FED et la programmation du 10^e FED. Après ces échanges, les ANE ont confirmé leur souhait de continuer à être associés aux travaux de revue à titre individuel. L'hétérogénéité des missions et des objectifs entre les différentes composantes et entre organisations au sein d'une même composante ne permet pas, pour le moment, d'envisager d'autres formes de dialogue, plus organisées et efficaces. À ce sujet, la DCE et l'ON regrettent de ne pas pouvoir s'adresser à un groupe plus restreint d'ANE et expliquent ainsi la difficulté, dans ce contexte, de les associer plus activement au processus de rédaction des documents de programmation.

III.1.3 Utilisation de l'enveloppe B

Le montant initial de l'enveloppe B de 76 Mio EUR a été porté:

- dans un premier temps, à 70,7 Mio EUR en 2003 à la suite d'un prélèvement de 5,3 millions pour contribuer à la facilité de soutien à la paix pour l'Afrique;
- dans un deuxième temps, à 10,7 Mio EUR à la suite du transfert de 60 millions à l'enveloppe A consécutif à la revue à mi-parcours du PIN du 9^e FED du Burkina;
- dans un troisième temps, à 0,7 Mio EUR en 2007 après la revue en fin de parcours du PIN du 9^e FED, par transfert de 10 millions à l'enveloppe A.

III.1.4 Autres instruments

En 1993, le Burkina Faso a bénéficié de transferts non programmables au titre du Sysmin dans le cadre du 7^e FED (27 Mio EUR), suite notamment à la non-viabilité de la mine de Poura. Le programme de cartographie géologique (7 ACP BK 74 – 15 Mio EUR), mis en place pour favoriser la promotion du secteur minier grâce à une meilleure connaissance des potentialités du pays, a produit une banque de données géophysiques couvrant tout le territoire et des cartes géologiques de reconnaissance. Ce travail d'études des sols peut aussi servir dans le domaine de l'hydraulique et des infrastructures. L'évaluation finale du projet a conclu qu'il a été mené d'une manière efficace, avec des résultats très satisfaisants sur le plan de la formation, de la mise en œuvre et des effets. Les actions entreprises pour ce projet ont été jugées particulièrement adaptées au contexte et pérennes.

Entre 1990 et 2000, le Burkina Faso a bénéficié de transferts non programmables au titre du Stabex dans le cadre du 7^e FED (18,6 Mio EUR) et du 8^e FED (1,4 Mio EUR). L'absorption de ces ressources, dont l'utilisation est définie dans les COM, a parfois été lente en raison, notamment, des types d'actions et de l'imprécision des modalités de gestion retenues. L'affectation des reliquats existants, chiffrés à 9 Mio EUR environ, a fait l'objet d'un COM-Stabex final (visant le complément de financement au profit d'actions en cours sur le PIN, principalement dans le domaine des infrastructures routières) qui a été signé en juin 2006 et immédiatement engagé à hauteur de 72 %.

Fin 2005, le portefeuille de projets actifs (non remboursés) de la **Banque européenne d'investissement (BEI)** comprenait dix prêts pour un montant total signé de 70 Mio EUR. Les projets engagés par le passé par la BEI concernent principalement les secteurs financier, de l'eau et de l'électricité, du coton, et des télécommunications.

Avec un montant signé de 39 Mio EUR à fin 2005, les projets d'infrastructures publiques occupent une place importante et concernent les secteurs de l'électricité et de l'eau. Ainsi, le projet d'interconnexion électrique entre Ferkessedougou (Côte d'Ivoire) et Bobo-Dioulasso, auquel la BEI a contribué par un prêt de 9,8 Mio EUR signé en 1995, est terminé et a été complété par le projet d'interconnexion entre Bobo-Dioulasso et Ouagadougou qui acheminera le courant électrique ivoirien jusqu'à la capitale burkinabè et qui a obtenu un prêt de 15,25 Mio EUR de la BEI en 2004. Pour ce dernier projet, les échanges ont été poursuivis avec la SONABEL afin de pouvoir entamer les travaux et procéder au décaissement du prêt. Dans le secteur de l'eau, la BEI a participé aux côtés du FED au financement du projet d'alimentation en eau potable de Ouagadougou. Bien que les travaux qu'elle a financés pour ce projet aient été réalisés, un suivi rapproché a été effectué pour s'assurer que l'ONEA pourra utiliser la totalité du financement de 14 Mio EUR mis à sa disposition en 2001.

La BEI a contribué au financement du secteur financier au Burkina Faso à travers des ressources à moyen et long termes par un prêt global aux banques et à une institution financière de crédit-bail d'un montant total de 6 Mio EUR en 2002 qui a été utilisé rapidement et renouvelé en 2003 pour un montant de 12 Mio EUR. Le deuxième prêt global arrive à son terme également. Ces prêts ont permis le financement des investissements de PME par des ressources à moyen et long termes auxquelles elles ont difficilement accès et ont ainsi contribué à soutenir le secteur privé qui est le moteur de la croissance économique.

Enfin, la BEI est intervenue dans le secteur du coton au Burkina Faso par le financement de la modernisation et la construction de nouvelles usines d'égrenage de la SOFITEX avec un prêt de 6 Mio EUR et par le financement partiel de la filature FILSAH avec un prêt de 1 Mio EUR. Ces opérations sont terminées et en cours de remboursement. Cependant, la filature FILSAH se trouvant en difficulté malgré une première restructuration financière, une deuxième restructuration est en cours qui exige un suivi rapproché de la BEI.

Le Burkina Faso bénéficie aussi des fonds du PIR et y accorde un intérêt particulier, notamment du fait qu'il abrite plusieurs organisations sous-régionales et qu'il a souvent été ordonnateur régional pour les précédents PIR. De plus, sur les fonds intra-ACP, le pays est bénéficiaire de programmes mis en œuvre par des organisations internationales.

Les deux appels de propositions lancés par la CE dans le cadre de la facilité ACP-UE pour l'eau ont rencontré un vif succès au sein des institutions, ONG et associations locales. Le Burkina bénéficiera à ce titre de financements pour six projets nationaux correspondant à une subvention totale de 7.125.461 euros et de l'intervention de trois projets multipays pour une valeur de 2.278.583 euros.

Un appel de propositions a également été lancé dans le cadre de la facilité «énergie». Cinq projets, pour lesquels la DCE au Burkina Faso est chef de file, ont été retenus. Toujours dans le domaine de l'énergie, six projets concernant au niveau national ou régional le Burkina Faso ont été financés dans le cadre de la composante COOPENER du programme européen pour l'énergie intelligente (2003-2006).

La CE et le Secrétariat UE-ACP ont programmé 12 Mio EUR issus des fonds intra-ACP pour soutenir les initiatives sous-régionales de prévention des catastrophes naturelles. Six sous-régions, dont l'Afrique de l'Ouest, en bénéficieront. Les catastrophes naturelles identifiées en Afrique de l'Ouest sont la sécheresse, les crises alimentaires, les invasions acridiennes, etc.

Le Burkina Faso bénéficie des financements disponibles par le canal du budget général de l'UE, tant sur les lignes «Cofinancement des ONG» et «Sécurité alimentaire» que sur d'autres lignes budgétaires thématiques. Durant la période 2000-2006, le Burkina Faso a, dans ce contexte, bénéficié de vingt-sept projets nationaux et deux projets régionaux pour une contribution communautaire d'environ 22,1 Mio EUR. Un projet régional en soutien à la stratégie opérationnelle de sécurité alimentaire (5 Mio EUR) est actuellement exécuté sur la base d'une convention de contribution avec le CILSS et contribue à renforcer les systèmes nationaux et régionaux d'information, y compris au Burkina. Quatorze Mio EUR sont disponibles pour le lancement, en 2007, de deux appels de proposition spécifiques au Burkina Faso, pour des actions concernant la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la fertilité des sols. Ces ressources permettront de maintenir les interventions en faveur de la sécurité alimentaire, en dehors de l'aide directe à l'État, à leur niveau actuel pendant toute la durée du protocole financier du 10^e FED.

Enfin des équipes burkinabè ont été mobilisées dans 90 propositions de recherche internationale dans le 6^{ème} Programme Cadre de recherche (2002-2006). 22 participations ont connu un succès et obtenu des financements dans différents domaines de coopération scientifique internationale (sécurité alimentaire, santé et santé publique, gestion durable des écosystèmes) ainsi que dans des thématiques liées à l'environnement et au développement durable. La participation des équipes burkinabè a été financée pour un montant d'environ 4 Mio EUR.

III.2 Information sur les programmes des États membres et des autres donateurs (complémentarité)

Les financements des États membres de l'UE et des autres donateurs sont résumés dans la matrice des bailleurs de fonds reprise en annexe. Cette matrice illustre bien le passage de l'aide projet vers l'appui budgétaire général, sur lequel se sont engagés différents bailleurs, notamment l'Allemagne, le Danemark, les Pays-Bas, la France, la Suisse, la Suède, la BM, la CE et la BAD. En 2005, sur les dépenses totales de l'État (base engagement, hors dette, y compris les ressources de l'initiative PPTE) d'un montant de 640,2 milliards de CFA, 174,6 milliards étaient des dépenses en capital sur financements extérieurs et 93,1 milliards des appuis budgétaires. Les appuis budgétaires soutiennent la mise en œuvre des priorités du CSLP dans leur ensemble.

La matrice montre aussi qu'il y a des financements importants sous forme d'aide projet ou programme dans différents secteurs, avec une concentration assez forte sur la santé, l'éducation, l'énergie et les mines, le développement rural et l'hydraulique et les transports et les communications. Comme indiqué au début du présent chapitre, environ 90% des décaissements de l'UE interviennent dans l'appui budgétaire général, les transports et l'approvisionnement en eau potable/assainissement. Ces interventions se font déjà en complémentarité avec celles des autres donateurs, une coordination étant assurée respectivement dans le CGAB, dans le cadre du PST et grâce au cadre de concertation entre le MAHRH et les partenaires du sous-secteur de l'eau potable et de l'assainissement.

III.3 Autres politiques de l'UE

Les politiques autres que la politique d'aide sont au moins aussi importantes dans la mesure où elles sont susceptibles d'influencer ou de servir l'objectif du pays dans la poursuite des OMD.

La politique agricole de l'Union a un impact sur la performance des exportations agricoles du Burkina. Bien que les effets réels sur l'économie du pays soient très limités, le système communautaire de subvention à la production agricole y est mal perçu, particulièrement dans le secteur du coton. Même si la production cotonnière de l'UE est modeste et n'a quasiment pas d'impact sur les marchés internationaux, l'existence même d'un schéma de subvention est vue comme un obstacle au développement du principal produit d'exportation du Burkina Faso.

Les normes sanitaires appliquées par l'UE constituent aussi des obstacles à l'exportation burkinabè, en particulier dans le secteur des produits d'origine animale et de l'élevage. Sans mettre en cause le bien-fondé de la législation communautaire en la matière, qui vise à protéger les consommateurs européens, le retard du Burkina Faso dans la mise à niveau des normes sanitaires et phytosanitaires freine l'exportation de certains produits burkinabè vers l'UE. Il faut aussi noter que les exportations communautaires de certains produits d'origine animale et végétale sont en concurrence avec les exportations burkinabè vers les pays côtiers de la sous-région.

III.4 Description du dialogue politique avec le pays partenaire

Dans le domaine des relations politiques avec l'UE, un dialogue sur place entre les hautes autorités burkinabè, les États membres de l'UE et la CE fonctionne d'une manière ouverte et constructive. Les chefs de mission de l'UE rencontrent mensuellement le ministre des affaires étrangères ou d'autres personnalités politiques. Les discussions portent sur des questions de stabilité interne (élections, sécurité ...) et des questions externes d'actualité (crises dans la sous-région, intégration régionale, réforme des Nations unies, etc.). Trois ou quatre fois par an, le ministre des affaires étrangères organise des rencontres plus larges avec les chefs de mission des principaux bailleurs de fonds sur des questions d'actualité. Le dialogue sur les éléments essentiels de l'accord de Cotonou est régulier, mais pas formalisé.

Le dialogue politique fait aussi partie intégrante des réunions de concertation entre le gouvernement et les PTF, par exemple les revues du CSLP, les sessions du CGAB et les réunions de concertation en matière de gouvernance. La lutte contre la corruption a ainsi été à l'ordre du jour des revues du CSLP en avril 2006 et en avril 2007, des sessions du CGAB et des réunions spécifiques entre le gouvernement et les PTF. Dans le cadre de ce dialogue, les PTF ont demandé au gouvernement de renforcer sa politique de lutte contre la corruption, de veiller au respect des engagements internationaux du Burkina Faso – plus particulièrement la convention de Mérida et la convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption – et d'assurer une réelle indépendance dans le fonctionnement de l'ensemble du dispositif des corps de contrôle et de la justice.

III.5 Description de l'état du partenariat avec le pays bénéficiaire et des progrès dans le processus d'harmonisation

Le gouvernement du Burkina Faso joue un rôle actif dans l'ensemble du processus de coordination des politiques, d'harmonisation des procédures de programmation et d'alignement sur les cycles, systèmes et procédures budgétaires du pays bénéficiaire, même si la qualité et le degré d'appropriation du dialogue avec les PTF varient d'un secteur à un autre.

Une coordination générale des appuis au développement est structurée autour du CSLP, qui est le cadre de référence pour l'ensemble des PTF. Les PTF qui favorisent la mise en œuvre du CSLP par des appuis budgétaires généraux ont structuré leurs relations avec le gouvernement dans le CGAB, qui est présidé par le ministère de l'économie et des finances et qui a un caractère contraignant pour les signataires. Le dispositif de suivi du CSLP prévoit également des travaux au sein de six commissions sectorielles et thématiques, de niveau ministériel, dans lesquelles les PTF participent à titre d'observateurs. Cette coordination est également du ressort du ministère de l'économie et des finances.

Outre cette coordination axée sur le suivi du CSLP, il y a des cadres de concertation autour des programmes sectoriels, paniers communs et cadres partenariaux, comme par exemple dans l'éducation de base, la santé, la lutte contre le SIDA, le genre, les transports, le développement rural, la gouvernance, la décentralisation, le secteur privé. L'administration nationale s'approprie de plus en plus l'animation de cette coordination. Cependant, les revues du CSLP en 2006 et 2007 ont montré la nécessité de renforcer le lien entre les différentes coordinations sectorielles et les travaux des commissions sectorielles et thématiques de suivi du CSLP pour assurer une meilleure cohérence entre la définition et la mise en œuvre des politiques sectorielles, d'une part, et le CSLP et son plan d'actions prioritaires, d'autre part.

Suite aux déclarations de Rome et de Paris sur l'alignement, l'harmonisation et la coordination des aides, les PTF ont entamé une action depuis 2005 pour faire avancer la question de l'efficacité de l'aide. Ils se réunissent dorénavant sur une base trimestrielle pour promouvoir l'efficacité de l'aide au Burkina. Un secrétariat technique pour l'efficacité de l'aide (STELA), cofinancé par plusieurs PTF, a été constitué pour appuyer les efforts des PTF en la matière, en collaboration étroite avec l'administration nationale.

Le gouvernement du Burkina Faso, pays signataire de la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, prend en main progressivement son suivi. La nomination d'un coordonnateur national de l'efficacité de l'aide au sein du ministère de l'économie et des finances en août 2006 a permis au gouvernement de prendre le contrôle, avec l'appui du STELA, de l'exercice de remplissage des questionnaires relatifs au suivi de la déclaration de Paris. Un atelier de validation des questionnaires et de dialogue sur les définitions à appliquer a eu lieu en octobre 2006. Le gouvernement a préparé un projet de plan d'action national pour l'efficacité de l'aide en avril 2007. Ce projet a fait l'objet d'une journée de réflexion entre la coordination nationale et l'ensemble des PTF le 10 mai 2007. Une version révisée a été examinée par un atelier de validation le 25 mai 2007 avec les PTF, les représentants de la société civile, le secteur privé et l'administration nationale. La version finale est en préparation.

Des avancées concrètes en matière d'efficacité de l'aide et concernant la programmation de celle-ci sont l'actualisation du PAP-CSLP dans le cadre de la revue du CSLP en 2006, la réalisation d'un diagnostic conjoint de la situation du pays par l'administration nationale et les États membres de l'UE représentés au Burkina Faso, la CE, le Canada et la Suisse, et la finalisation d'un plan cadre des Nations unies pour l'aide au développement 2006-2010, préparé conjointement par cinq agences onusiennes.

IV : STRATÉGIE DE RÉPONSE

IV.1 Les déterminants de la stratégie de réponse

La stratégie de réponse s'articule autour de la réduction de la pauvreté, objectif central du CSLP du Burkina Faso et de la politique de développement de l'UE. Le CSLP en cours, qui couvre formellement la période 2004-2006, reste pertinent et ne sera pas revu à court terme. À l'occasion de la revue du CSLP en avril 2006, le gouvernement a décidé de ne pas réviser ce cadre, mais bien d'actualiser en profondeur le PAP-CSLP pour la période 2007-2009, notamment pour y intégrer l'accélération des OMD. Les partenaires au développement se sont accordés avec la décision du gouvernement⁴. Le CSLP et son PAP, tels que décrits et analysés dans le chapitre II, restent donc le point de départ de la présente stratégie de réponse.

L'analyse de la viabilité des politiques actuelles du Burkina Faso et des défis à moyen terme montre la nécessité d'améliorer la compétitivité du pays pour accélérer la croissance, de diversifier la production des biens et services pour que l'économie soit moins dépendante de la pluviométrie et des chocs externes, d'améliorer l'environnement de l'entreprise, d'assurer une meilleure répartition des fruits de la croissance, d'accorder une priorité certaine à la qualité des services et prestations offertes aux populations, notamment les plus vulnérables, de renforcer la gouvernance dans ces différents aspects, y compris la décentralisation, et d'accroître l'efficacité de l'aide.

Comme indiqué dans le chapitre précédent, la coopération entre l'UE et le Burkina Faso est caractérisée par des interventions dans un nombre trop important de domaines, malgré un effort de rationalisation considérable déjà entrepris dans le cadre du PIN du 9^e FED. Pour une meilleure efficacité de l'aide, une plus forte concentration est indispensable. Le choix des domaines et instruments d'intervention de la stratégie de réponse doit tenir compte de l'expérience et des avantages comparatifs de l'UE, et notamment des éléments suivants:

- Malgré l'abondance des domaines d'intervention, 90 % environ des décaissements au titre du PIN du 9^e FED se réalisent dans les transports, l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement et le soutien au cadre macroéconomique et à la réduction de la pauvreté grâce à l'appui budgétaire.
- L'UE a la possibilité de consacrer des financements importants à la réalisation des infrastructures de base, sur des dons, donc sans contribuer à l'endettement du pays. Ses procédures sont adaptées à la réalisation d'infrastructures.
- L'UE s'est engagée, avec d'autres partenaires, à passer progressivement de l'aide projet vers l'appui budgétaire et continue sur cette voie. La CE a contribué à l'élaboration et participe à la mise en œuvre du CGAB en appui au CSLP. Les revues du CSLP et l'expérience de l'appui budgétaire de l'UE montrent qu'il est nécessaire de renforcer la qualité de la programmation, de la mise en œuvre et du suivi du budget national et de renforcer le lien entre le dialogue sectoriel et le suivi du CSLP, notamment pour les ministères de l'éducation et de la santé. Compte tenu de la dimension transversale de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la CE a insisté pour y accorder une place plus importante dans le suivi de la mise en œuvre du CSLP et plus spécifiquement dans le CGAB. L'objectif visé est de mettre les enjeux de la sécurité alimentaire et de son corollaire direct de la sécurité nutritionnelle, éléments

⁴ Aide-mémoire conjoint des partenaires techniques et financiers dans le cadre de la 6^{ème} revue annuelle de la mise en œuvre du CSLP au Burkina Faso, Avril 2006, Chapitre 4, Conclusions, page 19.

essentiels pour la réduction de la pauvreté, à un niveau de dialogue politique élevé entre le gouvernement et ses PTF.

- La coopération entre l'UE et le Burkina Faso a enregistré des difficultés dans la mise en œuvre d'actions de proximité, telles l'appui à la production agricole et l'assainissement, à travers les structures étatiques. Le Burkina Faso a bénéficié, suite à des appels de proposition, de différentes actions de développement financées sur le budget général de l'UE, pour des cofinancements avec les ONG, la sécurité alimentaire, la santé, l'environnement et les droits de l'homme. Cet outil s'est montré mieux adapté à la réalisation d'actions de proximité.
- La bonne gouvernance est une grande priorité dans l'accord de Cotonou et dans la politique européenne de développement et est l'un des quatre axes d'intervention du CSLP. L'appui à la bonne gouvernance permettra de répondre à ces priorités, de structurer davantage les appuis institutionnels financés par l'UE et d'appuyer le gouvernement dans le respect de ses engagements.

Comparée à celle du 9^e FED, la stratégie du 10^e FED se situe dans la continuité en ce qui concerne les principaux domaines d'intervention, notamment l'appui macroéconomique, les infrastructures de transport et l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement. Le développement rural et la sécurité alimentaire - deuxième domaine de concentration au titre de la stratégie du 9^e FED, financé sur la ligne budgétaire «sécurité alimentaire» plus une dotation de 10 Mio EUR pour le coton - seront intégrés dans l'appui au cadre macroéconomique et à la réduction de la pauvreté pour la dimension sécurité alimentaire/nutritionnelle (par le choix d'indicateurs correspondants pour l'évaluation des tranches variables) et pris en compte dans le choix des infrastructures de transport et d'approvisionnement en eau/assainissement. L'appui à la bonne gouvernance, y compris la décentralisation, permettra également d'intervenir en faveur du monde rural. En matière de sécurité alimentaire/nutritionnelle, une complémentarité est à signaler aussi avec les futures interventions d'ECHO, qui prépare un plan global pour le Sahel.

Un choix sélectif dans les domaines d'intervention du 10^e FED est possible grâce à la complémentarité avec les interventions financées par d'autres partenaires au développement (voir chapitre précédent) et par le budget national. D'autres partenaires ont également annoncé vouloir être plus sélectif dans leurs futurs programmes de coopération. Dans ce contexte, les États membres de l'UE, la Suisse, le Canada et la CE se sont engagés à s'informer et se concerter sur les choix des domaines d'intervention dans leurs programmes de coopération à venir.

Une autre forme de complémentarité est celle qui se rapporte à l'intégration économique régionale, y compris la négociation d'un accord de partenariat économique (APE), et à la programmation de l'aide pour l'Afrique occidentale. La stratégie de réponse facilitera l'intégration économique par la création d'infrastructures pour améliorer l'interconnectivité et par des mesures d'accompagnement pour l'APE. Des mesures d'appui pour la mise à niveau des entreprises sont importantes, tant dans le cadre de l'APE que pour améliorer la compétitivité du Burkina Faso et pour répondre aux exigences de qualité à l'importation posées par l'UE et d'autres pays importateurs.

Les risques éventuels qui pourraient influencer de façon négative sur la stratégie de réponse sont liés à la sécurité dans la sous-région ouest-africaine et à des insuffisances en matière de gouvernance. Pour les atténuer, le gouvernement devra maintenir une politique en faveur de la paix et respecter les engagements pris sur le plan de la gouvernance. D'autres risques tiennent

aux chocs exogènes, tels que l'évolution des prix mondiaux des matières premières, l'évolution du taux de change du dollar et des phénomènes naturels comme, par exemple, une mauvaise pluviométrie. Ils montrent encore une fois la nécessité d'une diversification de la production des biens et services et d'une amélioration de la compétitivité.

IV.2 Domaines d'intervention

IV.2.1 Renforcement des infrastructures de base et de l'interconnectivité

Ce domaine, qui couvrira des interventions en matière de transports, d'approvisionnement en eau potable et d'énergie, répond aux priorités exprimées dans les axes 1 « accélérer la croissance et la fonder sur l'équité » et 2 « garantir l'accès des pauvres aux services sociaux de base et à la protection sociale » du CSLP. Il correspond à deux secteurs d'intervention prévus dans la politique de développement de l'UE, notamment « Infrastructures, communications et transports » et « Eau et énergie ». Il répond aussi à la stratégie de l'UE pour l'Afrique (i) en contribuant à l'instauration d'un environnement économique favorable à la croissance par l'amélioration de l'interconnectivité des infrastructures en Afrique de l'Ouest et (ii) en s'attelant aux OMD, notamment par l'accès à l'eau potable, l'hygiène et l'énergie.

IV.2.1.1 Infrastructures de transport

L'objectif global de ce sous-domaine est d'augmenter durablement les échanges nationaux et internationaux par l'amélioration des conditions du désenclavement national et sous-régional et par la réduction des coûts des facteurs de production. Les appuis de l'UE aideront à poursuivre la mise en œuvre du PST 2 tout en prenant en compte la dimension environnementale. Ils viseront, notamment, la réduction des coûts et des délais des transports, la réduction des coûts d'entretien du réseau routier et l'amélioration de la sécurité routière. Ils s'intègrent dans l'axe 1 du CSLP et font partie du programme présidentiel pour la période 2006-2010. Ils contribuent également à l'axe 2 du CSLP, en facilitant l'accès aux services sociaux, et à l'axe III en favorisant le désenclavement des zones rurales et en facilitant ainsi les mouvements des denrées agricoles qui deviendront alors plus accessibles aux populations rurales isolées.

La filière coton, qui est la principale source de devises du pays (60 %) est, par exemple, fortement dépendante de la qualité et de la rapidité des échanges extérieurs: la capacité locale de stockage est, en effet, très limitée et le coton doit atteindre le marché international assez vite pour rester compétitif par rapport à celui d'autres provenances. Depuis la fermeture de la frontière avec la Côte d'Ivoire en septembre 2002, le problème de l'évacuation du coton vers les zones de traitement se pose de manière aiguë. Ainsi, le surcoût induit par l'augmentation des distances kilométriques entre les zones cotonnières du Burkina Faso et les ports de substitution à Abidjan (Tema, Lomé, Cotonou) est estimé à plus de deux milliards de FCFA pour les dernières campagnes (sans compter le surcoût pour les intrants).

Les interventions dans ce sous-domaine prolongeront celles réalisées au titre du 9^e FED et seront focalisées sur le renforcement des routes bitumées existantes, qui importent à la fois pour la sous-région ouest-africaine, pour le désenclavement à l'intérieur du pays et pour les importations et exportations du pays. La priorité sera ainsi accordée à la route trans-sahélienne (axe Bamako-Ouagadougou-Niamey) et aux voies qui la relient aux pays côtiers voisins et qui contribuent au désenclavement des zones rurales et à l'évacuation de la

production rurale. D'autres interventions sont également envisagées dans des domaines tels que l'utilisation pérenne des investissements – dont, prioritairement, le contrôle des charges à l'essieu qui devra s'inscrire dans un dialogue suivi avec la région –, la sécurité routière, l'intégration de la dimension environnementale dans les transports, la professionnalisation de l'activité de transporteur et la sensibilisation dans le cadre de la lutte contre le VIH/SIDA. Enfin, des mesures de renforcement des capacités des administrations chargées des transports et des infrastructures s'avèreront, sans doute, nécessaires.

IV.2.1.2 Approvisionnement en eau potable, assainissement et énergie

Approvisionnement en eau potable et assainissement

L'objectif global est de contribuer à la lutte contre la pauvreté par l'amélioration durable et équitable de l'accès des populations aux infrastructures d'adduction de l'eau potable et d'assainissement. Les appuis de l'UE s'intègrent dans la réalisation du CSLP et du PAP. Ils auront pour résultat de réduire les risques sanitaires qui sont des causes sous-jacentes de la malnutrition aiguë. Ils visent également l'amélioration des capacités de gestion et de valorisation des ressources en eau.

Les interventions se concentreront sur la mise en place ou la réhabilitation d'infrastructures d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement et des appuis aux services techniques de l'administration nationale et aux collectivités locales pour la gestion de l'eau et de l'assainissement. Elles viseront les zones rurales, couvertes par le programme national d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement (PNAEPA), ainsi que les zones périurbaines et les communes rurales, couvertes par l'Office national de l'eau et de l'assainissement. Le programme pourra être mis en œuvre sous forme d'appui budgétaire sectoriel si les conditions d'une approche sectorielle sont réunies, conformément aux lignes directrices de la Commission européenne en matière d'appui aux programmes sectoriels. Dans le cas contraire, l'ensemble des interventions sera réalisé en suivant les procédures du FED applicables aux projets, mais toujours en intégrant ces interventions dans la mise en œuvre de la politique nationale de l'eau et de l'assainissement. Une partie de la mise en œuvre, notamment des actions en matière d'assainissement, pourra être confiée à des ANE après appel de propositions.

Énergie

L'énergie est un facteur crucial pour la compétitivité de l'économie burkinabè et son équilibre macroéconomique. Le PAP-CSLP 2006-2008 indique que le gouvernement s'emploiera à améliorer l'administration du secteur de l'énergie et la couverture énergétique du pays, à réduire le coût de l'énergie et à créer les meilleures conditions de participation possibles du secteur privé au développement des infrastructures énergétiques.

Dans le sous-secteur de l'électricité, l'UE intervient déjà par l'intermédiaire de la BEI avec des financements importants pour l'interconnexion des réseaux électriques en Afrique de l'Ouest et au Burkina. Par ailleurs, plusieurs projets seront réalisés grâce à la facilité «énergie» dans des domaines aussi importants que les systèmes d'information énergétique, la formation à l'ingénierie énergétique, l'électrification en zone rurale hors réseau, l'interconnexion (avec le réseau ghanéen) ou le développement des biocarburants (contribuant ainsi aux efforts de diversification du secteur du coton) tout en tenant en compte les impacts que la production de biocarburant peut avoir sur la sécurité alimentaire ou sur l'environnement. À cet égard, la présente stratégie de réponse met l'accent sur des études

stratégiques, la recherche et des actions expérimentales concernant l'énergie renouvelable et domestique et des actions visant l'économie d'énergie.

IV.2.2 Appui à la bonne gouvernance

L'objectif global est de renforcer la qualité de la gouvernance pour réduire la pauvreté et enclencher un processus de développement durable, ce qui implique: a) le respect des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit, notamment par l'accès à la justice, b) une gestion transparente et responsable des affaires économiques et des finances publiques et c) le rôle complémentaire des autorités locales décentralisées dans le processus de développement (articles 4, 8, 9 et 10 de l'accord de Cotonou).

Sur le plan national, ce domaine d'intervention correspond au quatrième axe du CSLP « Promouvoir la bonne gouvernance » et à la politique nationale de bonne gouvernance (PNBG) 2005-2015, qui consacre quatre piliers essentiels de gouvernance: la gouvernance politique, économique, administrative et locale.

Considérant les faiblesses constatées par l'UE en matière de gouvernance, notamment dans le secteur de la justice, le défi majeur de la mise en place effective de la décentralisation, le besoin de transparence des finances publiques dans un contexte d'aide budgétaire croissante, la nécessité d'améliorer l'environnement légal pour le secteur privé et la lutte contre la corruption, qui a un caractère transversal, les interventions seront concentrées sur la gouvernance politique, locale et économique et financière. Elles viendront en appui aux engagements du gouvernement en la matière.

IV 2.2.1 Gouvernance politique et démocratique

La **gouvernance politique et démocratique** repose sur l'équilibre des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire et sur l'existence d'institutions concourant à l'amélioration du système électoral, de la lutte contre la corruption, de la promotion des droits humains et des structures d'information. Les pouvoirs législatif et judiciaire méritent d'être renforcés ainsi que la capacité de certains ministères clefs (justice, droits humains, défense et sécurité pour la partie police judiciaire) et de certaines institutions pour atteindre l'objectif global. L'objectif spécifique sera de contribuer au renforcement de l'État de droit et du processus démocratique par le soutien aux différents plans clefs en la matière.

IV 2.2.2 Gouvernance locale

La **gouvernance locale** constitue un élément essentiel du PNBG, qui recommande une gouvernance locale participative, une décentralisation favorisant les initiatives locales et le contrôle de la gestion des élus par les populations. Le PNBG et le CSLP sont les principaux documents de référence pour l'élaboration du cadre stratégique de mise en œuvre de la décentralisation (CSMOD) qui identifie cinq axes stratégiques:

- l'appropriation sociale et politique de la décentralisation;
- le transfert des compétences et des ressources;
- le renforcement des capacités locales;
- l'appui à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans de développement locaux;
- le pilotage et la coordination du processus de décentralisation.

Les appuis de l'UE s'intégreront en particulier dans les axes 3 et 4 et porteront sur :

- le renforcement des capacités des acteurs de la décentralisation et de la fonctionnalité des services déconcentrés de l'État ;
- la viabilisation économique, la promotion du développement local et le financement de la décentralisation.

IV 2.2.3 Gouvernance économique et financière

La **gouvernance économique** et financière privilégiera des actions liées aux secteurs prioritaires du CSLP ainsi qu'à son processus. À titre indicatif, des mesures de renforcement des capacités et d'amélioration du cadre juridique et du dialogue avec des ministères techniques clés pour les efforts de réduction de la pauvreté (éducation, santé, agriculture, économie, commerce, environnement...) pourront être envisagées. Pour le processus du CSLP, l'amélioration de son dispositif de suivi/évaluation et de ses instruments de suivi (indicateurs, etc.) constitue une priorité. Enfin, les réformes en matière de gestion des finances publiques et la poursuite de la stratégie de renforcement des finances publiques, à la lumière des résultats de l'exercice PEFA mené en 2007, mériteront une attention particulière, en accompagnement de l'appui au cadre macroéconomique et à la réduction de la pauvreté.

IV.2.3 Appui au cadre macroéconomique et à la réduction de la pauvreté

La poursuite de l'appui macroéconomique pour la réduction de la pauvreté en appui à la mise en œuvre du CSLP reste une option privilégiée pour la stratégie de réponse du 10^e FED et s'intègre dans le passage progressif de l'appui projet à l'appui budgétaire sur lequel se sont engagés différents PTF. La pertinence de cette modalité est confirmée par des évaluations conduites à divers niveaux dont les plus récentes sont l'évaluation du CAD-OCDE pour sept pays dont le Burkina Faso (2004-2006) et l'évaluation indépendante du CGAB réalisée en 2006. Une évaluation du cadre de mesure de la gestion des finances publiques (PEFA), financée par la CE, a été faite.

Le CSLP a été quant à lui élaboré selon les principes fondateurs de la bonne gouvernance, notamment financière, et tient compte de l'ensemble des aspects transversaux énoncés notamment dans l'axe 2 du PAP (accès des pauvres aux services de santé et de nutrition, lutte contre le VIH/SIDA, promotion de la femme). Conformément aux recommandations du PAP et aux engagements du gouvernement en matière de gouvernance, une évaluation environnementale du CSLP sera effectuée.

Dans les cadres normatifs de l'UEMOA et de la CEDEAO qui assurent une certaine homogénéité des pays de la zone, le Burkina Faso respecte convenablement des éléments de base de la pratique des appuis budgétaires. À ce titre, il convient de souligner ce qui suit:

- La poursuite de la FRPC 2007-2010, décidée en avril 2007, se déroule de façon satisfaisante.
- Le pays poursuit depuis plusieurs années un programme coordonné visant la réforme de la gestion des finances publiques (programme de renforcement de la gestion budgétaire). Cette expérience a permis au gouvernement d'élaborer une véritable stratégie de renforcement des finances publiques (SRFP), assortie d'un plan d'action triennal et d'un CDMT lancés officiellement en avril 2007.
- Le CSLP demeure un cadre fédérateur des stratégies sectorielles autour duquel convergent les appuis des différents bailleurs. Le processus de revue et du suivi de ce cadre s'améliore d'année en année, bien que des efforts doivent encore être envisagés

concernant l'alignement avec le cycle budgétaire et par rapport aux cycles des revues sectorielles qui devront se tenir en amont et enrichir la revue du CSLP, y compris sur le plan de la disponibilité et de la qualité des indicateurs restitués.

- La coordination des PTF effectuant des appuis budgétaires généraux s'articule autour du CGAB-CSLP qui regroupe neuf bailleurs et le gouvernement, qui l'anime. Signé en janvier 2005, ce cadre de concertation est une référence importante dans le pays par son poids financier, mais également par sa dynamique, en appui au CSLP et sa matrice de mesures et d'indicateurs, en matière de réforme des finances publiques et dans l'amélioration de l'alignement et de la prévisibilité de l'aide en général.

Pour le 10^e FED, environ 60 % de l'enveloppe globale (y compris la tranche incitative) sont programmés pour l'appui budgétaire général non ciblé, contre 48 % sur la période précédente (ratio des décaissements en appui budgétaire sur les décaissements du FED au titre des PIN sur la période 2001-2005). Cet appui sera concrétisé par un ou deux programmes multiannuels afin d'améliorer la prévisibilité des appuis à long terme pour le gouvernement. La répartition des décaissements pourra être ajustée en cas de chocs exogènes ayant une forte incidence sur les finances publiques ou sur l'équilibre macroéconomique. Comme dans les programmes précédents, une partie fixe et une partie variable seront envisagées. Toutes les tranches restent liées aux éléments de base évoqués ci-dessus. Toutefois, le niveau exact de décaissement de la partie variable dépendra des performances de certains indicateurs à définir, comme cela a été fait pour les programmes du 9^e FED.

Le choix de ces indicateurs sera fonction de trois préoccupations majeures: la prévisibilité des décaissements, notamment pour permettre une inscription budgétaire, la flexibilité du contrat d'objectifs et l'appropriation des choix par le gouvernement.

Il importe de souligner que les indicateurs à retenir devront provenir de la matrice du CGAB, elle-même issue du PAP-CSLP dans la mesure du possible.

Concernant la flexibilité du contrat d'objectifs, les indicateurs de la matrice de performance du CGAB-CSLP devraient être harmonisés et revus annuellement en fonction de leur pertinence et des niveaux de réalisation atteints. Les rapports de mise en œuvre annuels des PAP-CSLP permettront de vérifier l'évolution de ceux-ci afin de les affiner dans chaque secteur clé. Pour le choix indicatif des secteurs à retenir pour les tranches variables, le gouvernement a confirmé le domaine des finances publiques et des secteurs prioritaires du CSLP tels que les secteurs sociaux appuyés dans le 9^e FED (santé et éducation), ainsi que la sécurité alimentaire et nutritionnelle – thème transversal essentiel pour la réduction de la pauvreté – et le climat de l'investissement en vue de favoriser la croissance économique et la création d'emploi. Les indicateurs permettront notamment de s'assurer que la stratégie du gouvernement intègre une série de mesures pour la gestion de ces priorités et d'évaluer les résultats obtenus. Ainsi, par le choix des indicateurs, on s'assurera de l'inscription budgétaire des ressources nécessaires pour mener les enquêtes prévues dans le cadre du plan d'action «Système d'information en sécurité alimentaire» et des autres appuis au dispositif comme la gestion des stocks de sécurité en vue de mettre en place un filet social ou le fonctionnement de structures étatiques chargées de la lutte contre l'insécurité alimentaire. Certains indicateurs de résultats, bien que combinés et tributaires de facteurs exogènes, pourront aussi mesurer les efforts du gouvernement dans ce domaine. Cependant, le choix définitif des indicateurs et secteurs à retenir ainsi que de la fréquence et du pourcentage de la partie variable sera fait dans le contexte de l'instruction du programme d'appui budgétaire.

Il est en outre souhaitable d'accompagner le programme d'appui budgétaire par des actions d'appui institutionnel qui seront financées au titre du secteur de concentration «appui à la bonne gouvernance» (voir section IV.2.2.3).

IV.2.4 Autres domaines

D'autres domaines d'intervention retenus comme programmes hors concentration sont l'intégration et la coopération régionale et les appuis institutionnels. Ils sont développés dans la partie B «Programme indicatif».

PARTIE B: PROGRAMME INDICATIF NATIONAL

1. Introduction

Sur la base de la stratégie de coopération présentée dans la première partie et conformément aux dispositions de l'article 4 de l'annexe IV de l'accord de Cotonou, le programme indicatif a été établi sous forme d'un ensemble de tableaux (voir chapitres 6, 7 et 8) qui présentent le cadre d'intervention pour chaque secteur, le calendrier de programmation financière et le chronogramme détaillé des activités de tous les programmes recensés sur une période glissante de trois ans.

Les montants mentionnés dans ce chapitre indiquent la répartition globale des fonds entre les domaines de concentration, l'appui macroéconomique et d'autres programmes. Cette répartition peut être modifiée dans le cadre des revues opérationnelles, des revues à mi-parcours et en fin de parcours ou des revues ad hoc. Cependant, toute modification impliquant un changement substantiel dans la structure de la stratégie de réponse nécessitera une décision formelle à travers un addendum au document de stratégie.

2. Instruments financiers

La mise en œuvre de la stratégie de coopération de la CE avec le Burkina Faso sera financée à l'aide de plusieurs instruments financiers. Leur affectation envisagée est donnée ci-dessous à titre indicatif:

2.1 10^e FED, enveloppe A, 529 Mio EUR

Cette enveloppe servira à couvrir les opérations programmables de développement à long terme dans le cadre de la stratégie, et en particulier:

Domaines	Allocation indicative (en millions d'euros)	%	Modalité de mise en œuvre
Renforcement des infrastructures de base et de l'interconnectivité	140	26 %	Aide projet et aide budgétaire sectorielle
Appui à la bonne gouvernance	50	10 %	Aide projet et aide budgétaire sectorielle
Appui au cadre macroéconomique et à la réduction de la pauvreté	320	60 %	Aide budgétaire
Autres programmes, dont: - Intégration et coopération régionale - Appuis institutionnels - Réserve	19	4 %	Aide projet
Total		100%	

2.2 10^e FED, enveloppe B, 8,2 Mio EUR

Cette enveloppe sera destinée à couvrir des besoins imprévus tels que l'aide d'urgence lorsqu'une telle aide ne peut pas être financée sur le budget communautaire, des contributions à des initiatives d'allègement de la dette convenues au niveau international et un soutien destiné à atténuer les effets négatifs de l'instabilité des recettes d'exportation. Conformément à l'article 3, point 5, de l'annexe IV de l'accord de Cotonou, ce montant pourra être revu à la hausse dans le cadre des revues opérationnelles ou des revues ad hoc en fonction des besoins.

2.3 Facilité d'investissement

Outre les instruments financiers susmentionnés dont l'enveloppe A représente la principale base programmable du programme indicatif, le 10^e FED comprend également la facilité d'investissement, instrument financier géré par la BEI. Cette facilité ne fait pas partie du programme indicatif.

L'identification de nouvelles possibilités d'intervention au titre de la facilité d'investissement de l'accord de Cotonou grâce à une variété d'instruments financiers disponibles (garanties, participations, prêts seniors ou subordonnés) ou par des prêts seniors sur les ressources propres de la banque continuera à se faire en fonction de la demande, l'objectif étant de fournir des ressources à long terme pour des investissements dont la faisabilité a été démontrée dans les secteurs profitables, générant des revenus et productifs. Les projets du secteur privé et public sont éligibles. Au Burkina, la BEI compte explorer des possibilités de financement de projets dans le secteur de l'électricité et du coton. Le secteur financier reste également un domaine d'intervention possible que la banque se propose d'explorer, ainsi que le secteur des télécommunications et le secteur minier si des opportunités se présentent.

Certaines activités spécifiques peuvent être soutenues par le Centre pour le développement de l'entreprise (CDE), par exemple pour le financement d'études de faisabilité ou de l'assistance technique pour les projets financés par la BEI, et le Centre technique pour le développement de l'agriculture (CTA).

2.4 10^e FED, programme indicatif régional

Une enveloppe sera allouée spécifiquement au programme indicatif régional. Elle servira à couvrir les opérations programmables de développement à long terme dans le cadre de la stratégie régionale de l'Afrique de l'Ouest. Elle ne fera pas partie du PIN mais pourra cependant avoir des retombées au niveau national en fonction de la participation du Burkina Faso aux programmes envisagés dans le cadre régional.

2.5. Autres instruments financiers

D'autres activités spécifiques peuvent être soutenues par le budget général de la Communauté européenne dans le contexte du cadre financier 2007-2013, sous réserve de procédures spécifiques et de la disponibilité de fonds, et sur les ressources propres de la BEI. Les activités financées par le budget général comprennent notamment des programmes financés à l'aide de l'instrument pour la coopération au développement, tels que les programmes thématiques «Investir dans les personnes», «Acteurs non étatiques pour le développement», «Migration et politiques d'asile», «Environnement et gestion durable des ressources naturelles, dont "énergie"» et «Sécurité alimentaire», ainsi que des activités financées grâce à d'autres instruments tels que l'instrument de stabilité, l'instrument pour la promotion des droits de l'homme et de la démocratie ou l'instrument pour l'aide humanitaire et d'urgence.

Considérant le passage progressif de l'appui projet à l'appui budgétaire sur lequel se sont engagés plusieurs bailleurs de fonds, pour matérialiser l'appropriation de l'aide européenne par la partie burkinabè et pour faciliter sa gestion, le gouvernement inscrira systématiquement dans le budget national une contrepartie financière aux projets du 10^e FED d'au moins 5 à 10 % du financement du FED. Cette contrepartie nationale pourra couvrir, entre autres, les dépenses de fonctionnement des projets et la fiscalité des marchés liés au FED. Ces marchés seront progressivement gérés «toutes taxes comprises», le FED finançant la partie hors taxes et l'État burkinabè l'ensemble des taxes.

2.6. Suivi et évaluations

Le suivi des résultats et l'évaluation de l'incidence des différentes activités (programmes, projets, secteurs) relevant du présent DSP seront entrepris conformément aux dispositions techniques et administratives jointes à chaque convention de financement individuelle préparée dans le cadre de la mise en œuvre du DSP.

Les résultats et l'effet de la coopération communautaire avec le Burkina Faso mise en œuvre grâce au PIN ou à d'autres activités extérieures financées par le budget général de la CE feront l'objet d'une évaluation externe indépendante. Cette évaluation au niveau du pays pourra être entreprise conjointement avec des États membres de l'UE et éventuellement aussi avec d'autres bailleurs.

3. Domaines de concentration

3.1 Renforcement des infrastructures de base et de l'interconnectivité

3.1.1 Infrastructures de transport

L'**objectif spécifique** consistera à contribuer à l'application programme sectoriel transports (PST-2 jusqu'en 2009 et son successeur) en visant, notamment, la réduction des coûts et des délais des transports, la diminution des coûts d'entretien du réseau routier et l'amélioration de la sécurité routière. À titre indicatif, environ 85 Mio EUR, soit environ 16 % de l'enveloppe A, seront réservés à ce domaine.

Les **principales actions** prévues sont:

- le renforcement des routes bitumées existantes: la priorité sera ainsi accordée à la route transsaharienne (axe Bamako-Ouagadougou-Niamey) et aux voies qui la relient aux pays côtiers voisins et qui contribuent au désenclavement des zones rurales et à l'évacuation de la production rurale;
- des interventions dans des domaines tels que l'utilisation pérenne des investissements (notamment le contrôle des charges à l'essieu), la sécurité routière, l'intégration de la dimension environnementale dans les transports, la professionnalisation de l'activité de transporteur, la sensibilisation à la lutte contre le VIH/SIDA;
- des mesures de renforcement des capacités des administrations chargées des transports et des infrastructures.

L'instrument principal de mise en œuvre sera l'aide projet, avec une contrepartie nationale qui pourra couvrir, entre autres, les mesures de renforcement des capacités des administrations et la fiscalité des marchés. Néanmoins, un appui budgétaire sectoriel pourra être envisagé si les conditions d'une approche sectorielle sont réunies, conformément aux lignes directrices de la Commission européenne en matière d'appui aux programmes sectoriels.

Les mesures principales de politique sectorielle à prendre par le gouvernement comme contribution à la mise en œuvre de la stratégie de réponse dans ce secteur sont:

- concernant l'aide projet, l'inscription au budget de l'État et la mise en œuvre de la contrepartie nationale;
- le renforcement des mesures de contrôle des charges à l'essieu (dans le prolongement des décisions prises au niveau de l'UEMOA), y compris par l'inscription d'une dotation dans le budget de l'État;
- la mise en place d'un mécanisme qui résolve durablement le problème du financement, de l'engagement et des paiements relatifs à l'entretien routier courant;
- la réforme du statut de la profession de transporteur;
- des campagnes de sensibilisation sur le «bon usage» des infrastructures routières;
- la réalisation d'une évaluation environnementale stratégique du secteur des transports, de préférence de concert avec les pays de la sous-région.

Où cela s'avère nécessaire, l'appréciation environnementale la plus appropriée (étude sectorielle ou étude d'impact) sera établie. Ceci sera particulièrement important pour les grands axes routiers y compris en relation à l'impact sur l'exploitation non durable des ressources forestières et la biodiversité des zones traversées.

3.1.2 Approvisionnement en eau potable, assainissement et énergie

Les **objectifs spécifiques** suivants sont poursuivis:

- contribuer à augmenter équitablement et durablement l'accès à l'eau potable et à l'assainissement;
- contribuer à l'amélioration des capacités de gestion et de valorisation des ressources en eau;
- contribuer à la rationalisation de la consommation d'énergie et à la promotion des sources d'énergie renouvelables afin d'améliorer l'accès des populations à des sources d'énergie durables et plus abordables.

À titre indicatif, environ 55 Mio EUR, soit environ 10 % de l'enveloppe A, seront réservés à ce domaine, dont environ 50 millions pour l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement et environ 5 millions pour l'énergie.

Les principales actions prévues sont les suivantes:

- appui aux collectivités locales dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans de développement, notamment pour la réhabilitation ou la réalisation d'ouvrages d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement. Cet appui visera les zones rurales, couvertes par le Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement, ainsi que les zones périurbaines et les communes rurales, couvertes par l'Office national de l'eau et de l'assainissement;
- appui aux services techniques déconcentrés de l'État chargés de l'eau potable et de l'assainissement;
- études stratégiques, recherche et actions expérimentales dans les domaines de l'énergie renouvelable et domestique et des mesures visant l'efficacité énergétique lors de la production, le transport, la distribution ainsi que la consommation finale de l'énergie.

L'instrument principal de mise en œuvre des actions concernant l'eau et l'assainissement sera un appui budgétaire sectoriel pour autant que les conditions d'une approche sectorielle soient réunies, conformément aux lignes directrices de la Commission européenne en matière d'appui aux programmes sectoriels. Si les conditions d'éligibilité sont difficiles à réunir, la mise en œuvre sous forme projet sera envisagée, comme pour le secteur de l'énergie. Une partie des ressources pourra aussi être mise en œuvre par des ANE suite à un appel à propositions. Pour les programmes et projets destinés à être réalisés par les ANE, la CE est autorisée à assurer la fonction d'autorité contractante, conformément à l'article 15(4) de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE, tel que révisé à Luxembourg le 25 juin 2005.

Les mesures principales de politique sectorielle à prendre par le gouvernement comme contribution à la mise en œuvre de la stratégie de réponse dans ce secteur sont:

- la poursuite du processus de décentralisation;
- la poursuite et la mise en œuvre des réformes dans le secteur;
- l'adoption et la mise en œuvre du PNAEPA.

En ce qui concerne l'énergie, les interventions s'ajouteront aux actions à soutenir dans le cadre de la facilité «Énergie», où les propositions recommandées pour l'évaluation visent notamment à faciliter la participation du Burkina Faso aux mécanismes régionaux en matière d'énergie dans le contexte du WAPP, de l'UEMOA ou de la CEDEAO. Dans le cadre de cette facilité, le montant total des contributions de la CE pourrait s'élever à environ 7,5 Mio EUR, à mettre en œuvre à partir de 2007. Il s'ajoutera aux six projets déjà en cours dans le cadre du COOPENER, dont les montants s'élèvent à plusieurs millions d'euros.

Les actions se feront également en cohérence avec les interventions financées dans le cadre du PIR et avec celles soutenues par la BEI, et attacheront une importance particulière à l'interconnectivité.

L'appréciation environnementale la plus appropriée (étude sectorielle et/ou étude d'impact) sera établie systématiquement.

3.2 Appui à la bonne gouvernance

À titre indicatif, quelques 10 % de l'enveloppe A (50 Mio EUR) seront réservés à ce domaine. Environ la moitié de ces ressources pourrait être mise en œuvre par des appuis budgétaires sectoriels – si les conditions d'une telle approche sont réunies, conformément aux lignes directrices de la Commission européenne en matière d'appui aux programmes sectoriels – et le restant par de l'aide projet. Une partie des ressources pourra être utilisée pour des actions à réaliser par des organisations d'ANE. Pour les programmes et projets destinés à être exécutés par les ANE, la CE est autorisée à assurer la fonction d'autorité contractante, conformément à l'article 15(4) de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE, tel que révisé à Luxembourg le 25 juin 2005.

Les mesures à prendre par le gouvernement comme contribution à la mise en œuvre de la stratégie de réponse dans ce secteur sont reprises à l'annexe "Engagements du Gouvernement en Matière de Gouvernance" faisant partie intégrante du présent document. Où cela s'avère nécessaire, l'appréciation environnementale la plus appropriée (étude sectorielle ou étude d'impact) sera établie.

3.2.1 Appui à la gouvernance politique et démocratique

L'**objectif spécifique** sera de renforcer les institutions judiciaires, notamment par un meilleur accès à une justice de qualité, et renforcer les autres institutions clés d'un État de droit et démocratique en contribuant:

- au renforcement et à la mise en œuvre du plan national de réforme de la justice;
- au renforcement et à l'application de la politique et du plan d'action de lutte contre la corruption;
- à la mise en œuvre du plan stratégique de l'Assemblée nationale;
- à la mise en œuvre du plan stratégique et du plan d'actions prioritaires dans le domaine des droits humains;
- au renforcement du processus électoral.

Les principales actions envisagées sont:

- l'appui à l'amélioration de l'accès et de la qualité de la justice;
- l'appui au renforcement de la justice à travers les ministères concernés;
- l'appui à l'amélioration de l'efficacité de la lutte contre la corruption;
- l'appui à l'augmentation de l'efficacité du pouvoir de légiférer du Parlement;
- l'appui au perfectionnement du système de contrôle de l'action gouvernementale;
- l'appui à la promotion des droits humains;
- l'appui à l'humanisation des prisons et du dispositif de garde à vue;
- l'appui à la formation des organes chargés de la gestion des élections ;
- le renforcement des organes de presse.

3.2.2 Appui à la gouvernance locale

Tout en favorisant une approche participative ainsi que la concentration au niveau local, afin d'assurer que les actions des plans de développement locaux soient mieux adaptées aux besoins réels, et plus durables, les deux **objectifs spécifiques** suivants seront poursuivis:

1. Contribuer à la viabilisation économique, à la promotion du développement local et au financement de la décentralisation.
2. Contribuer au renforcement des capacités des acteurs de la décentralisation et de la fonctionnalité des services déconcentrés de l'État.

Les principales actions envisagées sont:

- l'appui au financement des actions des plans de développement local selon le principe de subsidiarité entre les différents niveaux de l'administration et des collectivités territoriales et selon le principe de fongibilité et de péréquation des ressources;
- l'appui à la mise en œuvre de la politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural en relation avec le transfert des compétences et des moyens aux collectivités territoriales;
- l'appui au renforcement des capacités des collectivités territoriales, notamment dans la prise en compte durable de l'environnement dans les plans de développement communaux, et à l'éducation environnementale;
- l'appui à l'établissement et à la fonctionnalité des centres d'état civil principaux et secondaires et à l'établissement des cartes d'identités;
- l'appui au renforcement des capacités des ministères clés pour la mise en œuvre de la décentralisation.

3.2.3 Appui à la gouvernance économique et financière

L'objectif spécifique est d'accompagner la mise en œuvre de l'appui au cadre macroéconomique et à la réduction de la pauvreté et, en particulier:

- de contribuer à l'amélioration du processus du CSLP, notamment son dispositif de suivi/évaluation (y compris les revues) et ses instruments (notamment les indicateurs et mesures);
- de développer les capacités, améliorer l'environnement légal et réglementaire et approfondir le dialogue sectoriel avec des ministères clés dans le cadre du CSLP (éducation, santé, agriculture, commerce, environnement...);
- d'appuyer le processus de réforme des finances publiques.

Les principales actions envisagées sont les suivantes:

- appui au dispositif de suivi/évaluation du CSLP et/ou au système de production et de gestion statistique;
- appui au renforcement des capacités des ministères clés pour les efforts de réduction de la pauvreté (notamment éducation, santé, agriculture, commerce, environnement...);
- appui à la stratégie de renforcement des finances publiques;
- appui à l'amélioration du système de contrôle de l'action gouvernementale en matière économique.

4. Appui au cadre macroéconomique et à la réduction de la pauvreté

La CE soutiendra le programme de réformes macroéconomiques du gouvernement par un appui budgétaire général non ciblé. Une attention spéciale sera accordée à l'objectif de réduction de la pauvreté, plus particulièrement par un accès équitable aux services sociaux, et à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et du climat des investissements. Cependant, le choix définitif des secteurs et indicateurs à retenir pour l'évaluation des parties variables s'opérera dans le contexte de la préparation de la proposition de financement. L'appui budgétaire sera fourni sous forme d'appuis multiannuels. Les fonds seront déboursés sur base de parties fixes et variables. La répartition des décaissements pourra être ajustée en cas de chocs exogènes ayant une forte incidence sur les finances publiques ou sur l'équilibre macroéconomique.

Les montants non déboursés seront dégagés, reversés au PIN et pourront être reprogrammés pour un appui budgétaire ou pour l'un des autres secteurs de coopération prévus dans le PIN. Une telle décision peut être prise dans le cadre de la revue annuelle.

À titre indicatif, environ 320 Mio EUR, soit environ 60 % de l'enveloppe A, seront réservés à ce type d'appui.

5. Autres programmes

À titre indicatif, environ 19 Mio EUR, soit quelque 4 % de l'enveloppe A, sont réservés aux domaines hors concentration, dont approximativement 11 millions pour l'intégration et la coopération régionale, 4 millions pour des appuis institutionnels et 4 millions comme réserve

pour l'assurance contre les réclamations éventuelles et pour couvrir les dépassements de coûts et les dépenses imprévues.

Intégration et coopération régionale

L'agenda régional d'intégration et l'Accord de Partenariat Economique (APE) doivent se traduire dans la stratégie de développement du Burkina Faso par la transposition et la mise en œuvre des décisions communautaires au niveau national et par l'adoption des mesures d'accompagnement nécessaires pour optimiser les bénéfices du processus d'intégration et de l'APE. Ce dernier est conçu comme une stratégie visant à renforcer le processus d'intégration économique régionale, à construire un marché régional, à renforcer la gouvernance économique, à attirer les investissements vers la région de l'Afrique de l'Ouest et vers le Burkina Faso en particulier et à agir ainsi comme moteur de la croissance. Pour atteindre ces objectifs, le Burkina Faso doit créer un environnement des affaires favorable capable d'attirer les investissements. Les interventions pourraient se concentrer sur la bonne gouvernance économique, notamment la création et la consolidation d'un cadre harmonisé des affaires et d'un environnement juridique et judiciaire clair, transparent, fiable et appliqué. Ce domaine d'intervention pourrait compléter les actions dans les autres domaines et répond également à plusieurs des contraintes de gouvernance économique constatées et à celles exprimées dans le paragraphe III.3 «Autres politiques de l'UE» du DSP Il sera mis en œuvre en prenant en compte la nécessité d'assurer la meilleure complémentarité possible avec les activités qui seront financées dans ce domaine dans le cadre du Programme Indicatif Régional 10^{ème} FED pour l'Afrique de l'Ouest.

Dans le secteur de la protection de l'environnement, il est prévu, en fonction des besoins, de financer des actions en complément au PIR du 10^e FED pour poursuivre le programme ECOPAS compte tenu de l'importance stratégique du parc W pour la préservation de la biodiversité dans la région et du savoir faire développé par ce programme en matière de gestion régionale des ressources naturelles. D'autres actions contribuant à une meilleure gestion des ressources naturelles du pays pourront être financées.

Appuis institutionnels

Comme dans le 9^e FED, des ressources sont réservées pour continuer le soutien aux services de l'ON chargés de la gestion de l'aide au développement et pour une facilité de coopération technique.

Où cela s'avère nécessaire, l'appréciation environnementale la plus appropriée (étude sectorielle ou étude d'impact) sera établie.

6. Cadres d'intervention

CADRE D'INTERVENTION: INFRASTRUCTURES (ROUTES)

	Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses
Objectif global	Augmentation des échanges commerciaux nationaux et internationaux sur des bases de développement durable par l'amélioration des conditions de désenclavement national et sous régional	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation des volumes de trafic interurbain et temps de transport (évolution de la densité de trafic sur le réseau principal) - Taux de croissance sectoriel (PIB BTP, PIB Transports) 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie, et de la Chambre de commerce - Comptages et enquêtes de trafic de la DCCT et de la DGR - Comptes nationaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Stabilité politique et sociale maintenue dans le pays bénéficiaire et les pays limitrophes
Objectif spécifique	Contribution à la mise en œuvre du PST2, notamment : <ul style="list-style-type: none"> - Réduction des coûts (y c. environnementaux) et des délais de transport - Réduction des coûts d'entretien du réseau routier - Amélioration de la sécurité routière 	<ul style="list-style-type: none"> - Taux d'avancement du PST2 - Coûts d'exploitation des véhicules - Réduction du temps de parcours sur les routes réhabilitées - Coûts unitaires de l'entretien courant - PME formées dans le domaine de l'entretien routier - Nombre d'accidents par rapport au trafic 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'avancement trimestriel du PST2 - Rapports du syndicat des transporteurs routiers et du CBC - Rapport d'activités de la DGR/DPES - Audits de l'entretien - Rapports annuels sur la sécurité routière - Registres de la gendarmerie et des tribunaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Pas d'entrave au secteur des transports - Code douanier appliqué et incitatif pour les échanges
Résultats	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de la proportion de routes en bon état et supportant les exigences du trafic - Acceptation des mesures relatives au contrôle des charges à l'essieu facilitée - Réduction des effets négatifs sur l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> - Linéaire de routes bitumées renforcées - Proportion du réseau national en bon état - Résultats des contrôles des charges à l'essieu et nombre d'incidents rapportés - EES et EIE réalisées et mesures d'accompagnement appliquées 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports des missions de contrôle et procès-verbaux de réception - Rapports des équipes de contrôle de la charge à l'essieu - Rapports d'EES et d'EIE 	<ul style="list-style-type: none"> - Variations modérées des prix des hydrocarbures - Harmonisation de la réglementation des charges à l'essieu au sein de la sous-région - Mise en place des réformes institutionnelles prévues au PST2 - Poursuite de l'appui des autres bailleurs de fonds au PST2

CADRE D'INTERVENTION: EAU ET ASSAINISSEMENT

	Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses
Objectif global	Contribuer à la lutte contre la pauvreté	Amélioration du niveau de vie exprimé par les indices de développement humain durable	Rapports de suivi du CSLP Rapports d'études d'impact socio-économique et environnemental Revue annuelle	Stabilité politique et sociale maintenue dans le pays bénéficiaire et les pays limitrophes
Objectif spécifique	Contribution à la mise en œuvre du CSLP, et notamment : augmenter équitablement et durablement l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, en particulier pour les défavorisés améliorer les capacités de gestion et de valorisation des ressources en eau.	Budgets programmes triennaux glissants (du PNAEPA) mis en œuvre Plans de développement communaux approuvés et appliqués Pourcentage d'études réalisées	Rapports de suivi du PNAEPA Rapports d'études d'impact socio-économique et environnemental Rapports d'évaluation Rapports d'activités Rapports d'études Revue annuelle	Poursuite de la réforme du secteur Poursuite du processus de décentralisation
Résultats	Accès à l'eau potable et aux ouvrages d'assainissement durablement et équitablement amélioré. Capacités accrues de gestion et de valorisation des ressources en eau	Pourcentage de la population ayant accès à l'eau potable suivant les normes des OMD Nombre d'ouvrages (AEP et assainissement) réalisés/réhabilités et fonctionnels suivant le PNAEPA	Revue annuelle Rapports d'activités Rapports de missions de contrôle Procès-verbaux de réception	Mise en œuvre effective des réformes Appui des PTF

CADRE D'INTERVENTION: APPUI À LA BONNE GOUVERNANCE

	Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses
Objectif global	Renforcer la qualité de la gouvernance politique et démocratique, locale et économique et financière pour réduire la pauvreté et enclencher un processus de développement durable	Amélioration du niveau de vie exprimé par les indices de développement humain grâce à l'amélioration des conditions de gouvernance politique et démocratique, locale et économique et financière	Rapports de suivi du CSLP Rapports d'études internationales sur la gouvernance	Stabilité politique et sociale maintenue dans le pays bénéficiaire et les pays limitrophes
Objectifs spécifiques	<p>1) <u>Gouvernance politique et démocratique</u>: - Renforcer les institutions judiciaires, notamment par un meilleur accès à une justice de qualité - Renforcer les autres institutions clés d'un État de droit et démocratique</p> <p>2) <u>Gouvernance locale</u>: - Contribuer à la viabilisation économique, à la promotion du développement local et au financement de la décentralisation - Contribuer au renforcement des capacités des acteurs de la décentralisation et de la fonctionnalité des services déconcentrés de l'État</p> <p>3) <u>Gouvernance économique et financière</u>: - Accompagner la mise en œuvre de l'appui au cadre macroéconomique et à la réduction de la pauvreté à travers le renforcement des capacités</p>	<p>- La réforme du système judiciaire se poursuit; - - Le déroulement du processus électoral n'est pas contesté; - Croissance d'investissement pour une mise en œuvre efficace des Plans de Développement Communale des CT - Degré de respect des principes de subsidiarité de fongibilité et de péréquation des ressources de l'Etat et des PTF aux PDC - Appropriation du processus de décentralisation par les services déconcentrés de l'Etat et les acteurs de la décentralisation.</p> <p>- Les conditions nécessaires à la réalisation des appuis budgétaires demeurent réunies. - Les appuis budgétaires dans le cadre du CGAB augmentent</p>	<p>- Bilan annuel sur l'état de la gouvernance - Conclusions de la revue conjointe du CSLP - Articles de presse - Sondages d'opinion - Études réalisées - Loi de finances - Comptes rendus du Conseil des ministres - Bilan annuel de la mise en œuvre du Plan Triennal d'actions et de suivi de la stratégie de renforcement des finances publiques - Rapports d'évaluation et études - Loi de règlement</p>	<p>Poursuite de la réforme du secteur</p> <p>- Volonté politique confirmée de mettre en œuvre les dispositions de la loi portant code général des CT et les textes d'application - Transfert des compétences et des ressources aux collectivités territoriales exécuté avant fin 2009</p> <p>Poursuite satisfaisante de la stratégie de renforcement des finances publiques et de son PTAS</p>

<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Objectifs spécifiques</p>	<p>1) <u>Gouvernance politique et démocratique</u>: - Renforcer les institutions judiciaires, notamment par un meilleur accès à une justice de qualité - Renforcer les autres institutions clés d'un État de droit et démocratique</p> <p>2) <u>Gouvernance locale</u>: - Contribuer à la viabilisation économique, à la promotion du développement local et au financement de la décentralisation - Contribuer au renforcement des capacités des acteurs de la décentralisation et de la fonctionnalité des services déconcentrés de l'État</p> <p>3) <u>Gouvernance économique et financière</u>: - Accompagner la mise en œuvre de l'appui au cadre macroéconomique et à la réduction de la pauvreté à travers le renforcement des capacités</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La réforme du système judiciaire se poursuit; - L'indépendance des juges est renforcée; - -Le déroulement du processus électoral n'est pas contesté; - L'Assemblée Nationale exerce un réel pouvoir de contrôle sur l'action du gouvernement; - Croissance d'investissement pour une mise en œuvre efficace des Plans de Développement Communale des CT - Degré de respect des principes de subsidiarité de fongibilité et de péréquation des ressources de l'Etat et des PTF aux PDC - Appropriation du processus de décentralisation par les services déconcentrés de l'Etat et les acteurs de la décentralisation. - Les conditions nécessaires à la réalisation des appuis budgétaires demeurent réunies. - Les appuis budgétaires dans le cadre du CGAB augmentent 	<ul style="list-style-type: none"> - Bilan annuel sur l'état de la gouvernance - Conclusions de la revue conjointe du CSLP - Articles de presse - Sondages d'opinion - Études réalisées - Loi de finances - Comptes rendus du Conseil des ministres - Bilan annuel de l'exécution du Plan Triennal d'actions et de suivi de la stratégie de renforcement des finances publiques - Rapports d'évaluation et études - Loi de règlement 	<p>Poursuite de la réforme du secteur</p> <ul style="list-style-type: none"> - Volonté politique confirmée de mettre en œuvre les dispositions de la loi portant code général des CT et les textes d'application - Transfert des compétences et des ressources aux collectivités territoriales exécuté avant fin 2009 <p>Poursuite satisfaisante de la stratégie de renforcement des finances publiques et de son PTAS</p>
---	--	--	--	--

<p style="text-align: center;">Résultats</p>	<p>Certains aspects de la gouvernance sont renforcés à savoir: <u>1. Gouvernance politique et démocratique:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -L'accès de la population aux institutions judiciaires est facilité et la qualité des services judiciaires améliorée - Le dispositif de lutte contre la corruption est rationalisé et efficace; - Le rôle du Parlement est reconnu par la population et le dispositif électoral est amélioré; - La promotion des droits humains s'intensifie; - Les conditions carcérales et la gestion des MAC sont améliorées; - Les organes de presse et d'information produisent des analyses de qualité et accessibles au public. 	<ul style="list-style-type: none"> - Adoption et mise en œuvre du PC-PANRJ par le Gouvernement - Adoption et mise en œuvre d'une politique sectorielle en matière de justice - Adoption et mise en œuvre du Plan de lutte contre la corruption par le gouvernement; - Réforme de la Cour des Comptes - Dotations budgétaires aux corps de contrôle - Vote d'une loi criminalisant la corruption - Augmentation des dotations budgétaires pour les prisons et les travailleurs sociaux dans les prisons - Renforcement des compétences des tribunaux départementaux et d'arrondissement et mise en œuvre effective de l'assistance judiciaire - Réforme du fichier électoral sur base de l'état civil réformé - Production d'analyses sur l'état de la démocratie par les organes de presse 	<p>Rapports d'activités</p> <p>Rapports des Corps de Contrôle administratifs, indépendants et internationaux</p> <p>Nombre de rapports d'inspections rendus publics Existence de statistiques judiciaires et pénitentiaires; Rapports sur les conditions de détention; Outils pédagogiques sur les droits humains; Taux d'exécution budgétaire du ministère de la justice Loi de règlement</p>	<p>Mise en œuvre effective des réformes</p>
---	--	--	---	---

<p style="text-align: center;">Résultats</p>	<p><u>2. Gouvernance locale:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les CT sont en mesure d'exécuter les plans de développement communaux - Les capacités des communes pour la gestion de l'état civil et de l'État pour l'établissement des cartes d'identité sont durablement renforcées - Les capacités des ministères clés dans la mise en œuvre de la décentralisation sont accrues - La sécurisation foncière est accrue par une gestion améliorée au niveau local - Les plans de développement communaux prennent en compte la durabilité de l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> - existence des plans de développement communaux - existence de plans annuels d'investissements - investissements mis en œuvre - nombre de centres d'état civil fonctionnels - augmentation des cartes d'identité délivrées 	<p>Procès-verbaux de réception</p> <p>Plans de développement</p>	<p>Appui des PTF</p>
<p style="text-align: center;">Résultats</p>	<p><u>3. Gouvernance économique et financière:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le dispositif de suivi du CSLP (y compris la revue) et ses outils d'évaluation des résultats (indicateurs et mesures) sont améliorés et mieux appropriés - Les capacités, l'environnement légal et réglementaire et le dialogue avec les ministères techniques clés (santé, éducation, commerce, agriculture...) sont renforcés - Le processus de réforme dans la gestion, la modernisation et la transparence des finances publiques réalise des progrès tangibles 	<ul style="list-style-type: none"> - Qualité de la revue, du renseignement des indicateurs et de l'analyse des mesures. Implication des ministères sectoriels dans le processus - Approche cohérente et coordonnée dans la mobilisation des appuis institutionnels aux secteurs sociaux. Amélioration du classement du pays dans le rapport international «Doing Business» - Bilan satisfaisant de la mise en place du PTAS de la stratégie de renforcement des finances publiques - Réforme de la Cour des comptes - Dotations budgétaires aux corps de contrôle - Mise en œuvre effective de la réforme des marchés 	<ul style="list-style-type: none"> - Appréciation conjointe annuelle des partenaires techniques et financiers du processus de revue - Rapports d'évaluation. Rapport «Doing Business» - Bilan du PTAS. Rapports d'évaluation et études. Mise à jour de l'exercice PEFA. 	<p>Le CSLP demeure le cadre fédérateur des politiques nationales et sectorielles</p> <p>- Poursuite de la stratégie de renforcement des finances publiques</p>

CADRE D'INTERVENTION: APPUI AU CADRE MACROÉCONOMIQUE ET À LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ

L'intervention de la CE s'opère dans le contexte du CGAB-CSLP qui regroupe neuf bailleurs de fonds. La session annuelle d'examen du CGAB permet d'analyser les progrès et résultats des politiques prioritaires sur la base de mesures et d'indicateurs stratégiques regroupés dans une matrice de critères de performance et de décaissement. Les critères de décaissement pour les tranches variables du nouveau programme d'appui budgétaire de la CE seront choisis dans cette matrice, dont la dernière version a été établie le 31 mai 2007 (voir annexe).

7 Calendrier indicatif des engagements et décaissements

Calendrier indicatif des engagements globaux (montants en millions d'euros)

	Montant indicatif	2008		2009		2010		2011	
		1	2	1	2	1	2	1	2
DOMAINES DE CONCENTRATION :									
1. Renforcement des infrastructures de base et de l'interconnectivité	140				50		90		
- Infrastructures de transport	85								
- Approvisionnement en eau potable et assainissement	50								
- Energie	5								
2. Appui à la bonne gouvernance	50				25		25		
APPUI BUDGETAIRE									
- Appui au cadre macroéconomique et à la réduction de la pauvreté	320		320						
DOMAINES HORS CONCENTRATION	19								
- Intégration et coopération régionale.	11				5		6		
- Appuis institutionnels (Appui ON et TCF)	4						4		
- Réserve	4								4
Total des engagements :	529		320		80		125		
Total des engagements cumulatifs:			320	320	400	400	525	525	529

Calendrier indicatif des déboursements (montants en millions d'euros)

	Montant indicatif	2009		2010		2011		2012		2013		2014	
		1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2
DOMAINES DE CONCENTRATION :													
1. Renforcement des infrastructures de base et de l'interconnectivité	140												
- Infrastructures de transport	85					5	5	10	20	20	15	5	5
- Approvisionnement en eau potable et assainissement	50			2	4	6	6	6	6	6	6	5	3
- Energie	5					0,5	1	1	1	1	0,5		
2. Appui à la bonne gouvernance	50			2	4	6	6	6	6	6	6	5	3
APPUI BUDGETAIRE													
- Appui au cadre macroéconomique et à la réduction de la pauvreté	320	54		54		53		53		53		53	
DOMAINES HORS CONCENTRATION	19												
- Intégration et coopération régionale.	11			1	1,5	2	2	1,5	1	1	0,5	0,5	
- Appuis institutionnels (Appui ON et TCF)	4					0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
- Réserve	4								0,5	1	1	1	0,5
Total des déboursements :	529	54	0	59	9,5	73	20,5	78	35	88,5	29,5	70	12
Total des déboursements cumulatifs:		54	54	113	122,5	195,5	216	294	329	417,5	447	517	529

Notes : Appui budgétaire – les orientations finales pour les appuis budgétaires n'étant pas disponibles au moment de la rédaction du DSP/PIN, l'enveloppe a été divisée à titre provisoire en 6 tranches annuelles.

PARTIE C: DIAGNOSTIC CONJOINT DU PAYS

Note: cette analyse conjointe de la situation du Burkina Faso a été préparée conjointement en octobre 2006 et mise à jour en mai 2007 par le Ministère des Finances et du Budget et le Ministère de l'Économie et du Développement du Burkina Faso et les États membres de l'UE représentés au Burkina Faso, la Commission européenne, le Canada et la Suisse.

1 Analyse de la situation politique, économique, sociale et environnementale du pays bénéficiaire

1.1 Situation politique et institutionnelle

Le Burkina Faso est une république unitaire fondée sur la Constitution adoptée en juin 1991 et révisée en 2000. Le pays poursuit une transition vers l'Etat de droit et la démocratie.

Pour ce qui est de la protection et la promotion des droits de l'homme, on peut constater que le pays a adhéré à un très grand nombre de textes régionaux et internationaux et que leur transposition dans le droit national est bien assurée. Cependant, la mise en application des lois et textes réglementaires reste faible, l'accès à la justice rencontre des obstacles tant physiques, que culturels et financiers. Le taux d'exécution des jugements demeure également faible et l'indépendance du système judiciaire dans son ensemble reste mitigée, même si celle-ci est consacrée par la Constitution. Le ministère de la Promotion des Droits Humains s'efforce de respecter les engagements internationaux et nationaux du Gouvernement burkinabè mais se voit limité dans son action par un manque de capacités.

La légitimité et l'efficacité du Gouvernement sont satisfaisantes mais le processus d'enracinement de la démocratie n'est pas encore accompli. Des élections sont régulièrement tenues depuis 1992. Elles ont enregistré ces dernières années une évolution significative au plan de l'organisation technique. L'informatisation des listes électorales constitue une avancée importante, même s'il faut noter que l'exactitude des fichiers électoraux a souffert de la faiblesse de l'état civil. Les dernières élections (présidentielles de novembre 2005, municipales d'avril 2006 et législatives de mai 2007) se sont déroulées sans problèmes majeurs et dans le respect des normes internationales en la matière. La mission des observateurs de l'organisation internationale de la francophonie a considéré que l'élection présidentielle de 2005 s'est déroulée de façon libre, fiable et transparente.

Néanmoins, il faut noter un déséquilibre entre les moyens de campagne du parti majoritaire et ceux des partis d'opposition, même si l'opposition peut s'exprimer librement. Elle est composée d'un nombre très élevé de partis qui sont assez divisés et n'arrivent pas à s'organiser pour faire face à certains défis communs. En dehors du financement public des partis politiques qui est réglementé, il n'y a pas d'obligation de rendre public les financements privés. Les partis et programmes politiques sont souvent personnifiés et on constate un manque d'alternance et de diversité au sein de la classe politique.

L'Assemblée Nationale (111 sièges) a été élue pour un nouveau mandat de 5 ans en mai 2007. Celle-ci remplit son rôle d'une manière relativement satisfaisante et effective, en considérant sa double fonction législative et de contrôle de l'exécutif. Cependant les lois de finances

voquées subissent parfois des régulations budgétaires qui peuvent atténuer son pouvoir de décision et de contrôle et les capacités réelles du parlement, surtout à introduire des propositions de textes de loi, restent faibles.

Le Burkina Faso s'est engagé dans une vaste politique de réforme de l'État, à travers la réforme du système judiciaire, la réforme de l'administration publique et la décentralisation, le renforcement de la gestion des finances publiques, la lutte contre la corruption et l'aspiration à l'égalité des sexes, qui constituent autant d'éléments fondamentaux pour le développement du pays. Cependant, des efforts particuliers sont nécessaires pour assurer leur mise en œuvre effective ainsi que leur suivi. La bonne gouvernance doit être renforcée dans tous ses aspects (économique, politique, administratif et local) afin de pouvoir se traduire en résultats concrets pour les citoyens.

En ce qui concerne l'efficacité de l'administration, on constate un degré élevé d'organisation, avec cependant une tendance à mettre en place de nouvelles structures responsabilisées pour la mise en œuvre et/ou le suivi de politiques/stratégies spécifiques. Ceci mène à un éparpillement des efforts du ministère ou de l'institution de tutelle plutôt qu'à une meilleure cohérence des actions. Une autre faiblesse de l'administration, étroitement liée à la précédente, est un certain manque de capacités, parfois de volonté, d'identifier et d'analyser les goulots d'étranglement qui compromettent la mise en œuvre des politiques et l'atteinte des objectifs. Les mandats ministériels sont clairs mais il existe des vides ou des doublons et l'attention portée aux questions transversales est souvent déficiente. L'organisation de la fonction publique présente certaines faiblesses structurelles qui devraient être corrigées dans la perspective d'un réel renforcement des capacités de l'administration. Quant aux ressources humaines, on constate que l'administration dispose de capacités humaines importantes mais qui souvent ne sont pas gérées d'une manière efficace pour assurer leur utilisation optimale.

La promulgation du Code Général des Collectivités Territoriales, déterminant dans la concrétisation du processus de décentralisation, a rendu possible la création de 302 communes rurales en plus des 49 communes urbaines déjà existantes. Suite à la tenue des élections municipales qui ont marqué la communalisation intégrale du territoire, le défi majeur concerne la mise en place effective de ces nouvelles structures publiques par l'Etat. En effet, de nombreuses prérogatives régaliennes doivent être transférées aux collectivités territoriales à court et moyen terme (fin 2009 au plus tard).

Le Cadre Stratégique de Mise en Œuvre de la Décentralisation (CSMOD), adopté par le Gouvernement en juin 2006, a déterminé les grandes orientations pour la mise en œuvre des étapes de la réforme de 2006 à 2015. Le CSMOD constitue désormais le nouveau cadre de référence national autour duquel l'ensemble des acteurs engagés dans la décentralisation doit s'insérer.

Cependant, un important effort de la part de l'Etat est nécessaire à court terme pour assurer le transfert effectif des compétences et des moyens financiers aux institutions décentralisées, et ce afin d'éviter la démobilitation de ceux qui sont actuellement engagés dans le processus (autorités, élus locaux, populations, partenaires techniques et financiers). Parmi les enjeux incontournables de la décentralisation pris en compte dans le CSMOD, il faut retenir la nécessité de la participation effective et responsable de la société civile au processus et un dialogue soutenu entre les différentes catégories d'acteurs. Les dispositifs de concertation et coordination entre le Gouvernement central et les autorités locales doivent encore être finalisés. Le renforcement des capacités des ressources tant humaines que financières, ainsi

que l'accélération du processus de financement de la décentralisation par le Gouvernement, l'application effective des dispositions réglementaires relatives aux compétences transférées et la responsabilisation des collectivités territoriales pour l'exercice de ces compétences, le suivi et l'évaluation continus de la mise en œuvre de la réforme sont les grands défis à relever afin que le processus de décentralisation soit un succès.

La corruption est une réalité tangible dans la société contemporaine burkinabè. La lutte contre la corruption demeure insuffisante pour endiguer le phénomène et contrecarrer la perception d'une corruption croissante. Le pays dispose d'un arsenal normatif et réglementaire satisfaisant mais des déficiences importantes sont observées dans la mise en œuvre effective des différents outils et lois. Une politique nationale de lutte contre la corruption a été adoptée en mai 2006 par le Gouvernement. Un débat est actuellement en cours autour de cette politique, notamment en ce qui concerne sa cohérence avec des engagements internationaux pris par ailleurs par le pays. Un plan d'actions, lié à cette politique, est en cours d'élaboration.

En 2001, une Haute Autorité de Coordination de la Lutte contre la Corruption (HACLC) a été créée, dépendant du Premier Ministère. Son efficacité et son indépendance vis-à-vis du pouvoir exécutif pourraient être renforcées par une modification du mode de nomination, de la durée du mandat des membres de la HACLC et des moyens mis à sa disposition. Ils existent aussi d'autres corps de contrôle de l'Etat (Cour des Comptes, Inspection Générale d'Etat, Inspection Générale des Finances, Inspections techniques et générales des services), dont l'efficacité est relative. La division des responsabilités et mandats entre les différents éléments du dispositif n'est pas suffisamment claire. Ceci mène à une situation où des dossiers peuvent rester sans suite administrative et/ou judiciaire, ou encore à la non-publication des rapports des corps de contrôle administratifs. Plusieurs organisations de la société civile sont assez actives dans la lutte anti-corruption.

La liberté de la presse se développe progressivement et montre une diversité croissante dans le traitement de l'information. Les méthodes de financement (les medias se font payer pour couvrir les événements) réduisent l'indépendance rédactionnelle et l'équilibre de couverture des événements. Il faut noter que l'assassinat en 1998 du journaliste d'investigation Norbert Zongo, qui demeure à ce jour non élucidé après plus de 7 ans d'instruction judiciaire et qui a fait l'objet d'un non lieu en 2006, pèse lourd et continue d'inciter les journalistes à la prudence, voire à l'autocensure.

La problématique des relations inéquitables entre hommes et femmes représente un obstacle important au développement. Les hommes et les femmes sont égaux devant la loi, mais dans la pratique, les femmes se trouvent souvent dans une position désavantageuse.

Au plan de la sécurité intérieure, des attaques fréquentes à main armée de voyageurs, de transporteurs et des agents des services déconcentrés de l'Etat créent une certaine insécurité qui porte atteinte à l'activité économique et au développement du pays. Ainsi les questions de sécurité sont une préoccupation importante pour le Gouvernement, la population et les partenaires techniques et financiers. Certains événements sécuritaires récents, notamment les affrontements entre militaires et policiers en décembre 2006, montrent encore des faiblesses en matière de sécurité. Le dispositif sécuritaire doit à la fois assurer une protection efficace des personnes et des biens tout en respectant les droits humains.

Le Burkina Faso s'est bien adapté aux conséquences du conflit en Côte d'Ivoire, même si son développement à moyen terme peut se trouver freiné par la réduction des échanges avec ce

pays, par le transit plus difficile, par la réduction des possibilités d'émigration et de transferts et par l'impact de la crise sur le fonctionnement et l'efficacité de l'ensemble de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine, dont le Burkina Faso est un Etat membre très engagé.

1.2 Situation économique et commerciale.

Situation économique, structures et performances : analyse des performances économiques du pays :

En premier lieu, il est nécessaire de situer l'économie du Burkina Faso dans un contexte général, où le pays est placé aux derniers rangs du classement en matière de développement humain. Il se trouve par ailleurs dans une situation internationale particulièrement difficile en raison des chocs exogènes que représentent la hausse des prix du pétrole et de ses dérivés, la parité défavorable du USD par rapport à l'euro - et donc du Franc CFA indexé à l'Euro - et de la chute des prix du coton (première recette d'exportation du Burkina Faso) sur les marchés internationaux.

Malgré ce contexte difficile, l'économie burkinabè montre ces dernières années une croissance continue, même si l'indice de croissance annuelle est très variable (8% en 2003, mais 4,6% en 2002 et 2004). Pour l'année 2005, on constate une forte reprise de l'activité économique, avec un taux de croissance réelle estimé à 7,1%, due à un nouveau record de la production agricole. Avec une telle performance macroéconomique (une croissance de 6,4% en moyenne pour 2001-2005), le Burkina Faso se situe nettement au dessus de la moyenne de la sous région (3,1% pour l'UEMOA). Les fluctuations des taux de croissance sont dues aux aléas climatiques et à des facteurs externes (comme le cours de l'USD ou le prix de l'énergie dérivée du pétrole) et révèlent une faiblesse structurelle de l'économie. Pour 2006, la croissance économique a été de l'ordre de 6,4%, et les estimations pour 2007 confirment une stabilisation de ce taux de croissance (6,5%, FMI)

Les taux de croissance atteints n'ont pas été suffisants pour améliorer de manière substantielle la qualité de vie de la population, qui dispose d'un des PIB par habitant parmi les plus faibles du monde (303 USD par habitant en 2004), même par rapport à la moyenne de l'Afrique et de la CEDEAO. Les estimations montrent que le pays devrait connaître un niveau de croissance entre 7 et 8%, correspondant à un accroissement du PIB par habitant de l'ordre de 4 à 5%, pour atteindre en 15 ans un doublement du revenu par habitant. La croissance économique est une condition indispensable du développement, mais en soi, elle ne suffit pas à assurer l'amélioration des conditions de vie des populations.

A côté du secteur industriel, le **secteur privé** est surtout constitué d'entreprises de petite taille dans les secteurs des services, du commerce ou de l'artisanat. En effet, seules 40 % (INSD, 1998) ont un chiffre d'affaires supérieur à 100 millions de francs CFA et plus d'un millier sont des entreprises informelles, c'est à dire ayant un chiffre d'affaires inférieur à 15 millions de francs CFA et ne tenant pas de comptabilité. Le secteur informel joue un rôle non négligeable dans l'économie burkinabè.

Ces entreprises font face à des contraintes multiples de développement. Malgré les réformes entreprises ces dernières années par le Gouvernement, notamment en termes de simplification de procédures et d'accès à l'information (ex.: Centre de formalités des entreprises et guichet unique à la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso) qui démontrent une volonté du pays de

« remonter » dans l'échelle internationale du « doing business », l'environnement réglementaire, légal, judiciaire et fiscal reste peu incitatif, même si certaines améliorations ont été constatées en 2006. Le coût des facteurs de production, notamment ceux de l'énergie et des transports, constitue également une entrave importante et un problème majeur pour les entreprises exportatrices. Le secteur industriel souffre en outre d'une concurrence exacerbée des produits importés d'Asie et de la fraude.

A ces contraintes externes, s'ajoutent des contraintes de développement endogènes, avec notamment des insuffisances au niveau technologique, une main d'œuvre souvent très peu qualifiée, des produits de faible qualité et peu compétitifs et des insuffisances importantes au niveau de la gestion des entreprises et de leur force de vente.

Secteurs économiques contribuant au PIB

Le secteur primaire : le secteur agricole représente actuellement près de 37% du PIB total et emploie environ 80% de la population active au Burkina Faso. Il représente environ 60% des recettes d'exportation, est la base de l'économie, de sa croissance et des performances des autres secteurs.

Parmi les productions agricoles, il faut souligner l'importance :

- du coton, qui représente de loin la plus grande partie des recettes d'exportation (entre 60 et 70%) et qui génère un chiffre d'affaires d'environ 200 milliards de FCFA. La place prépondérante du coton dans les recettes d'exportation augmente la vulnérabilité de l'économie. La filière coton génère environ 15% du PIB agricole soit environ 5% du PIB du pays et fait vivre plus de deux millions de personnes. Le coton est également l'une des principales bases de promotion du secteur industriel moderne du Burkina Faso.
- de l'élevage, deuxième secteur le plus important en matière de recettes d'exportation (15.3%), mais reste encore caractérisé par une faible productivité due au mode extensif de la production.

Le secteur secondaire : son poids dans le total du PIB reste toujours faible, autour de 18% en moyenne. C'est le secteur qui présente le plus de problèmes par son manque de compétitivité, et cela en raison notamment de coûts de production très élevés, du manque d'infrastructures, de la situation enclavée du pays.

Le secteur tertiaire : c'est le secteur qui apporte le plus au PIB total, presque 45%, grâce au développement du commerce et des services, des transports et des communications et au soutien des administrations publiques et des ONG.

Facteurs affectant la croissance et sources potentielles d'instabilité macroéconomique et sociale : la structure économique du Burkina Faso reste inchangée depuis les années 90, avec une importance relative de chaque secteur quasiment stationnaire. Cela met en relief les difficultés qu'éprouve le Burkina Faso à diversifier son tissu économique vers des produits à forte valeur ajoutée. Les faiblesses des secteurs primaire et secondaire montrent la nécessité d'améliorer la situation des **infrastructures** (eau, transport, énergie, télécommunications) Cela vaut particulièrement pour l'énergie et l'eau qui occupent une place importante dans les processus de production.

- l'énergie : constitue un service crucial pour la diversification de l'économie et l'accroissement de la production des produits d'exportation. La réforme du secteur de l'énergie (sous-secteurs électricité et hydrocarbures) fait partie du Plan d'Actions Prioritaires pour la mise en œuvre du CSLP (PAP-CSLP 2006-2008), traitant principalement de l'amélioration de l'organisation et l'efficacité du secteur, accroître l'accès des zones rurales aux sources d'énergie moderne, encourager le développement du secteur privé et la compétitivité dans le secteur, renforcer les capacités des communautés locales à s'assumer.
- l'eau : Pays enclavé, sans grands fleuves et avec une configuration des sols ne permettant pas de stocker des aquifères épais, le Burkina Faso doit avoir recours à l'eau de surface (barrages) pour la couverture des besoins en eau potable, avec tout ce que cela implique, notamment les pertes liées à l'évaporation et les risques pour la santé et l'hygiène publique.
- En matière de transport et d'accès aux ports, le réseau routier sous-régional du Burkina Faso est un passage obligé pour les transporteurs nigériens et maliens. On estime que 70% des poids lourds circulant sur ces axes internationaux battent pavillon étranger.

En ce qui concerne le commerce extérieur, tant les exportations, dominées par le coton, que les importations ont augmenté régulièrement ces cinq dernières années, mais le solde commercial et la balance des paiements courants restent négatifs. Les estimations de la balance commerciale du Burkina Faso pour l'année 2005 font ressortir un solde déficitaire de 300 milliards F CFA, en augmentation de 55,3 milliards F CFA par rapport à l'année 2004. En pourcentage du PIB, on note une légère amélioration de la balance commerciale (-8,1% du PIB en 2006 contre -9,06% en 2004) due à une progression des exportations beaucoup plus importante que les importations. Par contre, même si les exportations ont globalement progressé, leur part dans le PIB a néanmoins diminué (de 9,9% en 2004 à 9,7 en 2006).

En ce qui concerne les **transferts des migrants**, 91% du total provient de la population émigrée en Côte d'Ivoire. La tendance observée ces dernières années montre une baisse des transferts due à la réduction de l'épargne sur les salaires et des transferts des migrants, ainsi qu'à l'instabilité de la situation politique dans le principal pays de destination, la Côte d'Ivoire.

Structure et gestion des finances publiques

A l'heure actuelle, la situation d'ensemble en matière de gestion des finances publiques au Burkina Faso est suffisante pour mettre en œuvre, selon les critères de l'Accord de Cotonou, des appuis budgétaires non ciblés. Toutefois, les efforts entrepris et la détermination affichée par le Gouvernement devront encore se traduire par des progrès tangibles pour maintenir une appréciation globalement favorable. Dans ce contexte, un diagnostic de type PEFA (Cadre de mesure de la performance de la gestion des finances publiques) a eu lieu en janvier 2007. Ce diagnostic a identifié comme points de faiblesses (notation D) les indicateurs suivants: (i) les recettes réelles totales par rapport au budget initialement approuvé; (ii) la transparence de l'assujettissement des contribuables; (iii) l'efficacité du recouvrement des contributions fiscales et douanières; (iv) l'efficacité du système de vérification interne; (v) la disponibilité des informations sur les ressources reçues par les unités de prestations de services primaires; (vi) l'étendue, la nature et le suivi de la vérification externe. Par ailleurs le Burkina Faso a été particulièrement bien noté dans l'exercice (notation A) pour les indicateurs suivants : (i) dépenses réelles totales par rapport au budget initialement voté; (ii) stock et suivi des arriérés

de paiement intérieurs; (iii) classification du budget; (iv) exhaustivité des informations contenues dans la documentation budgétaire; et (v) transparence des relations intergouvernementales.

Dans le domaine des **finances publiques** : les recettes courantes ont progressé de 7,4% malgré un environnement des affaires perturbé par les difficultés importantes de la filière coton. Les **recettes courantes** se sont chiffrées à 392 milliards de FCFA et ont représenté 12,2% du PIB courant, soit 1,6 points inférieurs à l'objectif du CSLP (13,8% du PIB). Le taux de pression fiscale s'est nettement redressé en 2006, pour atteindre 12%, rattrapant ainsi le niveau de l'année 2004 (après un fléchissement en 2005). Les **dépenses courantes** ont continué à augmenter dans une proportion comparable aux années précédentes, pour atteindre 745,7 milliards FCFA (en augmentation de 16,4% par rapport à 2005), notamment sous l'impulsion des dépenses courantes (en augmentation de plus de 18%). Le ratio masse salariale sur recettes fiscales s'est nettement amélioré pour atteindre 38,7% (contre 42,2% en 2005), mais reste en dépassement de l'objectif maximal de 35% fixé au niveau communautaire de l'UEMOA.

La **gestion budgétaire** est restée prudente tout au long de l'année 2006, mais le déficit global hors dons s'est largement dégradé pour atteindre 342 milliards F CFA (en augmentation de 65 milliards F CFA par rapport à 2005). La résorption du déficit a été assurée aussi bien par le financement extérieur (dont les décaissements ont atteint 286 milliards F CFA, en augmentation de 7% par rapport à 2005) que par le financement intérieur (55 milliards F CFA). Au niveau global, les opérations financières de l'Etat ont été marquées par un déficit de 7,2 milliards F CFA en 2006. Ce déficit s'explique d'une part par une expansion importante des dépenses totales et prêts nets (733,2 milliards F CFA, en hausse de 14,2%) et par la faiblesse des recouvrements de ressources propres (en hausse de 7,4%, en deçà de l'objectif de 20% fixé dans la Loi de Finances).

En ce qui concerne la **dette publique**, le FMI estime que le risque lié à la viabilité de la dette est modéré. L'encours de la dette publique à fin décembre 2006 est de 533,1 milliards de F CFA. La forte contraction observée sous l'impulsion de l'initiative d'annulation de la dette multilatérale (IADM) ayant permis une réduction de 56,2% de celle-ci. L'encours de la dette publique totale à fin décembre 2006 représente un taux d'endettement de 16,9% du PIB et le service de la dette 10,1% des recettes budgétaires. L'équilibre des finances publiques reste dépendant de l'aide extérieure (dons et prêts).

D'autres **préoccupations liées à la gestion des finances publiques** portent sur certains aspects clefs comme : la qualité de la passation et du suivi de la mise en œuvre des marchés publics; l'effectivité d'un contrôle indépendant des comptes de l'Etat; le retard pris dans l'adoption d'une politique et d'un plan d'actions de lutte contre la corruption, intervenue en mai 2006 et restant à mettre en œuvre.

La mise en œuvre de la nouvelle Stratégie de Renforcement des Finances Publiques (SRFP) et la prise en compte des résultats de l'exercice PEFA dans l'actualisation du prochain PAST 2008-2010 permettront de consolider les acquis et surtout de renforcer les mesures déjà prises pour remédier aux faiblesses identifiées. Des progrès du Gouvernement dans ces domaines au cours des prochaines années seront cruciaux pour maintenir une appréciation globalement favorable sur les finances publiques.

Principaux indicateurs macroéconomiques et budgétaires

Agrégats Economiques	2001	2002	2003	2004	2005	2006
PIB nominal (en milliards de FCFA)	2061,9	2292,9	2482,1	2698,4	2691,2	3161,5
Taux de croissance du PIB en volume (prix constant 85)	6,6%	4,7%	8,0%	4,6%	7,1%	6,4%
Masse monétaire (en milliards de FCFA)	435,3	448,7	525,7	624,2	617,2	662,1
Taux d'inflation annuel (glissement des indices moyens en %)	4,9	2,3	2,0	-0,4	6,4	2,4
Encours de la dette publique totale (en % du PIB nominal)	51,2%	46%	37,9%	39,8%	36,1%	12,0%
Balance commerciale (importation FOB - exportation FOB)	-210,0	-210,9	-212,0	-244,7	-300	-254,7
Balance courante (en % du PIB nominal)	-10,3%	-9%	-8,6%	-10,4%	-11,6%	-8,8%
Indicateurs budgétaires						
Recettes fiscales (en % du PIB nominal)	10,3%	10,5%	10,9%	12%	11,4%	11,5%
Dépenses totales (en % du PIB nominal)	22,4%	21,9%	20,4%	21,5%	22,2%	23,3%

Sources : Gouvernement (MEDEV/ DPAM/PGEP)

Politique Commerciale

L'Afrique de l'Ouest constitue un espace régional relativement peu intégré. En général, l'économie de chaque pays est, malgré la faible insertion dans l'économie mondiale, plus orientée vers le reste du monde que vers la région.

La réforme de la politique commerciale du Burkina Faso et son intégration dans les marchés mondiaux, ainsi que le développement des échanges intra régionaux, sont étroitement liés à la négociation de l'Accord de Partenariat Economique (APE) entre l'Afrique de l'Ouest et la Communauté européenne. A terme, les APE devraient renforcer l'intégration régionale et améliorer la compétitivité des économies de la sous région. L'adoption de l'APE pourrait impliquer une meilleure stabilité des recettes des exportations pour le Burkina Faso avec un effet positif sur ses taux de croissance économique. A la mise en œuvre de l'APE s'ajoute l'adoption de mesures d'accompagnement (en plus d'une ouverture asymétrique des marchés en faveur de l'Afrique de l'Ouest, déjà prévue dans l'APE) pour préparer l'ouverture de l'économie burkinabè au marché européen. En outre, l'existence d'un régime tarifaire simplifié devrait améliorer la transparence du fonctionnement des services douaniers. La perspective des accords de partenariat économiques met en avant la nécessité d'améliorer la gouvernance économique et financière (y compris la lutte contre la corruption) et de mettre davantage l'accent sur les opportunités offertes par l'intégration régionale.

Compte tenu des délais établis par l'OMC, une union douanière doit être établie dans la zone CEDEAO au plus tard le 1^{er} janvier 2008 avec la mise en place d'un Tarif Extérieur Commun (TEC). Comme d'autres pays de la région, le Gouvernement du Burkina Faso a exprimé ses inquiétudes quant à la perte des recettes fiscales provenant de la diminution de ces droits de douane. De même, il craint que les importations en provenance de l'UE augmentent de façon

substantielle au détriment des produits locaux, même si certains produits sensibles peuvent être exclus de l'APE. Cependant, les producteurs devront profiter de l'élimination des droits de douane sur les intrants importés de l'UE, et la mise en place d'un TEC pour la zone CEDEAO devrait faciliter les échanges avec les pays voisins, non-membres de l'UEMOA tels que le Ghana et le Nigeria. Au niveau de l'intégration dans l'espace CEDEAO, le Burkina Faso a harmonisé ses documents douaniers. Néanmoins, il n'a pas levé ses barrières commerciales non tarifaires ou monétaires et n'a pas exporté de produits industriels sous le mécanisme de libéralisation des échanges. Le Burkina Faso a ratifié le protocole CEDEAO et est à jour dans ses paiements.

Quant à la situation du Burkina Faso par rapport aux critères de convergence économique de l'UEMOA, le pays respecte en 2006 trois des quatre critères de premier rang. Le critère relatif au solde budgétaire de base n'est pas respecté (-3,9%). S'agissant des critères de second rang, seul celui relatif aux investissements financés sur ressources intérieures a été respecté. Les efforts devront être poursuivis en ce qui concerne la réalisation des critères de convergence, en particulier le contrôle du solde budgétaire, qui est loin d'être atteint.

1.3 Situation sociale

Malgré les succès obtenus en matière de croissance économique, l'incidence de la pauvreté reste à un niveau encore trop élevée. L'accroissement de la population est à 2,4 % par an. Quasiment la moitié de la population (48 à 50 %) est âgée de moins de 15 ans, (sources EDS-I/1993, EDS-II/1998/99 et EDS-III/2003 et RGPH/1996). Il est à noter qu'un nouveau Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) a démarré en 2006.

Le développement rural est primordial, la population burkinabè étant à 80 % rurale. Le secteur agricole, y compris l'élevage et l'exploitation de ressources naturelles, contribue pour plus de 37 % du PIB. Les systèmes de production sont dans la majeure partie du pays dominés par la culture de céréales locales associée au petit élevage de ruminants et de volailles. Dans le Nord par contre, ils reposent sur l'élevage pastoral de ruminants associés à la culture de petit mil sur sols sableux. D'autres cultures se développent : coton, riz, arachide, sésame, tubercules, cultures maraîchères, fruits et légumes. La mécanisation agricole ainsi que l'utilisation d'intrants sont très faibles et la modernisation de l'élevage encore timide. La croissance de la production agricole reste tributaire de la pluviométrie. Le monde rural compte une multitude d'organisations paysannes qui tentent de se structurer en organisations faitières et/ou en confédération agréées par les autorités nationales. Néanmoins il est important de souligner le manque de la compétitivité de la plupart des produits agricoles sur le marché international. En outre, il est à noter que le régime foncier traditionnel n'est pas propice à des investissements durables dans l'agriculture.

Le Burkina Faso, avec l'aide de ses partenaires au développement, s'est doté en 2004 d'une "Stratégie du développement rural à l'horizon 2015", principal document de politique de développement de la production agro-sylvo-pastorale et de l'organisation du monde rural. Une volonté réelle commence à s'afficher pour la formulation d'un programme sectoriel de développement rural pour le secteur productif, coordonné par la Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles (CPSA) et appuyé par les partenaires bilatéraux et multilatéraux. Ce programme sectoriel qui devra impliquer les Ministères de l'Agriculture de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, des Ressources Animales et de l'Environnement et du Cadre de Vie et le Ministère des Finances et du Budget vise l'harmonisation et l'alignement des

interventions des PTF. Le ministère en charge du commerce, du secteur privé et des PME devrait aussi jouer un rôle important dans la mise en œuvre de ce programme.

Dans le sous-secteur de l'eau et assainissement le Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement à l'Horizon 2015 a été adopté récemment.

En raison des contraintes conjoncturelles (aléas climatiques dans le temps et dans l'espace) et structurelles (logistiques et transports, inorganisation des marchés des produits agro-sylvo-pastoraux, grande pauvreté), le Burkina Faso ne peut toujours pas assurer complètement la sécurité alimentaire de ses populations vulnérables et ne dispose pas non plus d'une réponse nationale à la grave situation nutritionnelle d'un grand nombre d'enfants. Néanmoins, le pays s'est doté d'un dispositif national de dialogue paritaire sur la sécurité alimentaire, qui réunit la partie gouvernementale, la société civile et les partenaires au développement. Il assure la supervision des plans d'action d'amélioration de la sécurité alimentaire ainsi que la gestion des outils de réponse aux, et prévention des crises.

Dans le domaine de l'éducation, les taux de scolarisation et d'admission progressent d'une manière constante depuis le début de la décennie et les disparités selon le genre s'atténuent légèrement. Cependant, de fortes disparités géographiques subsistent. Le Gouvernement a élaboré le Plan Décennal de Développement de l'Education de Base (PDDEB), dont la mise en œuvre progresse avec cependant des difficultés importantes. La capacité d'accueil dans le primaire a augmenté considérablement. Le défi du secteur est maintenant d'assurer que la qualité de l'éducation de base ne souffre pas de l'augmentation du nombre d'élèves et qu'une réelle amélioration au plan national des conditions d'apprentissage aide à renforcer la rétention des élèves. Une réforme des curricula est prévue pour atteindre une meilleure adéquation avec les besoins de la société. En outre, la formation et l'affectation de suffisamment d'enseignants restent un défi.

L'augmentation des taux de scolarisation au primaire signifie que les besoins au niveau du post-primaire s'intensifient également. L'élaboration d'une stratégie englobant pour le développement des différents volets du post-primaire, formels comme informels, devient de plus en plus importante.

En matière de santé, la couverture sanitaire s'améliore progressivement, notamment les services préventifs, mais de nombreux défis restent à relever. Ainsi, le cadrage financier, le plan d'investissement pluriannuel, la planification par résultat et le financement des activités prioritaires méritent un renforcement en fonction des profils épidémiologiques de district et des objectifs du Plan National de Développement Sanitaire (PNDS). Le niveau actuel de financement – Gouvernemental et extérieur - du secteur reste bas, malgré l'engagement des chefs d'Etat de l'Union Africaine de porter la part du budget Santé / VIH/ SIDA à 15% du budget de l'Etat d'ici 2015. La 2^{ème} phase du PNDS (2006-2010) accorde une plus grande priorité au paludisme, à la malnutrition et à la santé reproductive et maternelle, ce qui est primordial pour l'atteinte des OMD 4 et 5. D'autres défis restent le faible taux d'utilisation de soin curatif, le manque de réglementation du secteur privé dans le domaine de la santé et la nécessité de renforcement des Ressources Humaines.

En ce qui concerne le VIH/SIDA, l'enquête démographique de santé 2003 (EDS) indique un taux de séroprévalence pour l'ensemble de la population de 1,8% (3,7% pour le milieu urbain et 1,3% pour le milieu rural). Les différentes actions de prévention menées ont permis de stabiliser le taux de prévalence du VIH/SIDA mais le Burkina Faso reste un pays en épidémie.

Dans ce domaine, les actions – entre autres de différents PTFs et ONGs internationales – demeurent encore relativement éparpillés et pas toujours suffisamment cohérentes. Le grand défi des années à venir est la mise en œuvre efficace et effective du nouveau Cadre Stratégique de Lutte contre le VIH/SIDA et les IST et son plan d’opérationnalisation, à travers un dispositif organisationnel qui optimise les plus values des différents acteurs dans le domaine – public, privé, société civile, au niveau central comme décentralisé.

Les inégalités entre les régions, entre les villes et le milieu rural, entre les groupes socio-économiques et entre les riches et les pauvres augmentent. Grâce au CSLP, il y a une plus grande cohérence dans la gestion de la pauvreté dans les secteurs prioritaires. Des résultats concrets sont certes atteints au niveau micro, mais les progrès sont lents. La population est touchée de plein fouet par l’augmentation du prix de carburant et voit ses conditions de vie se dégrader. Le niveau d’éducation des jeunes augmente et leurs espérances aussi, alors que le marché du travail reste trop restreint. Un grand nombre de jeunes est obligé de recourir à la mendicité ou au commerce à très faible marge. Le travail des enfants dans ses pires formes reste un phénomène préoccupant. Ces situations risquent de mener à une dégradation du climat social.

L’égalité des hommes et des femmes est inscrite comme un des principes conducteurs du CSLP mais n’est que partiellement pris en compte dans les politiques sectorielles des ministères techniques. L’opérationnalisation d’une approche genre n’a pas eu lieu d’une façon concrète et efficace à cause du manque d’une politique centrale qui donne une vision conjointe de la problématique du genre, qui oriente les choix politiques sectoriels et qui renforce la synergie. Une telle politique nationale est actuellement en cours d’élaboration.

1.4 Situation environnementale

Les facteurs actuels limitant une gestion durable des ressources naturelles au Burkina Faso sont nombreux et la majorité des défis environnementaux peuvent être regroupés en trois domaines principaux:

- d’ordre économique, dans la mesure où le développement du secteur primaire (maillon essentiel de l’économie nationale) ne résulte pas d’une intensification de la production mais d’un accroissement des surfaces exploitées au titre de l’agriculture de rente (Les défrichements annuels sont actuellement estimés à plus de 100.000 ha). Ceci induit un épuisement rapide des sols et des autres ressources naturelles liées;
- d’ordre décisionnel : la gestion ne responsabilise pas suffisamment le niveau local et il subsiste une dualité des normes au niveau du foncier. Le problème de genre reste en outre primordial car les femmes n’ont pas droit à l’accès à la propriété foncière dans le droit coutumier contrairement au droit positif. Toutefois, les conseils régionaux et communaux issus des élections d’avril 2006 auront une responsabilité légale et pénale vis-à-vis de la gestion des ressources naturelles ;
- d’ordre social (non maîtrise de la démographie, analphabétisme, formation...).

En réponse à cette situation difficile, le Gouvernement a adopté des instruments d’orientation et de planification dont la Politique en matière d’environnement (en cours d’adoption), le Plan d’Action National pour l’Environnement (PANE), les Programmes d’Action pour la mise en œuvre des trois conventions issues de Rio, ainsi que de nombreuses lois visant une gestion durable de l’environnement. Cependant, en dépit des résultats non négligeables obtenus sur le

terrain, des insuffisances subsistent, notamment sur la vision à moyen et long terme ainsi que sur le cadre institutionnel, normatif et opérationnel.

Relever les défis d'une croissance durable au Burkina Faso implique donc la formulation d'une politique environnementale cohérente qui s'appuiera sur: (i) une vision claire à moyen et long termes de l'occupation de l'espace rural (agriculture/élevage/forêt/faune etc.); (ii) l'utilisation optimale et durable des ressources naturelles; (iii) une gestion participative au plus bas niveau; (iv) la sécurité alimentaire et foncière.

Trois grands défis s'inscrivent ainsi à l'ordre du jour du Ministère de l'Environnement et du Cadre de vie pour les années à venir. Ce sont :

- l'instauration de systèmes durables de gestion de l'environnement et de sauvegarde de la biodiversité ;
- l'amélioration du cadre de vie des populations urbaines et rurales ;
- le respect et la valorisation des engagements internationaux et la promotion du développement durable.

Un profil environnemental du pays a été effectué, et une évaluation environnementale sera menée à court terme afin d'intégrer progressivement les recommandations de celle-ci dans le PAP CSLP 2010-2013 qui aura lieu courant 2009. Il est également prévu, à compter de 2008, d'intégrer des indicateurs environnementaux dans la matrice du Cadre Général d'organisation des Appuis Budgétaires pour la mise en œuvre du CSLP.

1.5 Le pays dans le contexte international

Le Burkina Faso s'est engagé résolument avec les organisations régionales dans la résolution des conflits sur le continent et dans la sous région en particulier. Le pays participe aux initiatives de prévention des conflits et de maintien de la paix à travers l'envoi de troupes en République Démocratique du Congo, en Haïti, au Burundi et au Libéria, et en prenant activement part aux missions de médiation menées dans le cadre de la CEDEAO et de l'Union africaine.

En général, on attribue au Burkina Faso un rôle positif dans le contexte régional, en partie grâce à sa stabilité. Ainsi, grâce aux bons offices du Président du Faso, la classe politique togolaise est parvenue à la conclusion d'un accord politique global qui devrait mettre le pays sur le chemin d'une paix sociale durable. La normalisation de la situation politique au Togo aura sans doute un impact positif sur la stabilité sociale dans la sous région.

En ce qui concerne la crise de la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso s'est bien adapté aux conséquences du conflit, même si elle peut affecter son développement à moyen terme. Dans un premier temps, la crise en Côte d'Ivoire a rendu difficiles les relations entre les deux pays. Récemment, le Burkina Faso a joué un rôle actif dans le processus de réconciliation nationale, par le biais du dialogue direct. Le succès de ce processus a permis la conclusion d'accords entre les parties qui devraient conduire à une normalisation de la situation. Le Burkina Faso se focalise également sur la situation de la très importante communauté de Burkinabè vivant en Côte d'Ivoire. L'impact de la crise ivoirienne sur le fonctionnement de l'UEMOA se fait clairement sentir et est une source d'inquiétude dans les pays enclavés, dont le Burkina Faso.

Le Burkina Faso s'est engagé avec ses Etats voisins à lutter contre la criminalité transfrontalière par la mise en place de dispositifs sécuritaires et par l'internalisation des

conventions internationales en la matière. En plus des nombreux séminaires organisés sur ce thème au profit des forces de défense et de sécurité burkinabè, plusieurs rencontres (avec le Niger, le Bénin, le Mali) ont été organisées en vue de créer une synergie d'actions pour endiguer ce fléau.

En matière de droits de l'Homme, le Burkina Faso a ratifié les principales conventions internationales pour la promotion et la protection des droits de l'Homme. En 2002 a été créé un Ministère chargé spécifiquement des droits humains qui a pour mission entre autres de définir et d'élaborer la politique du pays dans ce domaine. On peut noter également l'existence d'une Commission nationale des droits humains chargée de promouvoir les actions en cette matière. Dans le même ordre d'idées, le Burkina Faso a déposé depuis avril 2004 les instruments de ratification du traité instituant la Cour Pénale Internationale (traité ratifié en décembre 2003). Le Burkina Faso a aussi signé et ratifié la convention pour la protection de l'enfant et les protocoles additionnels.

Le Burkina Faso est un participant actif dans le cadre de manifestations internationales et le pays a pu, jusqu'à présent, faire entendre sa voix d'une manière efficace et pertinente (sommet de Cancun en 2003, sommet de Hong Kong en 2005, ...). Aussi, le Burkina Faso est devenu progressivement un acteur majeur pour les négociations commerciales sur le Coton, qui est un des secteurs emblématiques des négociations commerciales au niveau international.

En ce qui concerne les flux migratoires, il est difficile d'obtenir des statistiques précises sur le Burkina Faso. Selon l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) le nombre total de burkinabè de l'extérieur serait de plus de 4 millions (estimation 2003). A peu près 80% des émigrés se sont traditionnellement installés en Côte d'Ivoire. Or, suite à l'éclatement de la guerre civile ivoirienne en septembre 2002, au moins 365 000 migrants burkinabès sont rentrés au Burkina Faso pour fuir la violence. En matière d'émigration, l'Europe est une zone d'émigration relativement peu importante et seuls les flux migratoires vers les zones de l'Amérique du Nord et de l'Afrique Centrale ont tendance à se renforcer.

2. Analyse de la pauvreté

Le Burkina Faso, tout comme les autres pays en développement de l'Afrique subsaharienne, n'échappe pas au phénomène de la pauvreté. Sur la base des résultats de l'enquête sur les conditions de vie des ménages (EBCVM) réalisée en 2003, le seuil de pauvreté est estimé à 89 712 F CFA (environ 137 Euros) en 2006. 46,4% de la population vivait en 2003 en dessous de ce seuil, contre 44,5% en 1994 et 45,3% en 1998. Il est tout de même à noter que les effets positifs cumulés de la croissance économique observée en 2003 (8%), 2004 (4,6%), 2005 (7,1%) et 2006 (6,4%) ont contribué à une réduction de l'incidence de la pauvreté qui passerait de 46,4% en 2003 à 40,8% en 2006. Cette évolution repose la problématique de la réduction de la pauvreté au centre des débats sur le développement, au regard des bonnes performances macro-économiques du pays ces dernières années. Une analyse de la situation permet de cerner diverses dimensions de la pauvreté selon :

1- Le milieu de résidence : en milieu urbain, la pauvreté s'est accentuée tant du point de vue de son incidence que de sa profondeur et de sa contribution à l'incidence globale nationale. La contribution de la pauvreté urbaine à l'incidence globale de la pauvreté est alors passée de 3,8% en 1994 à 7,8% en 2003. En 1998, elle était de 6,1%. Toutefois, la pauvreté au Burkina

5 Résultat provenant de PAMS (Simulateur macroéconomique et d'analyse de la pauvreté).

Faso demeure un phénomène essentiellement rural. En effet, les résultats de l'EBCVM indiquent une incidence de la pauvreté en milieu rural supérieur de 52,3% en 2003 contre 51% en 1994, mais qui serait réduite à 46,9% en 2006. La pauvreté semble reculer plus rapidement en milieu rural (baisse de 5,4 points) qu'en milieu urbain (baisse de 3,6 points) depuis 2003. Cette diminution progressive de l'incidence s'accompagne d'une baisse de la profondeur. Elle passe de 15,7% en 1998 à 17,9% en 2003 et diminue constamment depuis cette date, pour atteindre 13,2% en 2006. Cela pourrait présager une baisse de la pauvreté durable dans ce milieu qui contribuait à 92,2% à l'incidence de la pauvreté globale en 2003.

2- Le genre : l'analyse selon le genre, à partir des résultats de l'EBCVM, indique que le niveau de discrimination entre les femmes et les hommes, exprimé par l'écart des incidences de pauvreté est de 1,4 point au profit des hommes. Toutefois, les ménages dirigés par les hommes sont les plus pauvres (46,9% contre 36,5% pour les ménages dirigés par des femmes). L'importance numérique des ménages dirigés par les hommes pourrait expliquer cette situation.

3- L'espace: l'analyse spatiale faite sur la base des 13 régions administratives du pays indique que l'incidence au niveau national cache de grandes disparités entre les régions. Trois grands groupes de régions peuvent à cet effet être distingués. Les régions du Nord (68,6%), de la Boucle du Mouhoun (60,4%), et du Centre-Est (55,1%), avec un pourcentage de pauvres nettement au-dessus du niveau national, sont celles qui contribuent le plus à la pauvreté nationale.

4- Les dépenses des ménages: le niveau moyen de dépenses par ménage étant estimé à 72 198 CFA/mois, l'analyse de la structure de dépenses montre que les pauvres consacrent presque tout leur revenu à l'acquisition de produits alimentaires et que l'autoconsommation constitue le poste dominant avec une proportion de plus de 51%. Il en est de même des dépenses non alimentaires avec pour postes essentiels les dépenses de loyer, de bois et charbon de bois, de savon, de santé et celles relatives à des cérémonies. L'augmentation des revenus des salariés de la fonction publique (8,5%) et du secteur privé et/ou structuré (10,1%) en 2006 restent cependant insuffisants pour induire une réelle amélioration du niveau de vie.

D'une manière générale et en plus des facteurs écologiques et géographiques, la pauvreté au Burkina Faso est due essentiellement à :

- une économie peu compétitive qui ne permet pas de dégager des revenus et de créer des emplois pour une large partie de la population et qui n'engendre pas non plus suffisamment de ressources à l'Etat, lui permettant d'assurer la fourniture des services sociaux et économiques de base, même si on constate en 2006 une nette amélioration du climat des affaires ;
- une population peu alphabétisée et peu scolarisée, bénéficiant de peu de soins et soumise au risque du SIDA. Cependant, des améliorations sensibles ont eu lieu (dans l'éducation par exemple) mais certains indicateurs de santé restent inquiétants (malaria,...).
- une insuffisante capacité de formulation des stratégies et des priorités dans la programmation des investissements.

Au total, ces dernières années, la pauvreté n'a pas suffisamment diminué compte tenu du taux de croissance de l'économie de plus de 5 % pour permettre une atteinte des objectifs du millénaire et du CSLP. La disparité entre groupe de ménages semble, elle, s'être accentuée (indice de Gini passant de 0,22 en 2003 à 0,24 en 2006).

3 La stratégie de développement du pays bénéficiaire

La lutte contre la pauvreté étant considérée comme un objectif stratégique de long terme, elle nécessite par conséquent une posture prospective. En 1995, le Gouvernement du Burkina Faso traçait sa vision de développement à long terme à travers la Lettre d'intention de politique de développement humain durable dont la finalité est de centrer la stratégie de développement du pays sur le concept de sécurité humaine. La stratégie de réduction de la pauvreté formulée en 2000 et révisée en 2003 tire ses fondements non seulement de cette lettre, mais aussi des résultats d'étapes de l'étude nationale prospective « Burkina 2025 » qui confirment l'urgence de s'attaquer à la pauvreté dans une perspective structurelle. Pour réaliser cet objectif, la dynamique de l'intégration régionale doit être considérée comme une variable d'action qui permettra au Burkina Faso de mieux s'insérer dans le processus de mondialisation. En outre, le pays devra (i) poursuivre des politiques macro-économiques de qualité en vue de réaliser une croissance forte, durable et mieux répartie ; (ii) accroître et améliorer la qualité des dépenses publiques pour accélérer le développement du capital humain ; (iii) renforcer le processus de décentralisation et les actions de modernisation de l'administration publique.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté, les objectifs quantitatifs majeurs retenus sont : (i) réduire l'incidence de la pauvreté de 46,4% en 2003 à moins de 35% à l'horizon 2015 ; (ii) accroître le produit intérieur brut par habitant d'au moins 4% par an à partir de 2004 ; (iii) accroître l'espérance de vie à au moins 60 ans à l'horizon 2015. Les objectifs s'inscrivent dans la perspective de la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement et de ceux poursuivis par le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique.

Les secteurs prioritaires retenus sont : l'éducation de base et la santé, l'eau potable et le développement rural (y compris la sécurité alimentaire et le désenclavement), la lutte contre le VIH/SIDA, l'environnement et le cadre de vie (désertification, assainissement, électrification rurale), la lutte contre l'insécurité, les petites et moyennes entreprises et industries et la petite mine, le renforcement des capacités (y compris la promotion des TIC). La synergie d'actions dans l'ensemble de ces secteurs devrait permettre de lutter de manière significative contre la pauvreté.

La réalisation des objectifs ci-dessus énoncés se fera grâce à la mise en place de programmes organisés autour des quatre axes stratégiques du CSLP :

- Axe 1 : Accélération de la croissance fondée sur l'équité

La priorité essentielle au niveau de cet axe stratégique est la consolidation des fondamentaux de l'économie en s'appuyant sur des politiques publiques efficaces, notamment des politiques macro-économiques saines et « pro-pauvres ». Toute chose qui nécessite : (i) le maintien d'un cadre macroéconomique stable pour créer les conditions d'une croissance équitable ; (ii) l'amélioration du climat des affaires pour promouvoir le secteur privé ; (iii) l'amélioration de la compétitivité et la réduction des coûts des facteurs pour gagner des parts de marché ; (iv) la promotion de l'intégration régionale pour développer une économie de services.

- Axe 2 : Garantir l'accès des pauvres aux services sociaux de base et à la protection sociale

La priorité retenue par le Gouvernement est d'appuyer la stratégie de réduction de la pauvreté basée sur un renforcement intensif des ressources humaines, une bonne maîtrise de la croissance démographique, un renforcement des actions de lutte contre le VIH/SIDA et la mise en œuvre d'un programme d'action vigoureux dans le sens de l'accès des pauvres aux services sociaux de base. Les actions retenues visent : (i) le relèvement du défi du renforcement des capacités humaines, (ii) la promotion de l'accès des pauvres aux services de l'éducation de base, (iii) la promotion de l'accès des pauvres aux services de santé, (iv) la promotion de l'accès des pauvres à l'eau potable et aux infrastructures d'assainissement, (v) l'amélioration du cadre de vie des pauvres, notamment l'habitat et la lutte contre la pollution, (vi) la protection sociale, notamment des catégories les plus défavorisées.

- Axe 3 : Elargissement des opportunités d'emploi et d'activités génératrices de revenus pour les pauvres dans l'équité

La priorité essentielle de cette troisième composante porte sur le renforcement des capacités des pauvres à générer des revenus par la promotion de leur participation au processus de production à travers (i) la diminution de la vulnérabilité de l'activité agricole, (ii) l'amélioration et la sécurisation de l'accès à la terre (iii) l'intensification et la diversification des productions végétales, animales, halieutiques, forestières et fauniques (iv) l'accroissement et la diversification des revenus ruraux, (v) le désenclavement des zones rurales, (vi) le soutien aux organisations de producteurs et le développement des infrastructures collectives, (vii) l'amélioration des conditions de vie et de travail des femmes rurales, (viii) la promotion de l'emploi et de la formation professionnelle.

- Axe 4 : Promotion de la bonne gouvernance.

Le Gouvernement est conscient que la bonne gouvernance est un élément important dans la lutte contre la pauvreté et poursuivra les stratégies permettant de la consolider. Suite à l'évaluation du plan national de bonne gouvernance 1998-2003, il a été adopté en juillet 2005, le document portant politique nationale de bonne gouvernance 2005/2015, cadre d'orientation en matière de bonne gouvernance. La promotion de la bonne gouvernance nécessite à court terme: (i) un renforcement de la gouvernance politique (Etat de droit et institutions républicaines, renforcement de l'accessibilité et de l'efficacité de la justice, la promotion et la protection des droits humains, la lutte contre l'insécurité), (ii) la promotion de la gouvernance administrative, (iii) la consolidation de la gouvernance économique (renforcement des capacités de pilotage et de gestion de l'économie, la lutte contre la corruption, une meilleure coordination de l'aide), et, (iv) la promotion de la gouvernance locale.

Le Gouvernement a pris la décision d'élaborer le programme triennal d'actions prioritaires (PAP) 2007-2009 comme instrument d'opérationnalisation du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté CSLP. L'évaluation de la mise en œuvre du PAP pour 2006 montre que des résultats significatifs ont été atteints au niveau des quatre axes stratégiques. En dépit de la conjoncture sous-régionale et internationale difficile, caractérisée notamment par la hausse du prix du baril du pétrole et la baisse du cours du coton, l'économie burkinabè est restée toujours dans le sentier de croissance.

Plusieurs enseignements sont tirés de la mise en œuvre du PAP pour l'année 2006 :

- le PAP est un véritable instrument d'opérationnalisation du CSLP parce qu'il permet de renforcer la cohérence des politiques sectorielles avec le CSLP et le budget d'investissement.

- le PAP doit faire l'objet d'une appropriation par les ministères sectoriels et l'articulation globale du processus avec le niveau régional et décentralisé doit être assurée. Un accent particulier doit être mis sur l'animation des Commissions sectorielles et thématiques (CST) avec une implication réelle des ministères techniques et l'intégration des thèmes transversaux dans leurs travaux.
- malgré d'importants progrès dans la gestion budgétaire et une orientation croissante vers les résultats, le Gouvernement entend ajuster le processus de préparation du budget pour mieux l'aligner avec le PAP-CSLP. En particulier, une relance des CDMT sectoriels et une intégration plus étroite avec la planification et le suivi du PAP-CSLP sont nécessaires pour éviter les déséquilibres dans les allocations aux secteurs prioritaires tant entre les secteurs qu'au sein des secteurs.
- certains indicateurs de suivi ne sont pas renseignés à bonne date. Ce qui incite à la mise en œuvre du calendrier statistique dans les délais retenus.
- L'aide et le budget s'alignent de plus en plus sur les priorités du CSLP. Cependant, des efforts supplémentaires des partenaires et du Gouvernement sont nécessaires pour améliorer la prévisibilité des décaissements.
- Enfin, le taux d'absorption des ressources financières demeure relativement faible, même s'il s'améliore. Cette tendance mérite d'être renforcée par une meilleure programmation et sélection des projets, un contrôle régulier de la gestion des projets, le respect des délais de démarrage des projets, l'amélioration des procédures de passation des marchés publics et le renforcement des capacités techniques de certains gestionnaires de projets.
- Le niveau actuel des indicateurs sociaux suggère la formulation et la mise en œuvre d'une stratégie d'accélération pour l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement.

Au regard de ce qui précède, le Gouvernement entend prendre les mesures nécessaires pour lever les contraintes ci-dessus identifiées. C'est pourquoi, le PAP 2007-2009 qui s'inspire des résultats et enseignements de la revue de l'année 2006, met l'accent sur la gestion axée sur les résultats. Il a donc pour ambition de traduire davantage les mesures ci-dessous en actions opérationnelles à même de garantir un taux de croissance soutenu et plus robuste capable de réduire l'incidence de la pauvreté. Il s'agit de :

1. Poursuivre les réformes pour réduire les coûts des facteurs de production, améliorer le climat des affaires et la compétitivité de l'économie ;
2. Poursuivre la stratégie de diversification agricole et élargir la base d'exportation du pays ;
3. Accélérer le développement du capital humain notamment par la mise en œuvre de la phase II du PDDEB et du PNDS ;
4. Accélérer la mise en œuvre des principales réformes nécessaires à la décentralisation ;
5. Renforcer les capacités de mobilisation des ressources internes dans la perspective de la réalisation des normes communautaires ;
6. Renforcer les capacités des différents acteurs (administration centrale, déconcentrée et décentralisée, secteur privé, organisations de la société civile, partenaires techniques et financiers) ;

7. Poursuivre l'application des principes de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption ;
8. Augmenter l'appropriation par le Gouvernement et les Partenaires Techniques et Financiers de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide.

4 Viabilité des politiques actuelles et des défis à moyen terme

Malgré les résultats encourageants obtenus depuis plusieurs années en matière de lutte contre la pauvreté, notamment dans les secteurs sociaux, de nombreux défis restent encore à relever pour maintenir cette tendance positive. Une attention particulière doit être accordée à quatre grands axes qui conditionnent l'atteinte des OMD. C'est dans cette optique que le gouvernement a présenté, lors de la revue du PAP CSLP 2006, une stratégie d'accélération de la mise en œuvre des OMD.

Concernant le développement économique, le renforcement de la croissance ne pourra être observé sur le long terme que si la place prépondérante du secteur public dans l'économie s'amenuise au profit du secteur privé. Cette mutation de l'économie est une condition indispensable pour permettre au Burkina Faso de réduire sa dépendance vis-à-vis des recettes d'exportation (qui sont actuellement concentrées sur des produits trop vulnérables aux aléas extérieurs) et de l'aide publique au développement. Des efforts importants restent à faire en termes de répartition des fruits de la croissance pour que cela puisse se traduire par une amélioration réelle des conditions de vie des populations. Il s'agit en effet de surveiller la légère dégradation constatée depuis 2003 sur l'augmentation des inégalités entre les différents groupes de ménage (indice de mesure Gini inter groupes).

Le développement du capital humain, même s'il a connu ces dernières années un certain nombre d'avancées (surtout au plan quantitatif), doit désormais se concentrer sur la qualité des services et prestations offerts aux populations, en particulier dans les secteurs de l'éducation et de la santé. Par ailleurs, le Burkina Faso doit poursuivre et accentuer les actions menées dans le cadre de la prévention et de la lutte contre la pandémie du VIH/SIDA qui, en dépit de la diminution du taux de séroprévalence, risque toujours de compromettre les efforts de développement. Enfin, la prise de conscience de la nécessaire prise en charge des menaces qui pèsent sur les ressources naturelles doit être accélérée afin de permettre au Burkina Faso de ne pas hypothéquer sa croissance future basée sur une gestion durable de ces ressources déjà très vulnérables.

En troisième lieu, il est important de noter la place centrale jouée par la bonne gouvernance dans la lutte contre la pauvreté ainsi que dans l'accélération de l'atteinte des OMD. Dans un contexte d'accroissement des appuis budgétaires autour du Cadre Général d'organisation des Appuis Budgétaires (CGAB-CSLP), le Burkina Faso doit consentir des efforts importants au niveau de la mise en œuvre effective des mesures de lutte contre la corruption et de l'amélioration de l'efficacité de l'administration. Cette amélioration passe nécessairement par le renforcement stratégique des capacités humaines et ce, tant au niveau des ministères techniques que des différents acteurs non étatiques impliqués. La décentralisation, qui est entrée dans une phase décisive suite aux dernières élections municipales, pose un défi majeur au Gouvernement qui se doit d'assurer le transfert efficace et efficient des moyens et des compétences aux communes, sur la base d'une approche transversale et intégrée du processus. La bonne gouvernance doit également viser à l'amélioration du jeu démocratique, au travers du renforcement de l'efficacité (et de l'indépendance) du système judiciaire, du renforcement

du rôle de l'Assemblée Nationale, des autres corps de contrôle comme la Cour des Comptes et de la société civile, ainsi que de la plus grande participation des populations dans la vie politique et du développement local.

Le quatrième axe porte sur l'efficacité de l'aide extérieure dans une double perspective afin que les différents engagements inscrits dans la Déclaration de Paris soient respectés:

- L'amélioration de l'harmonisation et de la coordination de l'intervention des Partenaires Techniques et Financiers.
- Le renforcement du rôle moteur joué par le Gouvernement du Burkina Faso dans l'ensemble du processus de coordination des politiques, l'harmonisation des procédures de programmation et de l'alignement sur les cycles, systèmes et procédures budgétaires.

ANNEXES

- 1. Liste des Abréviations**
- 2. Tableau «Un aperçu du pays»**
- 3. Matrice des donateurs**
- 4. Engagements du Gouvernement en matière de gouvernance**
- 5. Résumé analytique du profil environnemental du pays**
- 6. Profil des migrations du pays**
- 7. Processus d'élaboration du DSP**
- 8. Tableau indiquant la situation du pays partenaire au regard des principales conventions internationales**
- 9. Analyse de la viabilité de la dette**
- 10. Matrice des critères de décaissement et de performance du CGAB-CSLP**

ANNEXE 1 – ABRÉVIATIONS

ABRP	:	Appui budgétaire pour la réduction de la pauvreté
ACP	:	États d’Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
AEP	:	Approvisionnement en eau potable
ANE	:	Acteur non étatique
APE	:	Accord de partenariat économique
BAD	:	Banque africaine de développement
BCG	:	Bacille de Calmette et Guérin
BEI	:	Banque européenne d’investissement
BID	:	Banque islamique de développement
BM	:	Banque mondiale
BOAD	:	Banque ouest-africaine de développement
CAD-OCDE	:	Comité d’aide au développement de l’Organisation de coopération et de développement économiques
CBC	:	Comptoir burkinabè des chargeurs
CDE	:	Centre pour le développement de l’entreprise
CDMT	:	Cadre des dépenses à moyen terme
CE	:	Commission européenne
CEDAO	:	Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest
CENI	:	Commission électorale nationale indépendante
CGA	:	Centre de gestion agréé
CGAB	:	Cadre général d’organisation des appuis budgétaires
CILSS	:	Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel
CNDH	:	Commission nationale des droits humains
CNSA	:	Conseil national de sécurité alimentaire
COM	:	Cadre d’obligations mutuelles
CPSA	:	Coordination des politiques sectorielles agricoles
CPT	:	Cahier des prescriptions techniques
CSLP	:	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
CSMOD	:	Cadre stratégique de mise en œuvre de la décentralisation
CSPS	:	Centre de santé et de promotion sociale
CST	:	Commissions Sectorielles et Thématiques
CTA	:	Centre pour le développement de l’agriculture
DCCT	:	Direction centrale de contrôle des travaux
DCE	:	Délégation de la Commission européenne
DGR	:	Direction générale des routes
DGR/DPES	:	Direction générale des routes/Direction de la programmation des études et du suivi
DGRE	:	Direction générale des ressources en eau (voir MAHRH)
DRAHRH	:	Direction régionale de l’agriculture, de l’hydraulique et des ressources halieutiques
DSP	:	Document de stratégie pays
DTC3	:	Vaccin diphtérie, tétanos et coqueluche
EBCVM	:	Enquête sur les conditions de vie des ménages
ECOPAS	:	Écosystèmes protégés en Afrique soudano-sahélienne
EDS	:	Enquête démographique de santé
EES	:	Évaluation environnementale stratégique

EIE		Étude d'impact environnemental
FCFA	:	Francs de la Communauté financière africaine
FCT	:	Facilité de coopération technique
FED	:	Fonds européen de développement
FLEX	:	Fluctuations des recettes d'exportation
FMI	:	Fonds monétaire international
fob	:	Free On Bord (franco à bord)
FRPC	:	Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance
FTI	:	Fast Track Initiative
HACLIC	:	Haute autorité de coordination de la lutte contre la corruption
INSD	:	Institut national de la statistique et de la démographie
IST	:	Infection sexuellement transmissible
KfW	:	Kreditanstalt für Wiederaufbau (Banque de financement pour le développement)
MAHRH	:	Ministères de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques
MEBA	:	Ministère de l'éducation de base et de l'alphabétisation
MEBF	:	Maison de l'entreprise du Burkina Faso
MECV	:	Ministère de l'environnement et du cadre de vie
MFB	:	Ministère des finances et du budget
MID	:	Ministère des infrastructures et du désenclavement
MRA	:	Ministère des ressources animales
MT	:	Ministère des transports
OIM	:	Organisation internationale pour les migrations
OMC	:	Organisation mondiale du commerce
OMD	:	Objectifs du Millénaire pour le développement
ON	:	Ordonnateur national
ONG	:	Organisation non gouvernementale
OSC	:	Organisation de la société civile
PADEG	:	Programme d'appui à la consolidation du processus démocratique, de l'État de droit et de la bonne gouvernance
PANE	:	Plan d'action national pour l'environnement
PANRJ	:	Plan d'action national de réforme de la justice
PAP-CSLP	:	Plan d'actions prioritaires pour la mise en œuvre du CSLP
PDDEB	:	Plan décennal de développement de l'éducation de base
PDES	:	Plan de développement de l'éducation et de la santé
PEFA	:	Cadre de la mesure de la performance dans la gestion des finances publiques (traduction française)
PIB	:	Produit intérieur brut
PIN	:	Programme indicatif national
PME	:	Petite et moyenne entreprise
PNAEPA	:	Programme national d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement
PNB	:	Produit national brut
PNBG	:	Politique/plan national(e) de bonne gouvernance
PNDS	:	Plan national de développement sanitaire
PPTE	:	Pays pauvre très endetté
PROS	:	Programme de renforcement des capacités des organisations de la société civile

PST-2	:	Programme sectoriel des transports - phase 2
PTAS		Plan triennal d'action et de suivi
PTF	:	Partenaire technique et financier
RGPH	:	Recensement général de la population et de l'habitat
RMP	:	Revue à mi-parcours
RN	:	Route nationale
SDR	:	Stratégie de développement rural
SIDA		Syndrome d'immunodéficience acquise
SP/CNLS	:	Secrétariat permanent/Coordination nationale de la lutte contre le SIDA
SRFP	:	Stratégie de renforcement des finances publiques
Stabex		Système de stabilisation des recettes d'exportation
STELA	:	Secrétariat technique pour l'efficacité de l'aide
Sysmin	:	Système d'aide aux produits miniers
TEC	:	Tarif extérieur commun
TIC	:	Technologies de l'information et de la communication
UE	:	Union européenne
UEMOA	:	Union économique et monétaire ouest-africaine
USD	:	Dollar des États Unis
VIH/SIDA	:	Virus de l'immunodéficience humaine/Syndrome d'immunodéficience acquise

Annexe 2. «Un aperçu du pays »

Tableau des indicateurs macroéconomiques

		2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Données de base									
1	Population (en milliers)	11 328,4	11 597,6	11 873,2	12 505,4	12 802,5	13 106,8	13 418,3	13 737,1
	- variation annuelle en %	2,4%	2,4%	2,4%	5,3%	2,4%	2,4%	2,4%	2,4%
2a	PIB nominal (en millions d'euros)	2 833,9	3 143,4	3 495,5	3 783,9	4 113,7	4 514,3	4 794,5	5 214,1
2b	PIB nominal par habitant (en euros)	250,2	271,0	294,4	302,6	321,3	344,4	357,3	379,6
2c	- variation annuelle en %		8,3%	8,6%	2,8%	6,2%	7,2%	3,7%	6,2%
3	PIB réel (variation annuelle en %)	1,8%	6,6%	4,7%	8,0%	4,6%	7,1%	6,1%	6,7%
4	Formation brute de capital fixe (en % du PIB)	18,0%	14,4%	16,9%	18,8%	19,9%	20,0%	20,2%	21,3%
Transactions internationales									
5	Exportations de biens et de services (en % du PIB)	9,3%	7,7%	9,0%	8,6%	10,0%	9,8%	11,9%	11,8%
	- dont les plus importantes: ... (en % du PIB)								
6	Balance commerciale (en % du PIB)	-12,0%	-10,2%	-9,2%	-8,5%	-9,1%	-10,1%	-10,0%	-9,7%
7	Balance des opérations courantes (en % du PIB)								
8	Entrées nettes d'investissements directs étrangers (en % du PIB)	0,9%	0,3%	0,4%	0,6%	0,5%	0,4%	0,4%	0,4%
9	Dettes extérieures (en % du PIB)	53,0%	50,0%	42,4%	38,6%	37,0%	34,0%	9,4%	10,4%
10	Service de la dette extérieure (en % des exportations de biens et de services non-facteurs)	28,4%	25,5%	24,2%	21,1%	17,1%	12,7%	28,0%	7,5%
11	Réserves de devises étrangères (en mois d'importations de biens et de services non-facteurs)	1,6	2,0	1,9	2,8	4,8	3,0	3,0	3,0
Gouvernement									
12	Revenus (en % du PIB)	19,5%	18,1%	17,2%	17,5%	17,3%	16,7%	18,1%	18,7%
	- dont: dons (en % du PIB)	7,7%	7,1%	5,9%	5,4%	4,3%	4,4%	5,1%	4,7%
13	Dépenses (en % du PIB)	23,4%	22,4%	21,9%	20,4%	21,5%	22,2%	23,2%	24,5%
	- dont: dépenses en capital (en % du PIB)	12,7%	11,6%	11,0%	9,1%	11,0%	10,7%	11,0%	12,8%
14a	Déficit (en % du PIB), dons inclus	-3,8%	-4,3%	-4,7%	-2,9%	-4,1%	-5,4%	-5,1%	-5,8%

14b	Déficit (en % du PIB), dons exclus	-11,6%	-11,4%	-10,6%	-8,3%	-8,5%	-9,9%	-10,2%	-10,5%
15	Dettes (en % du PIB)	54,5%	51,2%	46,0%	44,0%	39,8%	36,1%	11,2%	11,8%
	- dont: dette extérieure (en % de la dette publique totale)	97,2%	97,6%	92,1%	87,8%	93,1%	94,3%	84,1%	88,0%
Autres									
16	Inflation des prix à la consommation (variation moyenne annuelle en %)	-0,3%	4,9%	2,3%	2,0%	-0,4%	6,4%	2,9%	2,3%
17	Taux d'intérêt (pour l'argent, taux annuel en %)	6,5%			5,5%	4,5%			
18	Taux de change (moyen annuel de la devise nationale pour 1 euro)	655,957	655,957	655,957	655,957	655,957	655,957	655,957	655,957
19	Chômage (en % de la main-d'œuvre, définition OIT)								
20	Emploi dans l'agriculture (en % de l'emploi total) encore à obtenir								

Source : DGEP/MEDEV, IAP, novembre 2006 – Indicateur 17 Taux d'escompte unique BCEAO.

Tableau des indicateurs pour les OMD

Burkina Faso	Base de données de la Banque Mondiale	1990	2000	2001	2002	2003	2004	2005
1	Gap de pauvreté à \$1 par jour (PPP) (%)					7		
1	"Poverty headcount ratio at \$1 a day (PPP) (% of population)"					27		
2	Prévalence du déficit pondéral chez les enfants de - de 5 ans					38		
3	Taux de mortalité des enfants de - de 5 ans	210	196				192	
4	Taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire		36	36	37	38	40	
5	Taux d'achèvement du cycle primaire	20	25	26	27	28	29	
6	Ratio filles garçons dans l'enseignement primaire et secondaire (%)		70	71	72	74	76	
6	"Ratio of young literate females to males (% ages 15-24)"						65	
7	Proportion d'accouchements assistés par du personnel médical qualifié					38		
8	Taux de vaccination rougeole (% d'enfants âgés de 12 à 23 mois)	79	59	69	64	76	78	
9	Prévalence contraceptive VIH (% de femmes âgées de 15 à 49 ans)					14		
10	Proportion de la population disposant d'un accès durable à une source d'eau améliorée	38					61	

Lien internet :

<http://ddp-ext.worldbank.org/ext/GMIS/gdmis.do?siteId=2&menuId=LNAV01HOME3>

ANNEXE 3 - Matrice des bailleurs de fonds du Burkina Faso: Prévisions de décaissement loi de finances 2007 en milliers d'Euros,

Bailleurs	Secteurs									
	Finances et Gestion de l'Economie	Jeunesse et emploi	Santé	Education et formation	Commerce et Industrie	Energie et mines	Developpement rural et hydraulique	Environnement	Transports et communications	TOTAL
FMI										0,0
Banque Mondiale	62.446,8		12.958,2	24.529,1	12.113,6	18.004,2	23.963,8	823,2	39.910,8	194.749,7
PNUD	291,0		381,1							672,1
UNICEF				1.450,7						1.450,7
BAD	19.784,8		974,6	6.670,3		559,8	30.030,0	17.079,6	25.906,4	101.005,6
BID			3.558,2	9.280,6			40.431,1		11.507,4	64.777,3
OPEP				7.562,2			2.060,6		3.862,8	13.485,6
BOAD							2.588,0		7.872,6	10.460,6
Belgique			2.448,0	1.784,9			1.662,5			5.895,5
CANADA				3.377,8			981,8			4.359,6
Danemark	5.967,5		344,6	1.609,9		500,2	8.083,6			16.505,7
France	1.261,3	740,9	755,7	8.000,0		9.146,9	5.815,7			25.720,6
Allemagne	3.000,2						4.243,2			7.243,4
Pays Bas	17.152,5		381,1				138,6			17.672,2
Autriche				1.563,7	461,9		1.350,6			3.376,2
FKDEA							5.202,8		10.669,7	15.872,5
Taiwan		167,7	941,1	2.856,3	541,6		9.929,1			14.435,9
Suède	5.488,2		2.177,0	2.591,6			759,5			11.016,3
Suisse	5.158,9			414,3			587,6			6.160,8
Autres										54.019,9
CE	56.352,9				1.829,4	167,9	11.303,7		24.426,5	94.080,4
BEI						ND	ND			ND
TOTAL	176.904,0	908,6	24.919,7	71.691,5	14.946,6	28.379,1	149.132,2	17.902,8	124.156,3	662.960,6
%CE	31,86%		0,00%			12,24%		7,58%	0,00%	19,67%

Source: DG-Coop/MFB

Matrice des bailleurs de fonds du Burkina Faso: Décaissement du 01/01/2001 au 30/09/2006 en milliers d'Euros

Bailleurs	Secteurs										
	Finances et Gestion de l'Economie	Jeunesse et emploi	Santé	Education et formation	Commerce et Industrie	Energie et mines	Developpement rural et hydraulique	Environnement	Transports et communications	AUTRES	TOTAL
FMI	63 249,3										63 249,3
Banque Mondiale	272 385,3		30 581,7	57 207,6	6 735,0	14 179,7	121 829,4	11 284,3	21 808,9		536 011,9
PNUD	4 612,4	388,5	7 984,8			46,1	5 243,9	2 878,3	627,1	72,7	21 853,9
UNFPA	326,4		24 225,7								24 552,2
UNICEF	956,2	5 411,6	10 871,1	3 430,0			2 843,7	1 245,3	1 870,7		26 628,6
FAD	101 599,9	3 038,9	13 441,1	16 580,2	114,4	868,7	41 469,7	6 283,5	28 682,6		212 078,9
BID		1 511,4	2 149,2	5 799,2	23,9	158,8	12 373,9	4 605,3	12 817,2		39 438,9
OPEP			4 784,5	2 235,4			6 013,2	1 955,8	12 039,1		27 028,1
FKDEA							4 567,5	958,0	27 214,5		32 740,0
BOAD					1 404,1		5 659,9	3 971,1	18 755,6		29 790,8
Belgique	21 305,7			5 414,0			23 159,9	507,4			50 387,0
Canada	6 632,1	1 045,8	3 202,1	8 882,4	911,8	1 248,0	15 815,2	23,9	2 025,0		39 786,4
Danemark	16 367,7	5 127,7	1 516,8	1 205,6		27 076,6	28 601,6	14 720,7			94 616,7
France	45 758,0	14 094,4	6 430,2	43 476,7	798,3	18 421,9	30 939,2	28 293,1	3 452,2	23,9	191 687,9
Allemagne	5 952,8	10 409,8	10 973,1	1 739,4	650,2	7,1	24 928,1	21 733,3	13 149,8		89 543,5
Pays Bas	92 597,7	5 631,6	26 024,2	31 318,2			50 190,0	526,9	58,5	1 704,8	208 051,9
Taiïwan	6 015,6	10 530,5	6 180,6	1 857,4	1 831,7	8 450,4	18 490,4	3 991,5	2 217,5	913,6	60 479,2
Italie			4 027,4				2 038,6	1 447,8		49,6	7 563,5
Suède	29 127,6	829,3	3 231,3	4 137,0			3 302,3	923,4			41 550,9
Suisse	32 498,8	8 311,2	2 049,9	11 311,2	3 609,2		5 199,6	27,5	817,8	1 837,0	65 662,1
Autriche										23 153,0	23 153,0
Luxembourg										2 263,5	2 263,5
Autres	224,4	43,5	35 241,4	10 822,3	6 216,2	725,6	45 538,4	7 319,6	24 130,3	30 018,1	295 178,8
CE	249 158,9	9 212,0	11 651,9	8 786,2	2 394,7	6 707,5	43 461,8	35 559,4	171 149,8	956,2	539 038,4
BEI						ND		ND	ND		ND
TOTAL	948 768,9	75 586,2	204 566,9	214 202,8	24 689,6	77 890,4	491 666,4	148 256,0	340 816,7	60 992,5	2 722 335,4
%CE	26,26%	12,19%	5,70%	4,10%	9,70%	8,61%	8,84%	23,99%	50,22%	1,57%	19,80%

Source: DG-Coop/MFB

ANNEXE 4 - Engagements pour l'avenir en matière de Gouvernance

1. Gouvernance politique et démocratique

Faiblesse recensée par l'UE : Application de l'égalité homme/femme au regard du droit

Cette disposition du droit positif étant relativement mal appliquée, il sera mené deux types d'actions :

Une attention particulière (sous la forme de discriminations positives) sera portée sur les activités des organisations de la Société Civile apportant un appui dans le domaine de l'application de l'égalité de droit entre hommes et femmes dans les programmes de coopération en cours et des financements spécifiques seront recherchés et mis en place.

Enfin, les actions de types « journées portes ouvertes » avec la mise en place de consultations gratuites (d'avocats, de magistrats) pour les indigents seront généralisées et prise en charge sur le budget de l'Etat dès 2009 (cette activité est actuellement partiellement prise en charge sur financement extérieur – PADEG).

De même, le financement par le budget national d'une assistance judiciaire destinée à la prise en charge des frais de comparution des indigents, avec une attention particulière aux femmes (notamment pour les commissions d'office devant les assises) permettra de garantir un accès plus large à la justice (géré à travers un accord avec le barreau, et selon le décret organisant l'assistance judiciaire).

Faiblesse recensée par l'UE : Mise à jour des listes électorales

Une mise à jour des listes électorales sera effectuée pour la préparation des élections législatives de 2007. Cette révision sera finalisée avant la fin du premier trimestre 2007.

Elle sera accompagnée d'un changement des cartes d'électeurs (notamment de leur couleur) afin de concrétiser au mieux cette révision et la transparence y relative (y inclus la double détention de cartes qui pourraient résulter des consultations électorales antérieures).

Durant la période 2008-2013, il sera procédé à au moins une révision de listes électorales (en fonction des importantes échéances) et un changement physique des cartes d'électeurs. Cette révision sera effectuée sur la base des données de l'état civil, dont le renforcement sera appuyé dans le cadre du processus de décentralisation.

L'amélioration de l'état civil sera poursuivie, par la généralisation de l'accès aux cartes nationales d'identité, avec comme objectif que chaque citoyen dispose de ce document d'identification avant 2011. Cette généralisation de l'utilisation des cartes nationales d'identité sera effectuée conjointement avec la modernisation de l'ensemble du système de l'état civil (tant au niveau central que décentralisé).

Faiblesse recensée par l'UE : Renforcement du rôle de l'Assemblée Nationale

L'effort constant du Gouvernement pour améliorer la complétude des Lois de Finances votées par l'Assemblée Nationale participe à la reconnaissance du rôle fondamental de celle-ci.

Le Gouvernement s'engage à ce que les projets d'investissements soient intégrés dans les projets de Lois de Finances soumis au vote de l'Assemblée Nationale afin que celles-ci reflètent progressivement l'ensemble des ressources mises à la disposition du pays.

A ce titre, 80% des projets dont le Gouvernement est Ordonnateur seront intégrés dans la Loi de Finances 2009 (85% en 2010, 90% en 2011 et 95% dès 2012). De plus, progressivement (en fonction des informations données par les PTF), les projets dont les financements ne sont pas mouvementés par le Burkina Faso seront intégrés dans les Lois de Finances (50% en 2009, 60% en 2010, 70% en 2011 et plus de 75% dès 2012).

Faiblesse recensée par l'UE : Utilisation des moyens de l'Administration durant les campagnes électorales

Le Gouvernement s'engage à diffuser massivement (affichage dans les administrations et déclaration publique) l'interdiction faite d'utiliser les biens et services de l'Etat autres que les prises en charge et subventions prévues par la Loi dans le cadre des campagnes électorales (Loi 12-2000 AN du 2 mai 2000, (modifiée par la Loi 12-2001 AN du 28 juin 2001)) portant financement des activités des partis politiques et des campagnes électorales (*JOBF*, 22 juin 2000, p. 4076 et *JOBF* 2 août 2001, p. 1353) et Décret 97-124 du 21 mars 1997 réglementant l'utilisation des véhicules de l'Etat et des organismes parapublics (*JOBF*, 3 avril 1997, p.769).

Pour chacune des échéances électorales, le Gouvernement s'engage à instruire ses services (centraux et déconcentrés) pour le rappel des dispositions légales et des sanctions y relatives.

Les éventuels abus avérés et constatés dans cette utilisation des moyens de l'Administration durant les campagnes électorales feront l'objet de poursuite devant les tribunaux compétents.

Faiblesse recensée par l'UE : Droits humains : bavures / exécutions extrajudiciaires

Le Gouvernement s'engage à poursuivre les auteurs de bavures et/ou d'exécutions extrajudiciaires pour les cas avérés.

Faiblesse recensée par l'UE : Libertés fondamentales : pression sur la presse

Le Gouvernement, conformément aux lois en vigueur, s'engage à n'exercer aucune pression sur la presse, dans le respect des dispositions légales.

2. Gouvernance politique et Etat de Droit

Faiblesse recensée par l'UE : Système Interne de contrôle judiciaire

Dans ce domaine, le Gouvernement s'engage à doter les services d'inspection de moyens adéquats à leur mission.

Dans le cadre de la préparation de la Loi de Finances 2007, une augmentation de 85% de la dotation en fonctionnement de l'inspection générale des services judiciaires a été proposée.

Une augmentation de dotations budgétaires spécifiquement allouées à l'Inspection Générale à un rythme au moins équivalent à celui du ministère sera poursuivie durant la période 2008-2013.

Le Gouvernement s'engage à faire bénéficier le Ministère de la Justice d'au moins 2% des ressources de la Loi de Finances à partir de l'exercice 2010 (hors FINEX, PPTE, DCIM et contrepartie nationale). Le montant mobilisé pour ce secteur est actuellement en progression, de 0,88 % (Loi de Finances 2006) à 1,27% (projet de Loi de Finances 2007).

Les financements extérieurs, les contreparties nationales et les fonds provenant de l'initiative PPTE viendront compléter le financement de ce secteur.

Exécution des jugements

Le Gouvernement s'engage à prendre les dispositions pour que le taux d'exécution des jugements progresse régulièrement durant la période (2008-2013), tant en matière pénale que civile.

Faiblesse recensée par l'UE : surpopulation carcérale, carence, longues détentions préventives

Le Gouvernement s'engage à poursuivre l'amélioration des infrastructures carcérales.

A ce titre, le Gouvernement s'engage avant 2010 à :

- a. Construire deux nouvelles maisons d'arrêt (dont une de haute sécurité) selon un plan type qui prend en compte la spécificité des catégories de personnes vulnérables (femmes et enfants) avec des quartiers qui leur sont propres ;
- b. Réhabiliter sept maisons d'arrêt existantes.

Dans un souci d'améliorer les conditions de détentions des populations carcérales vulnérables (femmes et enfants), il sera construit des quartiers de femmes dans trois Maisons d'Arrêt supplémentaires et des quartiers d'enfants dans six Maisons d'Arrêt supplémentaires.

De plus, le Gouvernement s'engage, avant 2009, à rédiger une circulaire ordonnant aux magistrats le traitement avec diligence des dossiers pénaux et le renouvellement des titres de détention conformément aux prescriptions du code de procédure pénale.

Enfin, le Gouvernement s'engage à promouvoir la connaissance et la mise en application de la Loi sur le Travail d'Intérêt Général (TIG).

Faiblesse recensée par l'UE : faiblesse dans l'indépendance des juges et du Conseil Supérieur de la Magistrature

Le Gouvernement s'engage, dans le cadre du plan consolidé du Plan d'Action National pour la Réforme de la Justice (PC/PANRJ), avant fin 2009, à relire les lois relatives au statut du corps de la magistrature et au Conseil Supérieur de la Magistrature pour garantir une plus grande indépendance de l'institution judiciaire et des juges.

3. Maîtrise de la Corruption

Faiblesse recensée par l'UE : Capacités insuffisantes de la Direction Centrale des Marchés Publics

Dans le cadre de la réforme préconisée au titre du CPAR et de la mise en application des directives régionales (UEMOA), trois actions vont être mises en œuvre :

- La création d'une instance indépendante en matière de règlement des litiges en matière de marchés publics (intégrant la représentation du secteur privé et de la Société Civile) en 2007 et la présentation d'un document consolidant le régime des sanctions en matière de marchés publics en 2008 ;
- L'érection de la Direction Centrale des Marchés Publics en Direction Générale (avec une augmentation mécanique de moyens financiers et hiérarchiques), dotée de structures déconcentrées dans les 13 régions avant 2009 ;
- La mise en place effective de l'Autorité de régulation des Marchés Publics avant 2009 (créée en 2006), sous l'égide du Comité National de Concertation du Suivi des Réformes (CNCS, qui est opérationnel depuis 2006, dont le secteur privé et la Société Civile sont membres).

La création d'un système d'information (avant 2008) ouvert sur les marchés publics participera à l'amélioration de la transparence dans ce domaine.

De plus, une nouvelle réglementation des marchés publics (consacrant la transposition des directives UEMOA) entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2008, après une période de formation/information des différents acteurs (2007).

Enfin, la relecture des textes règlementant les rapports entre la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre privée sera achevée au plus tard début 2009.

Dans le cadre du renforcement des capacités de contrôle interne

La fonction de contrôle financier au sein du Ministère chargé des Finances (et donc ses collaborateurs dans les ministères techniques) sera érigée en Direction Générale (induisant, de fait, une amélioration de ses moyens d'intervention, humains, matériels et hiérarchiques).

La mise en application progressive (à partir de 2007) de référentiels de prix unitaires participera également à l'amélioration du contrôle à priori des dépenses publiques.

Faiblesse recensée par l'UE : Absence de Loi criminalisant la corruption

Un arsenal complet de textes de Loi (en matière administrative et pénale) existe pour permettre un combat de la corruption.

Le Gouvernement s'engage à effectuer, sous l'égide du HACLC, une campagne d'information annuelle sur ce dispositif législatif pénalisant la corruption, notamment pour une large diffusion de l'inventaire des dispositions (législatives et réglementaires) relatives à la lutte contre la corruption.

Le vote d'une Loi spécifique sur la criminalisation de la corruption avant la fin de l'année 2008 permettra d'accentuer l'opérationnalité de cet ensemble juridique destiné à combattre ce fléau.

De plus, la généralisation des codes d'éthique au niveau des principaux ministères sera achevée en 2009 et ceux-ci seront diffusés.

Faiblesse recensée par l'UE : Politique Nationale de Lutte contre la Corruption et Plan d'Action

Le Gouvernement s'engage à amorcer un dialogue institutionnel et régulier entre les PTF et la Haute Autorité de Coordination de la Lutte contre la Corruption (HACLC), afin de :

- Entamer un dialogue régulier avec les PTF sur la Politique Nationale adoptée en mai 2006 durant l'année 2007 afin de parvenir à un amendement de celle-ci (avec une prise en compte intégrale des engagements internationaux du Gouvernement en la matière), afin de mieux garantir son indépendance et son efficacité ;
- Entamer, sous l'initiative et la conduite du Gouvernement, un dialogue régulier avec les PTF sur la mise en application de la politique nationale ;
- Adopter un plan d'action qui soit le fruit d'une concertation entre les acteurs concernés (Gouvernement, PTF, HACLC et Acteurs non Etatiques) avant la fin de l'année 2008.

Une augmentation de dotations budgétaires spécifiquement allouées à la Haute Autorité de Coordination de Lutte contre la Corruption à un rythme au moins équivalent à celui du budget dans son ensemble sera poursuivie durant la période 2008-2013.

Faiblesse recensée par l'UE : Efficacité relative des corps de contrôle administratifs

Le Gouvernement s'engage à doter progressivement les corps administratifs de contrôle (IGE, IGF, IGS) de moyens leur permettant de mener à bien leur mission.

Ces dotations complémentaires s'entendent par la mise à disposition de ces corps de contrôle du personnel nécessaire et des moyens de fonctionnement y relatif.

Dans le cadre de la préparation de la Loi de Finances 2007, une augmentation de 70% de la dotation en fonctionnement de l'IGE a été proposée, alors que les dotations pour l'IGF ont été augmentées de 95% entre 2004 et 2006 pour l'IGF.

Une augmentation de dotations budgétaires spécifiquement allouées à l'IGE et l'IGF à un rythme au moins équivalent à celui du budget national sera poursuivie durant la période 2008-2013.

De plus, le Gouvernement s'engage à ce que l'IGF audite un nombre annuel de marchés en augmentation de 10% par an (avec, comme base de démarrage, 24 marchés à auditer en 2006).

En complément, le Gouvernement s'engage à rechercher les financements complémentaires sur ressources extérieures au profit des différents corps de contrôle administratifs.

Un audit général sur l'architecture de l'ensemble du dispositif des corps de contrôle (indépendants et administratifs) sera mené avant 2010. Cet audit portera notamment sur les mandats, les fonctions, les diffusions d'information et les moyens nécessaires pour que les différentes structures puissent remplir leur fonction.

De plus, dans les cas de corruption avérés (et/ou démontrés par les instances de contrôle), le Gouvernement s'engage à poursuivre les contrevenants (corrupteurs et corrompus) devant les tribunaux compétents.

4. Efficacité du Gouvernement

Faiblesse recensée par l'UE : Organisation des transferts de compétences aux autorités décentralisées

Dans le cadre du renforcement des capacités d'interventions des acteurs locaux (Elus locaux, autorité décentralisées, Société Civile et secteur privé), un ensemble de mesures d'accompagnement sera mis en œuvre par le Gouvernement avant le mois de juin 2008 :

- identification des services obligatoires et essentiels par type de collectivités ;
- renforcement des services de l'état civil (enregistrement des naissances et décès, mise à jour régulière de l'ensemble de l'état civil) ;
- organisation des sessions de formations à l'endroit des élus locaux ;
- application et mise en œuvre d'un règlement pour les conseils type de collectivités ;
- conception des modules de formation sur la citoyenneté, la décentralisation, les droits humains et le rôle des acteurs locaux à l'endroit spécifique des organisations de la Société Civile et du secteur privé.

Ce renforcement s'accompagnera de la part du Gouvernement par des actions similaires à l'endroit de ses propres autorités déconcentrées.

Il est à noter que les Commissions Techniques Régionales d'Approbation des Budgets (CTRAB) seront opérationnelles dès le début de l'année 2007.

Le parachèvement du plan de déconcentration de l'Etat devrait être effectif au plus tard en 2010.

Le service de contrôle et d'inspection régionale, dépendant du Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation sera mis en place dans l'ensemble des régions au plus tard fin 2009.

Faiblesse recensée par l'UE : Renforcement des ressources financières aux collectivités locales

La mise en place d'un cadre normatif de gestion financière, budgétaire et comptable au profit des collectivités (le Compte Intégré des Collectivités Locales – CICL) sera effective au niveau de toutes les régions au plus tard en 2009, avant que le CICL soit déployé au niveau communal, en 2013.

A ce titre, plus de 20% du budget (hors dette, FINEX) sera transféré aux régions (MATD, y compris collectivités, Santé, MEBA et MESSRS) dès 2008.

Faiblesse recensée par l'UE : Qualité de la Loi de Finances

L'incorporation progressive de l'ensemble des investissements participe à la complétude de la Loi de Finances. A cet effet, le Gouvernement s'engage à ce que la Loi de Finances soit le reflet le plus fidèle possible de l'ensemble des financements dont bénéficie le Gouvernement.

A ce titre, 80% des projets dont le Burkina Faso est Ordonnateur seront intégrés dans la Loi de Finances 2009 (85% en 2010, 90% en 2011 et 95% dès 2012). De plus, progressivement (en fonction des informations données par les PTF), les projets dont les financements ne sont pas mouvementés par le Burkina Faso seront intégrés dans les Lois de Finances (50% en 2009, 60% en 2010, 70% en 2011 et plus de 75% dès 2012).

La collaboration accrue des services de l'Administration devraient permettre d'établir un lien plus étroit entre les différents instruments de prévisions et d'exécution des projets d'investissements, notamment ceux financés par les ressources extérieures et inscrites au Titre V de la Loi de Finances (DGEP/MEDEV – DGCOOP/MFB – DGB/MFB).

Cette collaboration accrue, sous la forme d'une concertation trimestrielle entre les différents services, permettra, à l'horizon de mi-2008 de disposer d'un PIP relatant la réalité des prévisions triennales d'investissements, facilitant ainsi la budgétisation réaliste de l'ensemble des projets d'investissements.

L'objectif étant de parvenir à une base de données commune (ou tout au moins contenant les mêmes informations) en fin d'année 2009.

Dans ce cadre, le Gouvernement s'engage à mettre en place un système accessible par Internet (site) pour permettre une information des acteurs et bénéficiaires (liste des projets, décaissements, ...) et du Gouvernement (information des PTF sur les paiements effectués directement, sur la programmation interne, ...) au plus tard en 2010.

Faiblesse recensée par l'UE : Insuffisance du rôle de la Cour des Comptes

La Loi organique sur la Cour des Comptes sera révisée dans un premier temps en fin d'année 2006.

Cependant, au regard des spécificités de fonctionnement de la Cour des Comptes, le Gouvernement s'engage à moyen terme (avant 2010) à proposer une nouvelle Loi organique qui puisse garantir à la Cour de disposer des moyens juridiques pour mener à bien sa mission,

notamment d'un cadre particulier pour les magistrats financiers et d'un mode de recrutement adapté (notamment à travers un module de formation spécialement créé à l'ENAM).

De plus, la mise à disposition de fonds à travers le titre IV (transferts) permettra au plus tard en 2009 à la Cour des Comptes de disposer d'une autonomie financière satisfaisante et de ne pas être soumise aux aléas des principes de régulation budgétaire qui peuvent intervenir.

En complément, le Gouvernement s'engage à rechercher les financements complémentaires sur ressources extérieures au profit des différents corps de contrôle administratif.

Enfin, la transmission des rapports produits par les corps de contrôle administratif et la HACLC à la Cour des Comptes, sur sa demande, permettra de cibler particulièrement ses contrôles vers les structures où des imperfections de gestion et/ou des pratiques de corruption ont été déjà décelées.

Faiblesse recensée par l'UE : Maîtrise insuffisante des exonérations

La politique de maîtrise et de contrôle des dispositifs d'exonérations fiscales et douanières est une des priorités du ministère chargé des Finances.

La délivrance annuelle de certificat d'exonération pour les projets et institutions bénéficiant d'un régime d'exonération permet un premier contrôle de celles-ci.

La réforme du dispositif d'exonérations sera complétée par le développement d'un module de gestion des exonérations intégré au Circuit Intégré de la Dépense avant la fin de l'année 2007.

Le dispositif existant sera complété par la généralisation des contrôles à posteriori (notamment pour la Direction de la Législation et du Contentieux et la Brigade Spéciale de Contrôle de la destination des marchandises admises en franchise) sur les marchés exécutés en exonérations.

De plus, pour une maîtrise accrue des exonérations, la volonté du Gouvernement est que les contrats exonérés soient désormais exécutés en TTC et que les taxes relatives constituent une contrepartie gouvernementale aux achats et marchés exécutés hors taxes.

5. Gouvernance Economique

Faiblesse recensée par l'UE : Application de l'égalité homme/femme au regard du droit foncier

Cette disposition du droit positif étant relativement mal appliquée, il sera mené deux types d'actions :

Dans le cadre du foncier urbain, chaque année, une campagne d'information et de sensibilisation dans les différents médias.

D'une manière concrète, durant la période 2007-2013 :

- Au moins trois conférences / débats par an seront organisés sur la chaîne de télévision publique ;

- Au moins cinq publi-reportages par an seront publiés dans la presse écrite.

Dans le cadre du foncier rural, il sera mené une campagne d'information et de sensibilisation à travers la diffusion d'au moins cinq émissions des radios publiques en chacune des trois langues nationales principales.

Faiblesse recensée par l'UE : Régime de propriété relativement confus

Dans le cadre de la réforme du Ministère chargé des Finances, il sera créé une Direction Générale du Patrimoine de l'Etat en charge de la gestion des biens mobiliers et immobiliers de l'Etat. La centralisation des données concernant les titres de propriété foncière dans les centres urbains sera renforcée et la simplification et l'accélération de la délivrance des titres fonciers seront systématisées dès 2008, après les opérations spéciales qui ont débutées en fin d'année 2006.

Par ailleurs, l'utilisation d'un système d'information géographique (SIG) dans le cadre de l'élaboration d'un cadastre permettra de disposer d'une base de données objective sur la propriété foncière en dehors des centres urbains.

Le redécoupage du cadre spatial des Collectivités territoriales sera effectif en 2010.

De plus, l'application du nouveau Code d'urbanisme et de construction dans le contexte des communes rurales et urbaines (à travers l'élaboration systématique de Plans d'Occupation des Sols) sera effective au plus tard en 2009.

Enfin, dans le cadre de la sécurisation foncière en milieu rural, le Gouvernement s'engage à transmettre à l'Assemblée Nationale, pour adoption, un projet de document portant Politique Nationale de Sécurisation Foncière en Milieu rural et un projet de Loi y relative au plus tard à la fin de l'année 2008 (accompagné de ses principaux décrets d'application).

Cette politique nationale sera le fruit d'une concertation entre l'Administration et l'ensemble des acteurs ruraux tels que : les paysans (agriculteurs et éleveurs), associations de femmes, chefferie traditionnelle et coutumière, secteur privé agricole et élus locaux et comportera les éléments de base pour une applicabilité sur l'ensemble du territoire national (en prenant en compte les différentes spécificités culturelles ou géographiques), et sa mise en œuvre sera suivie par la Direction Générale du Foncier et des Organisations Paysannes qui assure le secrétariat technique du Comité National pour la Sécurisation foncière en milieu rural (regroupant l'Administration, la Société Civile – notamment les organisations appuyant les femmes en milieu rural - et le secteur privé).

Cette Politique Nationale aura comme objectif d'assurer aux acteurs ruraux, dans leur diversité, l'accès équitable au foncier, la garantie de leurs investissements, la gestion efficace des différents fonciers, afin de contribuer à la réduction de la pauvreté, à la consolidation de la paix sociale et à la réalisation d'un développement durable.

Les principes généraux de cette Loi seront (i) l'encouragement d'investissements accrus dans le secteur rural, (ii) la prise en compte du genre et des besoins et préoccupations des groupes vulnérables, particulièrement les pauvres, (iii) la prise en compte de l'exigence d'une utilisation durable des ressources naturelles, (iv) le respect de la justice, de l'équité et la recherche de la paix sociale, et, (v) la bonne gouvernance en matière foncière au niveau national comme au niveau local.

Compte tenu de la complexité des questions foncières la mise en œuvre recommande de la prudence ; aussi pour assurer une applicabilité optimale à cette Loi, une phase test de 3 à 5 ans sera mise en œuvre dans 3 ou 4 zones socio-foncières spécifiques. Au terme de cette phase test, la Loi sera éventuellement reprise pour les aspects qui auront été jugés comme ne répondant pas aux besoins avant de l'étendre à l'ensemble de territoire.

Faiblesse recensée par l'UE : Réglementation du travail trop rigide ne favorisant pas l'embauche facile

Le Code du travail qui a été révisé en 2002 laisse plus de libertés pour les employeurs que la version antérieure. Néanmoins, au regard des dispositions qui restent encore non adaptées au développement des affaires, le Gouvernement s'engage à procéder, au plus tard au début de l'année 2007, à un diagnostic général de la législation du travail en vigueur.

A la suite de ce diagnostic, le Gouvernement s'engage à proposer à l'Assemblée Nationale une modification de la législation en 2007, si les dispositions qui doivent être adaptées ne remettent pas en cause le contenu même de la Loi. Si les dispositions nécessitant un changement sont fondamentales, une révision du Code du travail devra être proposée, avant la fin de l'année 2008.

Plus généralement, dans le cadre de l'amélioration du cadre des affaires, le Gouvernement s'engage à prendre des mesures pouvant améliorer la notation du Burkina Faso pour cinq des indicateurs « Doing Business ». Ces cinq indicateurs sont ceux qui relèvent exclusivement de la compétence nationale, à savoir : le système d'enregistrement de la propriété, la création d'entreprise, la législation du travail, l'exécution des contrats et le règlement des litiges commerciaux et la liquidation des entreprises.

Aussi, l'objectif est que le Burkina Faso figure parmi les 25 meilleurs pays africains dès la fin de l'année 2008 pour ces indicateurs (rapport publié en 2009), en comparaison avec la place 163/175 (dont environ 45 pays africains) actuellement.

Gestion des ressources naturelles

Le Gouvernement s'engage à généraliser la mise en œuvre effective d'études d'impact environnementales préalables aux projets d'investissements d'envergure importante.

Ainsi, l'objectif est qu'en 2009, au moins 50% des projets d'investissements de plus d'un milliard F CFA nouvellement inscrit au budget national aient préalablement fait l'objet d'une étude d'impact environnementale (selon les conditions du décret n°2001-342/PRES/PM/MEE du 17/07/2001). Cette proportion sera portée à 60% en 2010, 70% en 2011 et maintenu au-delà de 75% dès 2012.

Quoiqu'il en soit, l'ensemble des investissements financés sur les fonds FED de plus d'un million d'Euros devra respecter cet engagement dès 2007.

De même, l'adoption et la mise en œuvre de plans d'atténuation des effets environnementaux négatifs seront généralisées progressivement dans les mêmes proportions qu'exprimées précédemment.

Dans le cadre de la protection des périphéries immédiates des aires protégées, le Gouvernement s'engage à développer des activités qui puissent permettre de mettre en place des zones tampons « de fait », sur un rayon autour de 3 à 5 km.

Aussi, la mise en place de zones d'intérêt cynégétique (publique ou privée) sera développée pour réduire la pression du front agricole (notamment des cultures de rente) sur la périphérie immédiate des aires protégées.

Enfin, le Gouvernement s'engage effectuer au plus tard à la fin de l'année 2008 une étude environnementale stratégique du CSLP, afin d'intégrer progressivement les recommandations dans le CSLP qui aura lieu courant 2009 pour la période démarrant en 2010. Cette intégration permettra une intégration des recommandations dès l'élaboration du premier PAP de ce CSLP révisé.

De même, le Gouvernement s'engage à réaliser une évaluation environnementale stratégique du secteur des transports, de préférence de concert avec les pays de la sous-région.

6. Sécurité intérieure et extérieure

Faiblesse recensée par l'UE : Insécurité routière et banditisme

Afin d'endiguer le phénomène de « coupeurs de route », le Gouvernement a entrepris des opérations de sécurisation des axes routiers, par la présence dissuasive de forces de sécurité essentiellement sous la forme de patrouille de surveillance et d'intervention. Aussi, les principaux axes routiers font l'objet d'une surveillance accrue de la part des forces de sécurité et de défense. Des brigades mobiles journalières (3 rotations par jour) seront au moins maintenues sur chacun des deux axes principaux (Ouagadougou – frontière Niger et Ouagadougou – Bobo-Dioulasso), afin d'assurer une présence continue (jour et nuit).

De plus, l'ouverture de nouvelles unités de police et de gendarmerie permettant un maillage conséquent du territoire (diminuant ainsi les distances à parcourir par les sous unités) et l'extension de la police de proximité permettront une surveillance accrue des principaux axes par les forces de sécurité et de défense, mais également une couverture des axes secondaires (vers lesquels les bandits armés se rabattent du fait de la surveillance des axes principaux).

De plus, le Gouvernement s'engage, dans la lignée de la ratification de la Convention CEDEAO sur la non-prolifération des armes légères, prévue lors de la première session parlementaire de l'année 2007, à augmenter les dotations budgétaires allouées à la Commission Nationale de lutte contre la prolifération des armes légères (qui dépend administrativement elle-même du Premier Ministre) à un rythme au moins équivalent à celui du budget national durant la période 2008-2013.

7. Gouvernance locale

Faiblesse recensée par l'UE : Difficulté d'une approche transversale de lutte contre le SIDA

Dans la poursuite de l'engagement politique en matière de lutte contre le VIH/SIDA et les IST au plus haut niveau, le Gouvernement s'engage à poursuivre l'objectif que les ressources allouées à la lutte contre le SIDA représentent au moins 3 % des ressources mobilisées sur la période 2001-2005. Le cadre stratégique de lutte contre le VIH/SIDA et les infections sexuellement transmissibles (CSLS) pour la période 2006-2010, dont la mise en œuvre est supervisée par le Conseil National de Lutte contre le SIDA et les IST. Celui-ci s'attellera à

améliorer la coordination des actions des PTF et à maintenir un *focus* important sur ce problème transversal.

Faiblesse recensée par l'UE : Egalité hommes / femmes peu intégré dans la stratégie de développement

La problématique de la mise en œuvre d'une politique nationale genre (et de l'intégration systématique de l'égalité homme/femme dans les politiques) est actuellement en cours.

En effet, le Gouvernement s'engage à disposer d'une proposition de Politique Nationale Genre avant le mois de juin 2007 (le second semestre 2007 étant consacré aux échanges préalables avant son adoption, avec les PTF et la Société Civile notamment) et de l'adopter avant la fin de l'année 2007.

Un plan d'action relatif à cette politique nationale sera adopté avant le mois de juin 2008, afin que cette problématique soit pleinement intégrée dans le Programme d'Actions Prioritaires du CSLP 2008-2010.

8. Gouvernance sociale

Faiblesse recensée par l'UE : trafic d'enfants encore actif

Le Gouvernement s'engage à prendre toutes les mesures qui permettent d'internaliser les conventions internationales ratifiées par le Burkina Faso sur la traite des personnes, notamment par l'intermédiaire de la Commission nationale de Codification.

9. Qualité du partenariat

Dialogue et information interne au Gouvernement

Dans le cadre du dialogue interne au Gouvernement, l'Ordonnateur National s'engage à effectuer une information annuelle en Conseil des Ministres (à l'occasion des revues opérationnelles). Les comptes rendus des Conseils des Ministres étant publics, ces communications participeront également à une meilleure visibilité de la coopération UE – Burkina Faso.

Dialogue avec le Parlement

Dans le cadre de l'information régulière du Parlement, le Gouvernement s'engage à :

- mettre à disposition une information annuelle sur l'état de l'exécution de la coopération communautaire (à l'occasion des revues opérationnelles) ;
- produire un point synthétique des conclusions des revues après l'exécution de celles-ci.

Dialogue avec la Société Civile

Sur ce point précis, le Gouvernement s'engage à poursuivre et intensifier le dialogue avec la Société Civile sous deux points :

- d'une manière générale, l'implication de la Société Civile dans les processus de revue du CSLP (et de ses déclinaisons régionales, Cadres Stratégiques Régionaux de Lutte contre la Pauvreté - CSRP) se poursuivra et s'intensifiera. Dans la mesure où le CSLP (et ses déclinaisons régionales) est le cadre fédérateur de l'ensemble des interventions communautaires, la participation de la Société Civile aux exercices annuels constitue une garantie pour un dialogue efficace et exhaustif ;
- d'une manière spécifique, les rencontres annuelles effectuées en parallèle avec les revues opérationnelles de la coopération UE – Burkina Faso seront poursuivies sur toute la durée. De plus, des rencontres spécifiques, avec une visibilité accrue (presse, communication) seront organisées lors des revues de la Stratégie de Coopération et du Programme Indicatif National (revues à mi-parcours et de fin de parcours).

ANNEXE 5 - PROFIL ENVIRONNEMENTAL DU BURKINA FASO

Le Profil Environnemental du Burkina Faso a été réalisé par le Consortium AGRECO. Ce résumé est extrait du rapport final (septembre 2006), il ne reflète pas nécessairement l'opinion du Gouvernement du Burkina Faso ou de la Commission.

RESUME

Etat de l'environnement

Les constats généraux dans le domaine de l'environnement au Burkina Faso font apparaître une **dégradation des ressources naturelles** (sols, ressources en eau, biomasse et biodiversité). Cette dégradation provient de multiples facteurs qui sont :

- une forte pression sur les ressources naturelles du fait de l'augmentation de la population
- un accès au foncier non sécurisé,
- une productivité faible des systèmes agricoles et de l'élevage,
- une faible mise en œuvre du cadre législatif
- une faible conscience, maîtrise et appropriation de la gestion des ressources naturelles et un manque de valorisation de la biodiversité,

Cette dégradation a pour conséquences sur l'environnement i) une diminution de la biomasse et du couvert forestier avec son corollaire de perte de diversité biologique, ii) une perte de sols fertiles et une augmentation des zones désertifiées, iii) une pollution, une mauvaise utilisation et perte des ressources hydriques.

Ces effets sur l'environnement ont en retour des conséquences sur le milieu social i) l'exode rural avec augmentation de la pauvreté en milieu urbain, ii) augmentation des surfaces dégradées, des déficits alimentaires localisés s'accroissant qui résultent d'une utilisation non durable des ressources naturelles.

L'état de l'environnement au Burkina Faso reste donc préoccupant en dépit des multiples actions menées. Les changements climatiques récents et à venir nécessiteront de nombreuses mesures d'adaptation, en particulier au Nord du pays. Au Burkina Faso, où 46% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté, l'environnement constitue le **premier capital économique**. La réduction de la pauvreté passe nécessairement par une gestion durable et une valorisation de l'environnement en général et des ressources naturelles renouvelables en particulier. Avec l'accroissement de la population, l'intensification des mouvements migratoires urbains et ruraux et les besoins croissants de la société, la pression sur les terres, ressources en eau, ressources forestières, fauniques et halieutiques se fait de plus en plus forte, exacerbant les conflits liés à leurs usages.⁶

Cadre politique, législatif et institutionnel

Politique environnementale :

Le Gouvernement du Burkina Faso a développé de **nombreux instruments** d'orientation, de planification et quelques fois des programmes d'action, mais la multiplicité des plans, et des cadres stratégiques, nuisent à une vision d'ensemble et leur **mise en œuvre** est très **limitée**. Les ministères ont des difficultés à effectuer la coordination des différentes actions.

Cadre législatif et institutionnel :

Il existe de nombreux textes législatifs dans le domaine de l'environnement, souvent incomplets et certains trop anciens. Les textes d'application sont souvent absents et la connaissance et l'application des textes de lois mériteraient d'être renforcées.

La plupart des conventions internationales ont été ratifiées, mais leur mise en œuvre reste encore faible.

Les **capacités** des acteurs chargés de la gestion de l'environnement **nécessitent d'être** encore **renforcées**, notamment pour les services déconcentrés pour qu'ils soient en mesure de passer

⁶ Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté, Burkina Faso, Ministère de l'Economie et du Développement, juillet 2004, page 55

d'une approche coercitive, à une approche d'accompagnement, surtout dans une vision de décentralisation et de mise en place des nouvelles collectivités territoriales.

Les capacités des différents ministères sectoriels dans le domaine de l'environnement sont également faibles.

Intégration des questions environnementales dans les principaux secteurs :

Révisé en 2003, le CSLP actuel n'intègre encore que faiblement les questions environnementales et la corrélation entre pauvreté et environnement, prise en compte par deux indicateurs de suivi, ne reflète pas suffisamment l'importance de l'exploitation de l'environnement et des ressources naturelles pour l'économie nationale et pour la vie de la population.

Malgré des progrès, l'environnement n'est pas encore suffisamment intégré dans les politiques sectorielles.

Coopération de l'UE et des autres bailleurs d'un point de vue environnemental

Les PTF interviennent souvent dans l'environnement au travers de programmes plus larges visant une meilleure gestion des ressources naturelles et notamment des terres. La coordination des PTF dans le domaine de l'environnement, essentielle, entre dans une dynamique internationale nouvelle marquée par des préoccupations d'efficacité de l'aide au développement; une évaluation pour l'améliorer a été initiée en 2006.

L'intégration de l'environnement dans la politique de l'UE au Burkina Faso s'est traduite essentiellement par deux programmes sectoriels d'ampleur sous régionale et des programmes dans les domaines de l'eau et l'assainissement, l'éducation et la santé ; toutefois la prise en compte de l'environnement de manière transversale demeure insuffisante, notamment dans les secteurs du développement rural et des transports.

Conclusions

Les enjeux :

L'analyse des tendances évolutives de l'environnement, du cadre socio économique et du cadre institutionnel et réglementaire a permis de dégager les priorités environnementales au Burkina Faso. Ces priorités sont regroupées sous la forme de 6 enjeux principaux.

Bien que les problématiques environnementales résultent des pratiques non durables et du manque de contrôle dans la gestion des ressources naturelles, la cause principale de l'augmentation de la dégradation de l'environnement, dans le cadre actuel du Burkina Faso, est due à un accroissement élevé de la démographie.

ENJEU 1: Protéger les sols contre leur dégradation excessive

- Constat 1 : Une économie basée sur le secteur primaire, l'agriculture
- Constat 2 : Les systèmes de production peu performants et destructeurs
- Constat 3 : Une politique incitant à la production
- Constat 4 : Un manque de moyens face aux enjeux actuels et futurs

ENJEU 2: Maîtriser le secteur de l'énergie

- Constat 5 : Le bois-énergie, un facteur de déforestation
- Constat 6 : Une facture énergétique grandissante
- Constat 7 : Un frein à la compétitivité des produits d'exportation
- Constat 8 : Une nécessité de diversifier les sources de production d'énergie

ENJEU 3: Maîtriser la gestion intégrée de l'eau et améliorer le cadre de vie

- Constat 9 : Des ressources hydriques rares et mal gérées
- Constat 10 : Les problèmes d'eau et d'assainissement encore préoccupants faute de mise en œuvre du PAGIRE
- Constat 11 : Les émissions de gaz issues de la circulation automobile de plus en plus préoccupantes

ENJEU 4: Préserver et valoriser la diversité biologique

- Constat 12 : Une grande richesse biologique menacée
- Constat 13 : Une grande richesse biologique mal gérée et insuffisamment valorisée
- Constat 14 : Une expérience prometteuse en cours (ECOPAS) méritant d'être poursuivie et contribuant largement à la mise en œuvre des deux principales conventions internationales dont le Burkina Faso est signataire (Convention internationale sur la conservation de la diversité biologique et Convention des Nations unies

sur la lutte contre la désertification)

ENJEU 5: Accompagner la décentralisation et la bonne gouvernance

- Constat 15 : Une gestion déresponsabilisée
- Constat 16 : Le foncier, pierre angulaire du développement
- Constat 17 : Le rôle sous-estimé de la femme
- Constat 18 : Des élus locaux peu formés
- Constat 19 : Des services déconcentrés de l'Etat dépassés par la tâche

ENJEU 6: Favoriser l'intégration régionale

- Constat 20 : Une libéralisation du commerce sans garde fou environnemental
- Constat 21 : Une politique commune intégrant l'environnement

ANNEXE 6 - PROFIL MIGRATIONS⁷

Profil historique

Les migrations ont été une caractéristique importante de l'histoire du Burkina Faso (Haute Volta). Dans le jeu des complémentarités sous-régionales, l'administration coloniale avait assigné à la colonie de Haute Volta la fonction de pourvoyeuse de main-d'œuvre, dont le transfert devait s'opérer vers des colonies aux potentialités agro-économiques plus rentables (Côte d'Ivoire) pour l'économie de la métropole.

Après l'indépendance, la permanence du mouvement d'émigration (essentiellement vers la Côte d'Ivoire) est restée un des traits majeurs de la démographie burkinabè. Cette migration, qui était principalement masculine au départ, a pris dans le temps une dimension de plus en plus familiale. Dans l'ensemble, le Burkina Faso est un des pays de forte émigration de la sous-région ouest africaine.

Migrations Internationales

La composante internationale du phénomène de migration au Burkina a été prédominante, même si, dans le temps, cette composante a connu un certain recul en faveur des migrations internes. Tandis qu'en 1973/74 la migration internationale représentait 70% des mouvements migratoires, en 1996 elle se situait à moins de 50% des migrations totales.

La Côte d'Ivoire est demeurée pendant longtemps la principale destination de l'émigration, en même temps que pays d'origine des immigrants: dans les années 1990s, 70% des migrations internationales ont été des déplacements à destination ou en provenance de Côte d'Ivoire.

Il est aussi à noter que, selon le *Réseau Migrations et urbanisation en Afrique de l'Ouest (REMUAO)* les flux entre le Burkina et la Côte d'Ivoire sont prédominants dans la région Afrique de l'Ouest et représenterait environ 40% des échanges migratoires au sein de la région.

Selon le dernier recensement de la population en Côte d'Ivoire (1998), le nombre de burkinabè y résidents était supérieur à 2.500.000, soit environ 14% de la population totale et à peu près la moitié des étrangers résidents dans ce pays.

A partir des années 1980, cependant on a assisté à un ralentissement des migrations vers la Côte d'Ivoire. En outre, les événements de la fin des années 1990 et de la crise politico-militaire en Côte d'Ivoire ont changé de façon radicale le contexte migratoire. Selon le Comité national de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR), plus de 350.000 burkinabè sont revenus au Burkina entre septembre 2002 et avril 2003. Il est à noter toutefois que, suite à une certaine accalmie des événements, des retours vers la Côte d'Ivoire ont eu

7

Note

L'analyse du phénomène des migrations au Burkina Faso s'avère un exercice difficile à cause de la faible disponibilité de données statistiques récentes et fiables. Les dernières données pouvant donner une vision assez exhaustive du phénomène remontent au recensement de la population de 1996. Après cette date, les informations disponibles sont fragmentaires et, en particulier, on ne dispose pas d'une analyse statistique du phénomène des migrations après les événements en Côte d'Ivoire, qui ont poussé un bon nombre de Burkinabè résidant en Côte d'Ivoire à retourner temporairement, voire définitivement au Burkina Faso.

lieu. Le sens des flux semble désormais caractérisé par des allers et retours dans les deux sens, surtout de la part des hommes.

Selon le recensement général de la population et de l'habitat de 1996, pendant cette année 802.000 personnes ont effectué une migration internationale *durée de vie*, repartis entre 430.000 (53.6%) immigrants et 372.000 (46,4%) émigrants, avec un solde positif de 57.000 personnes. Les émigrés *durée de vie* sont essentiellement des hommes de 15 à 34 ans; par contre, les immigrants *durée de vie* sont des femmes et des enfants. On a donc l'impression que vers les années 1990, les Burkinabè vivant à l'étranger, parce que la situation sociale semblait se détériorer, organisaient le retour au pays de leurs enfants. (voir tableau A)

Tableau A. (migrations internationales *durée de vie*)

Age	Immigrés					Emigrés				
	Masc.	Fém.	Total	%	M/F	Masc.	Fém.	Total	%	M/F
<15	110471	106138	216609	50.2%	104.1	20707	18927	39634	10.6%	109.4
15/34	74961	85499	160460	37.2%	87.6	224408	36289	260697	70.0%	618.4
>35	22822	30135	52957	12.6%	75.7	62607	9346	71953	19.4%	669.8
Total	208254	221772	430026	100%	93.9	307722	64562	372284	100%	476.0

Source: recensement général de la population et de l'habitat, 1996

Des statistiques et des données, il résulte que les échanges migratoires sont constitués surtout d'allers et retours des Burkinabè et de rapatriement de Burkinabè nés à l'étranger. Il y a, toutes proportions gardées, très peu de migration d'étrangers vers le Burkina. Ceux-ci viennent essentiellement de la Côte d'Ivoire, puis, loin derrière, du Mali, de la Gambie, du Ghana, du Niger et de la Mauritanie.

Les dernières données sur la situation des immigrants *durée de vie* au Burkina (essentiellement des Burkinabè rapatriés) montrent un accroissement constant du phénomène. Selon la Banque des données sur la population des NU, le nombre de migrants au Burkina Faso est passé de 572000 en 2000 à 772000 en 2005. Considérant que la population burkinabè en 2005 était de 13.228.000 personnes, le taux de migrants était dans l'ordre de 5.8%. Il s'agit d'un des taux les plus élevés de l'Afrique occidentale, le taux global pour la région étant de 2.9% et celui de l'Afrique de 1.9%.

Depuis la moitié des années 1980 une tendance à la diversification de l'émigration burkinabè s'est dessinée progressivement. Cette diversification des destinations est devenue une des données caractéristiques de l'émigration burkinabè. La Lybie, le Gabon, l'Espagne, l'Italie et les Etats-Unis en particulier sont des pôles de convergence de cette dynamique d'émigration caractérisée par une population jeune (17 à 35 ans) et essentiellement masculine.

Pour l'ensemble des Burkinabè vivant à l'étranger, en 1996 le Secrétariat permanent des Burkinabè à l'étranger a estimé le nombre d'émigrant à plus de 5 millions, répartis parmi les pays suivants: Côte d'Ivoire (3 millions); Ghana (1,5 million); Soudan (400.000); Mali (300.000); Niger (35.000); Arabie Saoudite (15.000).

Selon les données fournies l'OECD, le nombre de Burkinabè résident légalement dans les pays membres de l'organisation en 2005 était de 9526 personnes. Sur ce total, 4674 (49%) sont résidents en France et 2545 (27%) en Italie. Les autres pays de l'OECD ayant une présence significative de burkinabè sont les Etats-Unis (655 personnes, soit 7% du total) et la Belgique (393 unités, soit 4% du total).

Flux financiers liés à la migration

Les burkinabè qui émigrent gardent rarement pour eux le montant intégral, voir partiel, de leur épargne. Ils le renvoient presque toujours et en totalité dans leur village pour la vie de toute la famille dont ils font toujours partie intégrante.

Sur la base des données récoltées au niveau de l'UEMOA, pendant la période 1980/2001, c'est la somme de plus de 990 milliards de FCFA (à peu près 45 milliard par an) qui est entrée au Burkina Faso, dont 812 milliards en provenance de la seule Côte d'Ivoire (82%). A l'inverse, la somme de 450 milliards de FCFA a quitté le Burkina, dont 211 milliards de FCFA pour les Etats de l'UEMOA et le restant (230 milliards) pour le reste du monde. Au total, sur la période de référence, les flux financiers liés à la migration auraient dégagé un solde positif pour le Burkina de plus de 500 milliards de FCFA.

Situation des réfugiés

Le phénomène des réfugiés au Burkina est actuellement limité. En 2005, selon les données fournies par le UNHCR, il y avait au Burkina 784 demandeurs d'asile et 511 réfugiés. Le total, 1295 personnes, place le Burkina parmi les pays les moins affectés par ce phénomène. Considérant que la région Afrique de l'Ouest comptait en 2005 plus de 354.000 personnes entre demandeurs d'asile et réfugiés, le quota burkinabè n'atteint que 0,36% du total.

Migrations Internes

Les migrations internes se présentent sous deux formes principales: migrations des campagnes vers les villes (exode rural) et les migrations rurales-rurales.

Les migrations d'origine rurale à destination rurale résultent d'un déséquilibre entre la distribution des ressources naturelles et la charge démographique des différentes régions du pays. D'un côté, la partie centrale du pays aux ressources naturelles limitées est caractérisée par une forte charge démographique tandis que les régions de l'Ouest, du sud et de l'Est sont peu peuplées et mieux dotées de ressources naturelles. Cette situation a induit une migration des populations Mossi vers les zones Ouest et Sud-ouest du pays.

Parallèlement à ces mouvements internes à vocation agricole, l'exode rural connaît un essor important. Le taux d'urbanisation reste modéré (environ 20% de la population) avec une polarisation des mouvements vers les deux grandes villes du pays (Ouagadougou et Bobo-Dioulasso). Cet exode rural se présente comme la composante la plus forte de la croissance urbaine. L'exode rural revêt une forte composante féminine, qui a été mise en relief par l'Enquête Migrations et urbanisation au Burkina Faso (EMU-BF). Ainsi 55% des migrations vers Ouagadougou sont féminines.

Politiques de gestion des migrations internationales

Sur le plan bilatéral le Burkina Faso (Haute Volta) a signé trois conventions internationales en matière d'émigration avec la Côte d'Ivoire (1960 – Convention relative aux conditions d'emploi et d'engagement), le Mali (1969 – convention d'établissement et de circulation des personnes entre la Haute Volta et le Mali) et le Gabon (1973 – convention relative à la coopération technique en matière de main d'œuvre).

Toutes ces conventions bilatérales se sont soldées par des échecs et les mouvements d'émigration se sont développés en dehors de ces cadres légaux de gestion optimale de la main d'œuvre.

Sur le plan multilatéral, tant dans le cadre de l'UEMOA que de la CEDEAO la libre circulation des personnes est un principe consacré dans les traités. A ce niveau, le texte fondamental en la matière est le Protocole de Dakar du 25 mai 1979 sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement entre les Etats Membres de la CEDEAO (ratifié par le Burkina en 1982). Ce protocole organise la libre circulation des personnes en trois étapes étalées sur quinze ans et organise la première étape, le droit d'entrée. Ce droit d'entrée dans l'espace CEDEAO consiste en la suppression des formalités de visa et de permis d'entrée et un droit de séjour limité de 90 jours. Ce protocole a été ensuite complété par une décision en date du 6 juillet 1985 signée à Lomé et instituant un carnet de voyage CEDEAO (les ressortissants de la CEDEAO peuvent ainsi voyager dans l'espace avec ce carnet de voyage).

Un deuxième protocole a été signé à Abuja en juillet 1986 et est relatif à l'exécution de la deuxième étape (droit de résidence) du Protocole de 1979 (sur la libre circulation des personnes). Ce protocole organise la libre circulation des travailleurs ou droit de résidence au sein de la CEDEAO. Aux termes de ce Protocole, le droit de résidence est le droit reconnu à un citoyen, ressortissant d'un Etat membre, de demeurer dans un Etat membre autre que son Etat d'origine et qui lui délivre **une Carte ou permis de Résidence** pour y occuper un emploi. Ceci implique le droit de se déplacer librement sur le territoire des Etats membres ; de répondre à des emplois effectivement offerts ; de séjourner et de résider dans un des Etats membres afin d'y exercer un emploi conformément aux dispositions législatives (réglementaires et administratives régissant des travailleurs nationaux) ; de demeurer sur le territoire d'un Etat membre après y avoir occupé un emploi. En outre, il prohibe les expulsions collectives et arbitraires des migrants. L'attention du protocole aux droits des travailleurs migrants s'étend également au droit de transfert de l'épargne (*à vérifier si inclus expressément dans le protocole*). Ce protocole a été complété par une décision du 30 mai 1990 signée à Banjul et portant sur les conditions d'obtention de la carte de résident des Etats membres de la CEDEAO.

Un troisième protocole a été signé à Banjul le 29 mai 1990 et est relatif à la troisième étape de la libre circulation des personnes, le droit d'établissement dans la CEDEAO. Ce protocole organise ainsi le droit d'accès des ressortissants de la Communauté à des activités indépendantes à titre individuel ou par la création de sociétés.

Au niveau de l'UEMOA, les dispositions relatives à la liberté de circulation, au droit de résidence et d'établissement sont nettement moins détaillées (cf. les articles 91 et 92 du Traité de l'UEMOA). Les règlements et autres directives y relatives n'ont jamais été adoptés, malgré leur examen successivement en 1998 et 1999, suite aux réserves émises par la Côte d'Ivoire, principale plaque tournante des mouvements de départ et d'arrivée des populations de la sous-région. En particulier, la Côte d'Ivoire demandait la reconnaissance de "sa situation particulière" au regard de la proportion de la population étrangère y vivant, estimée à 30% de la population locale.

Les événements survenus depuis lors n'ont jamais permis de replacer cette question dans l'agenda des consultations intra-pays au sein de l'UEMOA et l'Union s'est orientée vers une série de négociations sectorielles portant sur les professions libérales, l'harmonisation des inscriptions dans les universités etc. Cette démarche, proposée par la Commission de

l'UEMOA et approuvée par la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement (lors du sommet du 30 mars 2005) consiste en l'adoption de plusieurs textes communautaires en lieu et place d'un Règlement unique. L'objectif de cette démarche progressive est d'aboutir à un code des libertés de circulation et d'établissement des personnes au sein de l'UEMOA. Ainsi, le Conseil des ministres a déjà adopté une directive sur l'égalité d'accès aux établissements publics d'enseignement supérieur (en septembre 2005) et deux directives sur la libre circulation et l'établissement des Médecins et des Architectes (en décembre 2005). Ces trois directives accordent aux Etats membres un délai qui va jusqu'au 31 décembre 2007 pour abolir toutes les discriminations entre les ressortissants de l'UEMOA dans ces domaines. Le chantier suit son cours en ce qui concerne le droit d'établissement des avocats, des experts comptables les autres professions libérales et l'institution d'un visa communautaire pour les non- ressortissants de l'UEMOA et de la CEDEAO.

Annexe 7 – Processus d’élaboration du DSP

Le DSP a été préparé sur la base d’une collaboration étroite des services de l’Ordonnateur National et la Délégation de la Commission européenne. Le processus de réflexion et de rédaction a démarré pendant le dernier trimestre de 2005. Les premières idées ont fait l’objet d’échanges le 25 novembre 2005 dans le cadre de la revue opérationnelle 2005 sur la base du rapport conjoint 2004. Ces échanges ont vu la participation de différents ministères techniques et des représentations des Etats-membres de l’Union européenne. Elles ont été suivies d’une rencontre, le 14 décembre 2005, à laquelle étaient conviées environ 90 organisations d’acteurs non étatiques. Ces deux rencontres ont conclu entre autres que la programmation au titre du 10^{ème} FED devrait s’appuyer sur :

- les orientations et l’état de mise en œuvre du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté et des principales politiques sectorielles en 2006, ainsi que les perspectives pour les années à venir ;
- les documents stratégiques de l’Union Européenne, notamment le document de consensus sur la nouvelle politique de développement et la stratégie pour l’Afrique
- les travaux de revue en fin de parcours du 9^{ème} FED (résultats ; respects des engagements; absorption des ressources) ;
- le principe de concentration de l’aide : la coopération entre l’Union européenne et le Burkina Faso couvre actuellement une quinzaine de domaines (y compris les interventions sur fonds régionaux). Pour des raisons d’efficience et d’efficacité, il est prévu de réduire considérablement le nombre de domaines d’intervention.
- La complémentarité avec les Etats-membres de l’Union Européenne, les autres partenaires techniques et financiers et le Budget National.

A ces occasions, il a été convenu aussi que, pour préparer la programmation au titre du 10^{ème} FED, il serait utile d’effectuer des études dans des domaines tels que l’appui macro-économique pour la réduction de la pauvreté, la gouvernance, l’environnement, l’énergie, les infrastructures (transports, hydraulique). Ceci constituait une première orientation pour les potentiels domaines d’intervention pour le 10^{ème} FED.

Un séminaire régional de programmation du 10^{ème} FED a été organisé à Ouagadougou les 6 et 7 mars 2006. Il a vu la participation des Ordonnateurs Régionaux (le Secrétaire Exécutif de la CEDEAO et le Président de la Commission de l’UEMOA), les Ordonnateurs Nationaux des Etats de l’Afrique de l’Ouest, le Commissaire Louis Michel, les Etats-Membres de l’Union européenne, les services du siège de la Commission européenne, dirigés par les Directeurs-Généraux du Développement et de l’Office de Coopération Europe Aid et les délégations de la CE en Afrique de l’Ouest. Ce séminaire a permis des échanges de haut niveau sur les orientations de programmation au niveau régional et national.

En préparation de ce séminaire, les services de l’Ordonnateur National et la délégation de la CE ont préparé une note de cadrage, qui contient un premier diagnostic de la situation au Burkina Faso et du programme de coopération en cours et qui propose des orientations pour la définition des futurs domaines d’interventions. La note de cadrage a été partagée avec les Etats Membres de l’Union européenne avant le séminaire régional. Elle a fait l’objet de débats entre le Commissaire Louis Michel et l’Ordonnateur National, le Ministre des Finances et du Budget, qui ont guidé la suite du processus de programmation. Ils ont mis

l'accent sur la continuation de l'appui budgétaire à la réduction de la pauvreté, tout en y intégrant la dimension de la sécurité alimentaire, et comme domaines d'intervention possibles les infrastructures de base (transports, eau, énergies renouvelables), la bonne gouvernance et la facilitation de l'intégration régionale.

Le Document de Stratégie Pays s'intègre dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté du Burkina Faso et son processus de suivi. La revue annuelle de suivi de la mise en œuvre du CSLP et de mise à jour des perspectives de programmation 2006-2008 a eu lieu le 20 avril 2006. Elle a vu la participation des membres du Gouvernement, de nombreux services et institutions nationales, des partenaires techniques et financiers et des organisations de la société civile et du secteur privé.

Une nouvelle réunion avec les acteurs non étatiques a été organisée de façon conjointe par les services de l'Ordonnateur National et la délégation le 11 mai 2006. De nouveau, environ 90 organisations ont été conviées à cette rencontre. Cette réunion a eu pour objet d'informer les Acteurs non étatiques sur l'avancement des travaux de la revue en fin de parcours et les grandes orientations pour la programmation au titre du 10ème FED et de recueillir leurs contributions/observations à ces sujets.

En juin 2006, les services de l'Ordonnateur National et la délégation ont préparé un « issues paper » à la demande de la Direction Générale du Développement de la CE, qui contient une première ébauche du DSP. Ce document a confirmé les orientations issues du dialogue entre l'Ordonnateur National et le Commissaire Michel de mars 2006 et a été partagé avec les Etats Membres de l'Union européenne. Tout au long du processus, les Etats Membres ont été informés de l'avancement du processus de programmation, par le biais des réunions mensuelles de coordination sur la coopération, auxquelles participent les chefs de coopération des Etats Membres, du Canada, de la Suisse et de la délégation de la CE. Ils ont pris une part active dans la préparation du DSP, notamment par rapport au profil de gouvernance et le diagnostic du pays.

En juin et juillet 2006, la délégation a préparé un profil de gouvernance avec une participation très intéressée et active des Etats membres. Ce profil de gouvernance a été transmis au Gouvernement début août, qui a présenté en octobre une première liste d'engagements en réaction aux préoccupations exprimées dans le profil.

Les grandes lignes de la programmation ont été présentées à l'Assemblée Nationale à deux reprises en octobre 2006. L'Ordonnateur National et le Chef de Délégation ont dans un premier temps eu une audience auprès du Président, Vice-président et le Directeur de la coopération de l'Assemblée Nationale, pour faire l'état des lieux de la programmation au titre du 10^{ème} FED. Le Chef de Délégation a ensuite eu une rencontre d'information et d'échanges avec Commission des Affaires Etrangères et de la Défense de l'Assemblée Nationale du Burkina Faso le 18 octobre.

Entre août et octobre 2006, un diagnostic conjoint a été préparé par un comité de rédaction composé de représentants du Ministère de l'Economie et du Développement, du Ministère des Finances et du Budget, des Pays-Bas, de la Suède et de la délégation de la CE. La version finale du diagnostic conjoint a été acceptée par l'ensemble des Etats membres représentés au Burkina Faso ainsi que le Canada et la Suisse en début novembre et constitue dorénavant une

analyse partagée qui peut être utilisée comme base pour les différents exercices de programmation ou de revue de l'aide. Il a été intégré comme chapitre 2 dans le DSP.

Les services de l'Ordonnateur National et de la Délégation ont finalisé le premier projet de DSP/PIN en octobre 2006, qui a fait l'objet d'échanges dans la réunion de coordination européenne élargie le 2 novembre 2006.

Depuis lors, les étapes suivantes ont été enregistrées :

- Différents échanges entre l'Ordonnateur National et les autres Ministères tout le long du processus, y compris au niveau du Conseil des Ministres, sur les priorités et les engagements du Gouvernement
- Première évaluation du Projet de DSP/PIN par le Siège de la CE, 12 décembre 2006 (équipe pays)
- Deuxième évaluation du Projet de DSP/PIN par le Siège de la CE, 21 février 2007 (Interservices Quality Support Group)
- Revue de la mise en œuvre du CSLP, 6 avril 2007
- Mise à jour du diagnostic conjoint, mai 2007
- Echanges dans le cadre de la Revue en Fin de Parcours de la stratégie de coopération UE-Burkina Faso 2001-2007 et sur les Perspectives 2008-2013 avec le Gouvernement, l'administration nationale, les acteurs non étatiques et collectivités locales, les Etats membres et d'autres bailleurs de fonds, le 29 mai 2007.
- Préparation d'un nouveau projet de DSP/PIN entre l'Ordonnateur National et la Délégation de la CE en juillet/août 2007, pour la consultation interservices du Siège de la CE.
- Lancement de la consultation interservices en septembre 2007.

**MINISTERE DES AFFAIRES
ETRANGERES ET DE LA
COOPERATION REGIONALE**

SECRETARIAT GENERAL

**DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET CONSULAIRES**

**SERVICE DES TRAITES ET
ACCORDS INTERNATIONAUX**

ANNEXE 8 - TABLEAU RECAPITULATIF DES RATIFICATIONS DE CONVENTIONS INTERNATIONALES

RATIFICATION 1998-1999

N°	Intitulé	Décret ratification	Loi autorisant ratification
01	Convention A-P1-7-92 sur l'entre aide judiciaire en matière pénale de la CEDEAO signée à Dakar le 29 juillet 1992/		Loi n°1/97/AN du 26 mars 1997
02	Convention d'extradition A/P1/8/94 de la CEDEAO signée à Abuja le 6 août 1994		Loi n°002/97/AN du 26 août 1997
03	Protocole portant un amendement de la convention relative à l'aviation civile internationale signé à Montréal le 30 septembre 1977	Décret n°98-386/PRES/PM/MAE/MTT du 28 septembre 1998	Loi n°024/98/AN du 8 mai 1998
04	Protocole pour la répression des actes illicites de violence dans aéroports servant à l'aviation civile internationale, complémentaire à la convention pour la répression d'actes illicites dirigés contre la sécurité de l'aviation civile faite à Montréal le 23 septembre 1971 signé à Montréal le 24 février 1988		Loi n°29/98/AN du 4 mai 1998
05	Protocole concernant le texte authentique quadrilingue de la convention relative à	Décret n°98-387/PRES/PM/MAE/	Loi n°025/98/AN du

	l'aviation civile internationale (Chicago 1944) signé à Montréal le 30 septembre 1977	MTT du 28 septembre 1998	8 mai 1998
06	Protocole additionnel n°1 portant modification de la convention pour l'unification de certaines règles relatives au transport aérien international signée à Varsovie le 12 octobre 1929 signé à Montréal le 25 septembre 1975	Décret n°98-388/PRES/PM/MAE/MTT du 28 septembre 1998	Loi n°26/98/AN du 8 mai 1998
07	Protocole additionnel n°2 portant modification de la convention pour l'unification de certaines règles relatives au transport aérien international signée à Varsovie le 12 octobre 1929, amendée par le protocole fait à la Haye le 28 septembre 1955 signé à Montréal le 25 septembre 1975	Décret n°98-389/PRES/PM/MAE/MTT du 28 septembre 1998	Loi n°27/98/AN du 8 mai 1998
08	Adhésion du BF au statut de l'AIEA		Loi n°22/98/AN du 8 mai 1998
09	Protocole additionnel n°4 portant modification de la convention pour l'unification de certaines règles relatives au transport aérien international signée à Varsovie le 12 octobre 1929 amendée par le protocole fait à la Haye le 28 septembre 1955 signé à Montréal le 25 septembre 1975	Décret n°98-390/PRES/PM/MAE/MTT du 28 septembre 1998	Loi n°28/98/AN du 8 mai 1998
10	Protocole portant amendement de la convention relative à l'aviation civile internationale (art. 3 bis) signé à Montréal le 10 mai 1984	Décret n°98/392/PRES/PM/M AEMMTT du 28 septembre 1998	Loi n°30/98/AN du 8 mai 1998
11	Protocole concernant le texte authentique quinquilingue de la convention relative à l'aviation civile internationale (Chicago 1944) signé à Montréal le 28 septembre 1995	Décret n°98-393/PRES/PM/MAE/MTT du 28 septembre 1998	Loi n°31/98/AN du 8 mai 1998
12	Convention portant sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines anti personnelles et sur leur		Loi n°035/98/AN du 29 juillet 1998

	destruction fait à Oslo en Norvège le 18 septembre 1997		
13	Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels adopté le 16 décembre 1966 à New York	Décret n°98-363/PRES/PM/MAE du 10 septembre 1998	Loi n°001/98/AN du 24 mars 1998
14	Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels inhumains ou dégradants adoptée le 10 décembre 1984 à New York	Décret n°98-364/PRES/PM/MAE du 10 septembre 1998	Loi n°004/98/AN du 24 mars 1998
15	Protocole facultatif se rapportant au pacte international relatif aux droits civils et politiques adopté le 16 décembre 1966 à New York	Décret n°98-362/PRES/PM/MAE du 10 septembre 1998	Loi n°003/98/AN du 24 mars 1998
16	Pacte international relatif aux droits civils et politiques adopté le 16 décembre 1966 à New York	Décret n°98-360/PRES/PM/MAE du 10 septembre 1998	Loi n°002/98/AN du 24 mars 1998
17	Protocole concernant un amendement de la Convention relative à l'aviation civile internationale signé à Montréal le 23 septembre 1995	Décret n° 98-394/PRES/PM/MAE/MTT du 28 septembre 1998	Loi n° 032/98/AN du 5 mai 1998
18	Convention de Bâle adoptée à Bâle le 22 mars 1989 et ensemble de ses amendements de septembre 1995 sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination	Décret n°98-424/PRES/PM/MAE/MEE du 5 octobre 1998	Loi n°036/98/AN du 29 juillet 1998

**TABLEAU RECAPITULATIF DES RATIFICATIONS
ANNEE 2002**

N° D'ORDRE	LIBELLE DES INSTRUMENTS	REFERENCES DECRET DE RATIFICATION/ ADHESION	REFERENCES INSTRUMENTS DE RATIFICATION/ ADHESION
1	Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée ensemble ses protocoles I, II adopté par l'AG de l'ONU à New York et son protocole n III adopté le 31 mai 2001	N°2002-06 PRES/PM/MAET/SECU du 19 février 2002	2002-002 /MAET/SG/DAJC/STAI du 28/03/2002
2	Traité d'interdiction complète des essais nucléaires adopté par l'Assemblée Générale des Nations Unis le 10 septembre 1996 et signé le 27 septembre 1996 à New York	N°2002-074 /PRES/PM/MAET du 19 février 2002	2002-003 /MAET/SG/DAJC/STAI du 28 /03/2002
3	Accord de partenariat entre les membres du groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique d'une part et la Communauté Européenne et ses Etats membres, d'autre part, signé à Cotonou le 23 juin 2000	N°2002-072 /PRES/PM/MAET/MEF du 19 février 2002	2002-004 /MAET/SG/DAJC/STAI du
4	Amendement au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone signé à Montréal le 17 septembre 1997	N°2002-312 / PRES/PM/MAET /MECV du 02 Août 2002	2002-007 /MAET/SG/DAJC/STAI du 20/09/2002

5	Amendement au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone signé à Beijing le 03 décembre 1999	N°2002-293 /PRES/PM/MAET/MECV du 02 Août 2002	2002-008 /MAET/SG/DAJC/STAI du 20 /09/2002
6	Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et produits dangereux qui font l'objet d'un commerce international	N°2002-294 /PRES/PM/MAECR/MEC V du 02 AOUT 2002	2002-009 /MAET/SG/DAJC/STAI du 20/09/2002
7	Accord portant création de la Société islamique d'assurance des investissements et des crédits à l'exportation (SIACE) signé à Tripoli (Grande Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire Socialiste) le 19 février 1992	N° 2002-258 /PRES/PM/MAECR/MFB du 22 juillet 2002	2002-011 /MAECR/SG/DAJC/STAI du 20/09/2002
8	Envoi d'un contingent militaire Burkinabè dans le cadre d'une mission de maintien de la paix de la Communauté des Etats Sahélo-saharien (CEN-SAD) en république Centrafricaine		2002-015 /MAECR/SG/DAJC/STAI du

**TABLEAU RECAPITULATIF DES RATIFICATIONS
ANNEE 2003**

N° d'ordre	LIBELLE DES INSTRUMENTS	REFERENCES DECRET DE RATIFICATION/ADHESION	REFERENCES INSTRUMENTS DE RATIFICATION/ADHESION
1	Accord de création de l'Institut international de droit du développement adopté à Rome (Italie) le 05 février 1988	2004-536 /PRES/PM/MAECR/MECV /MFB du 23 Nov. 2004	2003-001 MAECR/SG/DAJC/STAI du 04 fév. 2005
2	Convention de l'OUA sur la prévention et la lutte contre le terrorisme, adoptée à la 35 ^{ème} Conférence des chefs d'états et de Gouvernement à Alger le 14 juillet 1999	2004-573 /PRES/PM/MAECR/SECU /MFB du 15 déc. 2004	2003-002 MAECR/SG/DAJC/STAI du 15 Déc. 2004
3	Protocole au Traité instituant la communauté Economique africaine relatif au Parlement Panafricain adopté le 02 mars 2001 à Syrte (Libye)		
4	Protocole de Carthagène sur la prévention des		

	risques biotechnologiques signé à Nairobi (Kenya) le 24 mai 2000		
5	Convention Internationale pour la répression du financement du terrorisme adoptée par l'AG des Nations Unies, le 09 décembre 1999.		
6	Convention pour la répression d'actes illicites contre la sécurité de la navigation maritime conclue à Rome le 10 mars 1988		
7	Convention Internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif adoptée par l'AG des Nations Unies le 15 décembre 1997		
8	Convention Internationale contre la prise d'otages, adoptée par l'AG des Nations Unies le 17 décembre 1979		
9	Convention sur la prévention et la répression des infractions contre les personnes jouissant d'une protection internationale y compris les agents		

	diplomatiques, adoptée par l'AG des Nations Unies le 14 décembre 1973		
10	Convention sur la protection des matières nucléaires adoptée à Vienne le 26 octobre 1979		
11	Protocole pour la répression d'actes illicites contre la sécurité des plates formes fixes situées sur le plateau continental conclu à Rome le 10 mars 1988		
12	Convention sur le marquage des explosifs plastiques et en feuilles aux fins de détection adoptée à Montréal le 1 ^{er} mars 1994		
13	Convention Internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et les membres de leur famille		
14	Protocole A/P2/12/01 relatif à la Banque d'Investissement et de Développement de la		

	CEDEAO (BIDC)		
15	Protocole A/P1/12/01 portant amendement des articles 1, 3,6 et 21 du traité révisé de la CEDEAO		
16	Accord de promotion et de protection des Investissements entre le BF et l'Union Belgo-Luxembourgeoise		
17	Accord de promotion et de protection des Investissements entre le BF et la République du Bénin		

**TABLEAU RECAPITULATIF DES RATIFICATIONS
ANNEE 2004**

N° d'ordre	LIBELLE DES INSTRUMENTS	DECRET DE RATIFICATION/ADHESION	REFERENCES INSTRUMENTS
1	Traité modifié de l'Union Economique Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) Signé à Dakar le 29 janvier 2003.	Décret N°2003-538 /PRES/PM/MAECR/MFB du 15 octobre 2003.	004-001 /MAE-CR/SG/DAJC/STAI du 02 mars.2005
2	Protocole additionnel N°IV modifiant et complétant le Protocole additionnel II relatif aux politiques sectorielles de l'UEMOA.	Décret N°2003-540 /PRES/PM/MAECR/MFB du 15 octobre 2003.	2004-002 /MAE-CR/SG/DAJC/STAI du 02 mars 2004
3	Traité portant création du parlement de l'Union Economique Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Signé le 29 janvier 2003 à Dakar, au Sénégal.	Décret N°2003-539 /PRES/PM/MAECR/MFB du 15 octobre 2003.	2004-003 /MAE-CR/SG/DAJC/STAI du 2 mars 2004
4	Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale (CPI) adopté à Rome le 17 juillet 1998.	Décret N°2003-675 / PRES/PM/MAECR/MJ/MPDHP du 31 décembre 2003.	2004-006 /MAE-CR/SG/DAJC/STAI du 2 mars 2004
5	Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP5).	Décret N°2004-300 /PRES/PM/MAECR/MFB/MECV/ MS du 20 juillet 2004.	2004-012 /MAE-CR/SG/DAJC/STAI du 20 juillet 2004

6	Protocole portant amendement de l'Accord portant création du Fonds de Solidarité Africain, ensemble une annexe, signé à Paris le 21 décembre 1976.	Décret N°2004-302 /PRES/PM/MAECR/MFB du 20 juillet 2004.	2004-013 /MAE-CR/SG/DAJC/STAI du 20 juillet 2004
7	Réglementation commune aux Etats membres du CILSS sur l'homologation des pesticides, version révisée le 16 décembre 1999.	Décret N°2004-299 /PRES/PM/MAECR/MFB/MAHRH du 20 juillet 2004.	2004-016 /MAE-CR/SG/DAJC/STAI du 20 juillet 2004
8	Traité entre la République Fédérale d'Allemagne et le Burkina Faso relatif à l'encouragement et à la protection mutuelle des investissements et son protocole signé à Ouagadougou le 22 octobre 1996.	Décret N°2004-374 /PRES/PM/MAECR/MCPEA/MFB du. 26 août 2004.	2004-022 /MAE-CR/SG/DAJC/STAI du 26 août 2004
9	Accord de promotion et de protection des investissements entre le Burkina Faso et la République de Guinée signé à Dakar le 25 mars 2003.	Décret N°2004-375/PRES/PM/MAECR/MCPEA/MFB du. 26 août 2004. Décret	2004-023 /MAE-CR/SG/DAJC/STAI du 26 août 2004
10	Convention des Nations Unies sur le droit de la mer adoptée à Montego Bay (Jamaïque)	Décret N°2004-385 /PRES/PM/ MAECR /MITH du 9	2004-026 /MAE-CR/SG/DAJC/STAI

	le 10 décembre 1982.	septembre 2004.	du 9 septembre 2004
11	Statuts de l'Agence Africaine de Biotechnologie adoptés par la réunion des pays membres à Alger en septembre 1992.	Décret N°2004-386 /PRES/PM/MAECR/ MESSRS du 9 septembre 2004.	2004-027 /MAE-CR/SG/DAJC/STAI du 9 septembre 2004
12	Protocole A/SP1/12/2001 sur la démocratie et la bonne gouvernance additionnel au Protocole relatif au mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité adopté le 21 décembre 2001 à Dakar par les chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres de la CEDEAO.	Décret N°2004-387 /PRES/PM/MAECR/DEF/SECU du 9 septembre 2004.	2004-028 /MAE-CR/SG/DAJC/STAI du 9 septembre 2004
13	Convention de création d'une fondation pour le développement durable du sahel.	Décret N°2004-453 /PRES/PM/MAECR/MFB/MAHRH du 18 octobre 2004.	2004-030 /MAE-CR/SG/DAJC/STAI du 18 octobre 2004

TABLEAU RECAPITULATIF DES RATIFICATIONS ANNEE 2005

N° d'ordre	LIBELLE DES INSTRUMENTS	REFERENCES DECRET DE RATIFICATION/ADHESION	REFERENCES INSTRUMENTS DE RATIFICATION/ADHESION
1	Protocole de Kyoto à la Convention cadre des Nations Unies sur les Changements climatiques adoptée le 11 déc. 1997 à Kyoto au Japon	2004-536 /PRES/PM/MAECR/MECV /MFB du 23 Nov. 2004	2005-001 MAECR/SG/DAJC/STAI du 04 fév. 2005
2	Convention de l'Organisation de la Conférence Islamique pour combattre le terrorisme international adopté le 01 juillet 1999 à Ouagadougou	2004-573 /PRES/PM/MAECR/SECU /MFB du 15 décembre 2004	2005-002 MAECR/SG/DAJC/STAI du 15 décembre 2004
3	Protocole à l'Acte Constitutif de l'Union Africaine adopté par la première session extraordinaire de la Conférence de l'UA à Addis-Abeba (Ethiopie) le 3 février et par la 2 ^e Session ordinaire de la Conférence de l'Union à Maputo (Mozambique) le 11 Juillet 2003	2005-007 PRES/PM/MAECR//MFB du 24 janvier 2005	2005-006 /MAECR/SG/DAJC/STAI du 5 avril 2005

4	Amendements portés aux articles 7, 24, 25, et 74 de la Constitution de l'Organisation mondiale de la santé (OMS)	2005-253 PRES/PM/MAECR//MS du 12 mai 2005	2005-017 /MAECR/SG/DAJC/STAI du 20 juillet 2005
5	Accord pour l'encouragement et la protection de l'investissement conclu le 25 mai 2004 à Kampala (Ouganda) entre le BF et le fonds OPEP pour le développement international	2005-326 PRES/PM/MAECR/MFB du 15 juin 2005	2005-022 /MAECR/SG/DAJC/STAI du 16 nov. 2005
6	Convention de l'Union Africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption adoptée le 11 juillet 2003 à Maputo par la deuxième session ordinaire de la Conférence de l'Union Africaine	2005-553 PRES/PM/ MAECR/MJ du 27 oct. 2005	2005-028 /MAECR/SG/DAJC/STAI du 29 nov. 2005
7	Accord sur les privilèges et immunités de l'Organisation pour l'Interdiction des Armes Chimiques	N°2005- 565 du 22 nov. 2005	2005-031 /MAECR/SG/DAJC/STAI du 23 décembre. 2005

8	Accord sur les privilèges et immunités de la Cour pénale internationale adopté par la deuxième Assemblée Générale des Etats à New York le 09 sept 2002	2005-473 PRES/PM/ MAECR/MJ du 12 septembre 2005	2005-032 /MAECR/SG/DAJC/STAI du 21 septembre 2005
9	Protocole facultatif à la convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes adopté à New York par l'Assemblée Générale de l'ONU le 06 Oct. 1999.	2005-408 /PRES/PM/MAECR/MPF/ MFB du 26 juillet 2005	2005-033 /MAECR/SG/DAJC/STAI du 21 septembre 2005

TABLEAU RECAPITULATIF DES RATIFICATIONS ANNEE 2006

01	Convention relative à la création de la fondation KARANTA pour l'appui aux politiques d'éducation non formelle	2005-626/PRES/PM/MAECCR/ME BA 15 décembre 2005	Loi 35-2005/AN du 18 octobre 2005
02	Instrument d'adhésion du BF à la convention de Vienne sur le droit des traités adoptée à Vienne le 23 mai 1969	2005-659/PRES/PM/MAECCR du 30 décembre 2005	
03	Convention cadre de l'OMS pour la lutte anti tabac adoptée le 21 mai 2003 à Genève		Loi 7-2006/AN du 28 mars 2006
04	Convention de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel adoptée le 17 octobre 2003 à Paris		Loi 004-2006/AN du 17 mars 2006
05	Instrument de ratification du protocole A/P/P3/12/01 sur la lutte contre la corruption adopté le 21 décembre 2001 à Dakar	2006-243/PRES/PM/MAECCR/MF B/MJ/SECU du 06 juin 2006	Loi n°009-2006/AN du 31 mars 2006
06	Instrument de ratification de la convention des NU contre la corruption adopté le 31 octobre 2003 à New York par l'AG des NU	2006-293/PRES/PM/MAECCR/MJ/SECU du 23 juin 2006	Loi 005-2005/AN du 31 mars 2005
07	Instrument de ratification de la convention de l'UNESCO pour la promotion de la diversité des expressions culturelles adopté le 20 octobre 2005 à Paris		Loi 12-2006/AN du 02 mai 2006

Annexe 9. Analyse de la viabilité de la dette

La dernière analyse de la viabilité de la dette disponible est celle réalisée conjointement par la Banque Mondiale et le FMI, reprise en annexe à la Demande d'accord triennal au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance du 11 avril 2007.

La conclusion de cette analyse est la suivante :

« **Le risque de surendettement du Burkina Faso a diminué.** Chacun des divers scénarios de référence est sensiblement inférieur à son seuil à l'appui de réformes. Toutefois, tous les scénarios sont essentiellement tributaires de l'hypothèse d'une augmentation continue des recettes intérieures et témoignent d'une baisse des déficits (dons inclus) et, par conséquent, d'une réduction des besoins de financement. Le risque inhérent au rendement des recettes intérieures est accru par la performance vulnérable des exportations du Burkina Faso, qui repose sur un seul produit, le coton. L'allégement au titre de l'IADM a réduit le risque de surendettement, mais les risques relatifs aux recettes et à la performance des exportations demeurent sensibles. Par conséquent, il est indispensable de mettre vigoureusement en œuvre un programme de réforme des recettes et de chercher à élargir la gamme des exportations. »
(page 40)

Le document complet est disponible sur internet par le lien suivant :
<http://www.imf.org/External/Pubs/FT/scr/2007/fra/cr07153f.pdf>

ANNEXE 10 - Matrice des critères de décaissement et de performance du CGAB-CSLP

Cadre général d'organisation des appuis budgétaires en soutien à la mise en œuvre du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CGAB-CSLP)

Matrice de critères de performance et de décaissement 2007-2009

Domaines	N°	Appréciations générales	2007	2008	2009	Suivi
Cadre macroéconomique	1	Appréciation satisfaisante de la stabilité du cadre macroéconomique (sur la base des analyses et travaux du FMI ou appréciation individuelle)	x	x	x	SP-PPF
Stratégie de réduction de la pauvreté	2	Appréciation satisfaisante de la mise en oeuvre du CSLP et du PAP-CSLP et de son processus de suivi (revue du CSLP, réunions des commissions sectorielles et thématiques)	x	x	x	DGEP
Gestion des finances publiques	3	Appréciation satisfaisante des progrès en matière de réformes et d'amélioration de la gestion des finances publiques	x	x	x	SP-PPF
CGAB	4	Appréciation satisfaisante des engagements du Gouvernement dans le cadre du CGAB-CSLP	x	x	x	SP-PPF

Axes	Objectifs à long terme	N°	Mesures et actions à moyen terme			Structure responsable 2007
			2007	2008	2009	
Accélération de la croissance fondée sur l'équité	Assurer un taux moyen de croissance du PIB réel de 7% par an, une inflation inférieure à 3% et une croissance du PIB par habitant d'au moins 4% par an.	1	Adopter le projet de loi de finances 2008 sur la base des plafonds sectoriels du CDMT global 2008-2010 conforme aux priorités du CSLP	Adopter le projet de loi de finances 2009 sur la base des plafonds sectoriels du CDMT global 2009-2011 conforme aux priorités du CSLP	Adopter le projet de loi de finances 2010 sur la base des plafonds sectoriels du CDMT global 2010-2012 conforme aux priorités du CSLP	MFB
		2	Produire des CDMT 2008-2010 pour les secteurs santé, éducation, finances et budget	Produire des CDMT 2009-2011 pour les secteurs santé, éducation, finances et budget, et engager le CDMT expérimental de la Justice	Produire des CDMT 2010-2012 pour les secteurs santé, éducation, finances et budget, agriculture hydraulique et ressources halieutiques, justice et engager le CDMT expérimental de l'administration territoriale et décentralisation	MFB MS MEBA MESSRS
		3	- Elaborer des Budgets Programmes 2008-2010 pour les ministères des Infrastructures et du Désenclavement, de l'Environnement et du Cadre de vie, et le sous secteur de l'eau et de l'assainissement - Elaborer un programme d'investissement sectoriel de l'agriculture (PISA) pour le Ministère de l'Agriculture de l'hydraulique et des Ressources Halieutiques	- Elaborer des Budgets Programmes 2009-2011 pour le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation - Elaborer le programme sectoriel national pour le secteur rural	Elaborer des Budgets Programmes 2010-2012 pour les Ministères de XXX	MFB MID MECV MAHRII
		4	- Adopter et transmettre à l'Assemblée Nationale le projet de code général des impôts et - Elaborer le projet de programme de réforme de la politique fiscale	- Elaborer une stratégie d'endettement soutenable - Adopter et mettre en œuvre le programme de réformes de la politique fiscale		MFB
		5	Finaliser le développement du CIR et démarrer les tests	Mettre en oeuvre la Déclaration en Douane Unique (DDU)	Finaliser et exploiter le logiciel de gestion des baux	MFB
		6	Adopter une réglementation pérenne pour la délivrance des titres fonciers et exécuter les nouvelles dispositions à travers la mise en place d'un guichet unique pour la délivrance des titres fonciers et d'un guichet unique pour la délivrance des permis de construction.	- Créer une Agence de promotion des investissements - Transférer le Centre des Guichets Uniques (CGU) à la Maison de l'entreprise pour réduire davantage les délais d'accomplissement des formalités administratives		MCPEA MFB MHU Maison de l'Entreprise

9

Axes	Objectifs à long terme	N°	Mesures et actions à moyen terme			Structure responsable 2007
			2007	2008	2009	
		7	Adopter les textes d'application du Code du travail pour : (i) renforcer la flexibilité de la durée et des horaires de travail et (ii) supprimer la limitation du renouvellement des contrats à durée déterminée dans certains secteurs.	Relire le Code du travail et ses textes d'application		MTSS
		8	- Réviser le mécanisme de détermination des prix du coton aux producteurs de manière à mieux les aligner avec les prix sur le marché international et - Commencer à réduire les coûts d'exploitation de la SOFITEX en 2007 et adopter et commencer à mettre en œuvre un plan d'ajustement afin de réduire ses coûts d'exploitations d'au moins 10% en 2008			MCPEA MTSS
		9	- Lancer des audits financiers et opérationnels de la SOFITEX pour la période 2004-2007 et - Adopter une stratégie et un calendrier pour renforcer la participation du privé dans le capital de la SOFITEX - Adopter une stratégie de sortie de crise élaborée en concertation avec tous les acteurs de la filière, incluant notamment la prise en compte d'un fonds de lissage et toutes autres options.	Mettre en œuvre les recommandations issues des audits financiers et opérationnels de la SOFITEX et la stratégie de sortie de crise adoptée pour la filière		MCPEA MFB
		10	Achever la phase de démarrage de l'Initiative de Transparence dans les Industries Extractives (ITIE).			MMCE
		11	Soumettre au Parlement un projet de loi révisant la loi portant réglementation générale de l'approvisionnement du Burkina Faso en énergie électrique			MMCE
		12	Elaborer le document de stratégie de promotion des exportations au Burkina Faso	Adopter une stratégie de promotion des exportations au Burkina Faso		MCPEA
Amélioration de l'accès des pauvres aux services sociaux de base et à la protection sociale	Accroître, à un coût raisonnable, le taux brut de scolarisation au primaire pour atteindre le niveau de 70% en 2010, en particulier pour les enfants et les filles en milieu rural et améliorer la qualité et l'efficacité du système éducatif dans son ensemble	13	Finaliser et valider la phase II du PIDDEB, notamment en tenant compte des orientations de l'initiative accélérée de l'éducation pour tous et l'élargissement du concept éducation de base	Démarrer la mise en œuvre du PIDDEB actualisé		MEBA
		14	- Assurer le transfert effectif des écoles et du personnel aux 49 communes urbaines et - Etendre l'expérience des fonds écoles à 22 provinces et à leurs communes urbaines.	Préparer un plan d'actions pour la mise en œuvre du transfert des responsabilités pour la gestion des enseignants et des ressources budgétaires conséquentes au niveau des DPEBA		MEBA MATD

Axes	Objectifs à long terme	N°	Mesures et actions à moyen terme			Structure responsable 2007
			2007	2008	2009	
	Accroître l'espérance de vie à au moins 60 ans à l'horizon 2015 notamment en favorisant l'accès aux services de santé, l'eau potable et en améliorant la qualité de la nutrition des populations pauvres ainsi que l'assainissement de leur cadre de vie.	15	Adopter la politique nationale d'enseignement et de formation technique et professionnelle	Mettre en place le conseil national de l'emploi et de la formation professionnelle		MESSRS MEJ
		16	- Assurer le transfert effectif des formations sanitaires de base aux 49 communes urbaines ; - Adopter un plan de recrutement et de formation du personnel et - Opérationnaliser le Logiciel de Gestion des Ressources humaines en vue de renforcer les fonctions de planification, de formation et de gestion des Ressources humaines au sein du Ministère de la Santé	Elaborer une politique nationale d'évaluation et d'accréditation des structures privées et publiques de santé	Elaborer les comptes nationaux de la santé pour l'année 2008	MS MATD MFB
		17	Conclure des contrats de performance entre le Ministère de la Santé et les structures décentralisées (CHU et CHR)		Elaborer un plan de stratégie de mise en œuvre de la politique contractuelle entre le ministère de la santé et toutes les structures intervenant dans le domaine de la santé	MS
		18	Mettre en place un cadre de concertation multisectoriel en nutrition			MS
		19	Opérationnaliser la stratégie pour l'assainissement des eaux usées et excréta en milieu rural	Délivrer des agréments techniques dans le domaine de l'AJEP aux entreprises		MAHRII
		20	- Mettre en œuvre (par la DGRI) la nouvelle stratégie de maintenance des points d'eau et signature de contrats entre 25 communes rurales et des opérateurs professionnels pour gérer les systèmes d'eau et - Poursuivre le programme d'hygiène de PONEA aux quatre (4) villes secondaires conformément au programme			MAIRII
		21	Améliorer la sécurisation foncière en adoptant le document de Politique Nationale de Sécurisation Foncière en Milieu Rural (PNSFMR) en Conseil des Ministres	Elaborer le projet de Loi Foncière Rurale sur la base de la Politique Nationale de Sécurisation Foncière en Milieu Rural (PNSFMR) et l'adopter en Conseil des Ministres	Démarrer la phase test de la mise en œuvre de la Politique Nationale de Sécurisation Foncière en Milieu Rural (PNSFMR)	MAIRII
L'élargissement des opportunités en matière d'emploi et d'activités génératrices de revenus	Assurer une croissance soutenue du secteur rural en vue de contribuer à la lutte contre la pauvreté, au renforcement de la sécurité alimentaire et à la promotion d'un développement durable	22	Adopter les textes d'application de la loi portant réglementation des semences végétales au Burkina Faso	Soumettre au parlement un projet de loi instituant un contrôle des engrais au Burkina Faso		MAHRII
		23	Assurer le fonctionnement régulier du système d'information sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle (SISAN) et la gestion des stocks de sécurité alimentaire et d'intervention en les dotant de ressources suffisantes (au moins 350 millions pour le SISAN et le maintien de l'inscription d'un milliard pour les stocks de sécurité) dans la loi de finances 2008	Assurer le fonctionnement régulier du système d'information sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle (SISAN) et la gestion des stocks de sécurité alimentaire et d'intervention en les dotant de ressources suffisantes (au moins 385 millions pour le SISAN et le maintien de l'inscription d'un milliard pour les stocks de sécurité) dans la loi de finances 2009	Assurer le fonctionnement régulier du système d'information sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle (SISAN) et la gestion des stocks de sécurité alimentaire et d'intervention en les dotant de ressources suffisantes (au moins 424 millions pour le SISAN et le maintien de l'inscription d'un milliard pour les stocks de sécurité) dans la loi de finances 2010	MAHRII

Axes	Objectifs à long terme	N°	Mesures et actions à moyen terme			Structure responsable 2007
			2007	2008	2009	
Promotion de la bonne gouvernance	Promouvoir la bonne gouvernance politique, administrative et locale	24	Adopter la politique nationale genre	Elaborer le plan d'actions de la politique nationale genre		MEDEV
	Promouvoir la bonne gouvernance économique	25	Disposer d'un projet de document cadre d'orientation générale pour l'organisation des appuis sectoriels	Finaliser, valider et mettre en œuvre le document cadre d'orientation générale pour l'organisation des appuis sectoriels dans trois (3) ministères		MFB
		26	- Introduire le CICL dans les 22 communes urbaines en vue de renforcer leur gestion budgétaire ; - Adopter un calendrier pour le déploiement du module de gestion administrative et - Etendre le réseau des services déconcentrés du Ministère des finances pour DGB (3), DCCF (2), DGTCP (10) et DGI (7)	Elaborer des plans sectoriels de déconcentration des ministères et mise en place du Comité interministériel de la déconcentration		MFB
		27	- Adopter par décrets la nouvelle Réglementation Générale des Marchés Publics et la réglementation de la maîtrise d'ouvrage déléguée conformément à la directive sur la réglementation communautaire de l'UEMOA - Adopter les textes portant création et composition de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) y compris l'organe indépendant de règlement des litiges assurant la représentation du secteur privé et de la société civile	- Elaborer une stratégie nationale de renforcement des capacités en passation des marchés publics - Mettre en place l'organe de régulation avec un système de suivi évaluation de l'organe de régulation		MFB
		28	Poursuivre la réforme des marchés publics en produisant des données de base comme données de référence pour le système de suivi-évaluation à mettre en place et opérationnaliser la DGMP y compris la nomination de représentants dans 2 Ministères et 2 régions à l'image des contrôleurs financiers dans les ministères sectoriels	Poursuivre la mise en oeuvre de la déconcentration de la DGMP		MFB
		29	Poursuivre le renforcement des capacités des corps de contrôle (ressources humaines, équipement et formation) pour la gestion des finances publiques : - IGF : formation des inspecteurs sur le contrôle des collectivités locales et renforcement en moyens logistiques et équipement - DCCF : formation des agents en techniques de contrôle et recyclage sur le CID - IGE : voyage d'études des inspecteurs dans la sous-région pour un échange d'expériences	Poursuivre le renforcement des capacités des corps de contrôle (IGE, IGF, CC, Inspections techniques) pour la gestion des finances publiques (ressources humaines, équipement et formation)	Poursuivre le renforcement des capacités des corps de contrôle (IGE, IGF, CC, Inspections techniques) pour la gestion des finances publiques (ressources humaines, équipement et formation)	MFB
		30	Renforcer l'indépendance et l'efficacité de la Cour des Comptes à travers : - l'adoption d'un décret relatif à l'apurement administratif et - l'exécution de son Budget par le système de déblocage à l'instar du Médiateur du Faso ou du Conseil National de la Communication	Elaborer un annuaire statistique pour le ministère de la justice		MFB HACI,CC PM MJ

Axes	Objectifs à long terme	N°	Mesures et actions à moyen terme			Structure responsable 2007
			2007	2008	2009	
		31	Les textes des organes qui font partie du dispositif de la lutte contre la corruption sont relus, en commençant par la HACLCC, avec pour objectif le renforcement de la cohérence et de l'efficacité du dispositif tant au niveau national qu'international	Les textes relatifs à la HACLCC seront des facteurs déterminants dans l'évaluation du plan d'actions de lutte contre la corruption qui sera soumis aux Partenaires Techniques et Financiers.	Mettre en œuvre le plan d'action de la lutte contre la corruption selon le calendrier prévu en 2009	MFB HACLCC
Suivi statistique		32	Publier les résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitation			MEDEV
		33	Engager la collecte des données dans le cadre du Recensement Général de l'Agriculture et publier les résultats intermédiaires	Achever la collecte de données du Recensement Général de l'Agriculture	Entamer l'analyse et la diffusion des données collectées dans le cadre du Recensement Général de l'Agriculture	MAIRH MEDEV
		34	Réaliser l'enquête sur l'incidence de la pauvreté (enquête QUIBB) en 2007 et publier les résultats de la dernière enquête réalisée	Réaliser l'enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages (EBCVM)	Réaliser l'enquête sur l'incidence de la pauvreté (enquête QUIBB) en 2009	MEDEV

Indicateurs 2007 – 2009 (version 30 mai 2007)

Axes	Objectifs à long terme	N°	Indicateurs	Real.	Obj	Obj	Obj	Structure responsable 2007
				2006	2007	2008	2009	
Accélération de la croissance fondée sur l'équité	Assurer un taux moyen de croissance du PIB réel de 7 ⁰ % par an, une inflation inférieure à 3 ⁰ % et une croissance du PIB par habitant d'au moins 4 ⁰ % par an.	1	Taux de réalisation des recettes fiscales (%): - loi de finances - programme F-RPC	87,36 90,8	≥90 ≥92	≥90 ≥93	≥90 ≥94	MFB
		2	Allocations budgétaires des secteurs prioritaires (hors dette, projets sur financements extérieurs et contrepartie) (%): • Santé • Education de base • MFB	11 14,3 4,5	11,5 14,6 3,4	11,5 14,7 4,2	12,0 15,6 4,1	MFB
		3	Taux d'exécution du budget (phase liquidation) (%): • Santé • Education de base • MFB	99,25 88,65 93,5	≥90 ≥90 ≥90	≥90 ≥90 ≥90	≥90 ≥90 ≥90	MFB
		4	- Délai d'accomplissement des formalités de création juridique d'entreprises (jours ouvrables) - Nombre de procédures de création d'entreprise	34 8	30 7	27 6	24 5	MCPEA MFB Maison de l'Entreprise
		5	- Réduction de l'incidence de la rigidité de l'emploi - Evolution des salaris déclarés à la CNSS	64%	63%			MTSS CNSS
		Amélioration de l'accès des pauvres aux services sociaux de base et à la protection sociale	Accroître, à un coût raisonnable, le taux brut de scolarisation au primaire pour atteindre le niveau de 70 ⁰ % en 2010, en particulier pour les enfants et les filles en milieu rural et améliorer la qualité et l'efficacité du système éducatif dans son ensemble	6	TBS : • global (%) • filles (%) • 20 PP (%)	66,55 61,17 52,43	68,3 64,6 61	71,6 68,23 66
7	TBA au CP1 filles (%)			73,2	75,78	78,45	81,22	MEBA
8	Efficacité du système : • Elèves par maître • Livre de calcul par élève • Livre de lecture par élève			54 0,58	54 1 1	53 1 1	53 1 1	MEBA
9	Taux d'achèvement primaire (%)			36	40,1	43,9	47,6	MEBA



Axes	Objectifs à long terme	N°	Indicateurs	Real.	Obj	Obj	Obj	Structure responsable 2007
				2006	2007	2008	2009	
	Accroître l'espérance de vie à au moins 60 ans à l'horizon 2015 notamment en favorisant l'accès aux services de santé, l'eau potable et en améliorant la qualité de la nutrition des populations pauvres ainsi que l'assainissement de leur cadre de vie.	10	CSPS respectant les normes de personnel (%)	75,39	77	78	79	MS
		11	Taux d'accouchement assisté par du personnel qualifié (%)	42,91	44	45	46	MS
		12	Taux de vaccination : • DTC-11E-P-11B3 (%) • Rougeole (%)	95 88	96 89	96 90	97 91	MS
		13	Dépôts MEG sans rupture (10 MEG) (%)	92,92	>90	>90	>90	MS
		14	Nombre de nouveaux contacts / an	0,37	0,38	0,39	0,40	MS
		15	Taux d'accès à l'eau potable (%) : • rural • urbain (ONEA)	62 75	64 77	66 78	68 80	MAIRH (DGRE)
		16	Taux d'accès aux infrastructures d'assainissement (%) : • rural • urbain (ONEA)	10 15	10 16	15 17	21 21	MAIRH (DGRE)
Élargissement des opportunités en matière d'emploi et d'activités génératrices de revenus	Assurer une croissance soutenue du secteur rural en vue de contribuer à la lutte contre la pauvreté, au renforcement de la sécurité alimentaire et à la promotion d'un développement durable	17	Evolution des aménagements hydro - agricoles (ha/an) : - bas-fonds (sommaires + améliorés) - petits et moyens périmètres - grands périmètres	5338,47 161 0	3316 2965 2725	392 2934 3708	206 2638 4758	MAIRH
		18	Pistes rurales construites (km) : - pistes coton - autres	- 577	250 550	340 1300	400 1300	MID
		19	Taux d'électrification : - global - rural	16,5 3,12	17,53 3,16	19,35 3,43	20,40 3,81	MMCE
Promotion de la bonne gouvernance	Promouvoir la bonne gouvernance politique, administrative et	20	Part du budget transféré aux collectivités locales: Régions et communes (Hors dettes, financement extérieur projet, en % et sur la base des dotations de la Loi de finances)	0,9	2,4	2,5	2,6	MATD MFB
		21	Part des marchés publics conclus dans le délai de validité des offres (%)	37	50	60	65	MFB

Axes	Objectifs à long terme	N°	Indicateurs	Real. 2006	Obj 2007	Obj 2008	Obj 2009	Structure responsable 2007
		22	Répartition des marchés publics par procédures de passation (%): - appel d'offres ouvert - appel d'offres restreint - gré à gré - MOD	92,32 7,68	>65 <25 <10	>70 <20 <10	>75 <15 <10	MFB
		23	Délais de production et de transmission i) des comptes de gestion; ii) des projets de lois de règlement	Respect	Respect	Respect	Respect	MFB (DGTC.P)
		24	Rapport public de la Cour des comptes (disponible)	R 2005	R 2006	R 2007	R2008	Cour des Comptes
		25	Rapport de la Haute autorité de lutte contre la corruption (disponible)	R 2005	R2006	R 2007	R2008	HACLCC
		26	Marchés audités par IGF : • nombre • valeur (%)	25 8,03	27 9	30 10	30 10	MFB (IGF)

8